

Pearson condamne "l'intervention intolérable" du général de Gaulle



OTTAWA (PC) - Le premier ministre M. Lester Pearson, a déclaré hier que la déclaration du général de Gaulle touchant le Canada et Québec était "une intervention intolérable d'un chef d'Etat étranger dans les affaires canadiennes".

Il a ajouté qu'elle n'est "pas plus acceptable" que ne l'ont été les déclarations du général de Gaulle durant sa visite et en particulier son cri de "Vive le Québec libre" lancé à Montréal.

M. Pearson commentait aux Communes la conférence de presse tenue le jour précédent à Paris par le président de la République française, durant laquelle celui-ci a dit qu'il envisageait pour l'avenir un Québec promu au rang d'Etat souverain dans un Canada réaménagé. M. Pearson a affirmé que ces propos "sont une prédiction fautive de l'avenir".

A l'unanimité, les Communes ont chaleureusement applaudi le premier ministre à plusieurs passages, son commentaire avait été approuvé le matin au cours d'une réunion régulière du Cabinet fédéral.

M. Pearson a aussi affirmé que les propos du général de Gaulle "déforment l'histoire canadienne et sont une mauvaise représentation des événements présents".

Le premier ministre a lancé un appel aux Canadiens, "à tous les Canadiens", a-t-il dit, pour qu'ils contiennent dans la mesure du possible leurs émotions à la suite de la déclaration du chef de la France. Ce dernier a notamment affirmé que, sous un régime fédéral partiel à leur endroit, les Français canadiens avaient été tenus en état d'infériorité.

"Il est important a dit M. Pearson, que le peuple de ce pays contienne ses émotions de façon à éviter de servir les objectifs de ceux-là mêmes qui veulent diviser ce pays.

"A ceux qui voudraient nous libérer a continué le premier ministre, répondons, comme Canadiens, que nous sommes déjà libres.

"A ceux qui voudraient nous diviser, répondons que nous demeurons unis dans un système fédéral.

"L'autodétermination n'est pas une découverte récente au Canada a enchaîné M. Pearson. Nos citoyens l'exercent dans les élections fédérales et provinciales depuis fort longtemps".

Le premier ministre a souligné que son gouvernement estime que des amendements à la Constitution canadienne sont nécessaires "de façon à assurer le respect et l'acceptation des droits des Canadiens français partout au Canada".

"Mais les Canadiens sont résolus à déterminer par eux-mêmes leur avenir", a-t-il insisté.

Les chefs des partis d'opposition représentés aux Communes ont concouru pleinement au ton du commentaire du premier ministre.

"Il va de soi, a déclaré M. Robert Stanfield, chef des progressistes-conservateurs, que les Canadiens éprouvent du ressentiment devant la déclaration du général de Gaulle qui est tenue comme une intervention dans les affaires canadiennes; et à ce titre, le Canada doit s'y opposer".

M. Stanfield a souligné que c'était "la deuxième fois" que le président de la République française agissait de la sorte à l'égard du Canada, ajoutant qu'il n'y avait sans doute aucun moyen efficace par lequel le Canada pouvait empêcher de prochaines récurrences.

"Mais, a continué le chef conservateur, les Canadiens doivent montrer assez de maturité pour empêcher que cette tentative du général de Gaulle d'intervenir dans les affaires canadiennes ne devienne un sujet de division entre les Canadiens eux-mêmes".

Le chef de l'opposition a invité le gouvernement canadien à ne poser aucun geste, ni à formuler aucune parole susceptible "d'empoisonner le climat" au pays. "Cela, a-t-il ajouté, ne servirait précisément qu'à assurer l'efficacité de la tentative d'intervention du chef de la France dans les affaires intérieures canadiennes".

M. T.C. Douglas, chef néodémocrate, s'est dit "satisfait" du commentaire de M. Pearson.

Il a ajouté qu'à son avis la réaction canadienne à la déclaration du général de Gaulle se doit d'être "modérée". "Nous ne devons pas tomber dans l'erreur d'une réponse hystérique et provocante", a-t-il dit.

Il fallait cependant que le gouvernement canadien fasse "clairement savoir" au gouvernement de la France que "les Canadiens sont capables de résoudre leurs problèmes sans prendre un avis non sollicité de quiconque à l'étranger".

"Les Canadiens français, a ajouté M. Douglas, ne se laisseront pas prendre au piège d'un nouvel impérialisme. Et le Canada dans son ensemble, ayant déjà rejeté toute forme

Voir page 8: Pearson et de Gaulle

Courte trêve dans le port

par Evelyn Dumas-Gagnon

Le port de Montréal a connu hier une trêve, mais pas la paix. Il risque maintenant d'être paralysé à nouveau. L'activité a repris hier après-midi à une heure avec toutes les équipes de débardeurs qu'on a réussi à appeler (environ 49 sur 97), à un rythme de production normal, et même dans certains cas supérieur à la normale. Mais en fin de journée la Fédération des armateurs a inscrit un appel contre l'injonction émise mardi en Cour supérieure pour la forcer à réembaucher les débardeurs, et demandera ce matin à la Cour d'appel d'entendre une motion d'urgence visant à suspendre les effets de cette injonction qui de toute manière ne valait que pour deux jours.

Un communiqué du syndicat des débardeurs souligne que la décision des armateurs d'en appeler de l'injonction provisoire intervient 24 heures avant que ne soit plaidé en Cour supérieure le bien-fondé d'une injonction permanente. La Cour supérieure aurait entendu des témoins, tandis que la Cour d'appel n'en entend pas, et ne reçoit que des arguments en droit.

Rappelons que lundi soir le juge Guy Merrill Desaulniers de la Cour supérieure, considérant l'intérêt public et l'urgence de la situation, ordonnait aux armateurs de réembaucher les débardeurs mis à pied jeudi et de soumettre dans les deux jours à l'arbitrage prévu par le contrat collectif les points litigieux du rapport Picard: charge

Voir page 8: Port

La conférence de Toronto gravite autour du Québec

LE POINT

de nos envoyés spéciaux

TORONTO - Le Québec a reçu hier du premier ministre de l'Île du Prince-Edouard une amicale mais vigoureuse mise en demeure d'avoir à préciser certaines revendications contenues dans son exposé préliminaire et qui avaient été faites dans le mémoire du Québec à la conférence fédérale-provinciale d'octobre 1966.

M. Johnson précisera toutes ces choses au cours de la conférence.

M. Joey Smallwood a considérablement durci ses positions au sujet de la discussion que suscitent les prises de position québécoises. Il a indiqué qu'il a hâte qu'on en finisse avec cela et il l'a fait avec assez de vigueur que des journalistes ont cru qu'il pourrait bien quitter la conférence, ce qui ne s'est pas matérialisé.

Il a averti solennellement les premiers ministres que si les discussions se poursuivent là-dessus il entend leur rappeler constamment et sans gêne que le Canada a des problèmes d'un autre ordre. Il a ajouté qu'il n'est disposé à discuter constitution que si en retour les provinces riches l'assurent de leur appui dans l'élimination des disparités dans les niveaux de revenu des citoyens et dans la qualité des services de l'Etat à travers le pays.

Devant ce durcissement et malgré les propos modérés d'autres ministres, M. Johnson a dit comme on l'avait prévu, élever la voix et parler aux premiers ministres sur un ton beaucoup plus ferme.

Emu par ses difficultés politiques internes en même temps que par la volonté de M. Johnson de rester fidèle au Canada, M. Louis Robichaud - dans une intervention dramatique que les délégués auraient sûrement pris pour du chantage si elle était venue de Québec - a imploré tous les premiers ministres de venir au secours du chef du gouvernement de Québec en lui permettant de rapporter progrès lorsqu'il retournera chez lui cette fin de semaine.

On a de plus en plus l'impression que cachés au public, des tiraillements se dessinent au sein de la délégation québécoise dont quelques membres regretteraient déjà l'ascendant que prend le nouveau conseiller du gouvernement, M. Marcel Faribault.

M. Johnson a rejeté la possibilité de l'unilinguisme au Québec tout en déclarant que son gouvernement a l'intention de faire du français la langue nationale de la province. Il a expliqué qu'il s'agit là d'une politique visant non pas à supprimer l'anglais mais à fournir à la minorité la possibilité de se familiariser davantage avec le français.

Bien qu'il ne soit pas généralisé, un certain pessimisme commence à se faire sentir non pas dans la délégation québécoise mais chez d'autres personnes qui participent plus ou moins directement à la conférence au sujet de l'avenir politique du Canada.

M. Daniel Johnson a déclaré hier à la presse qu'il n'entend pas intervenir dans la querelle entre le général de Gaulle et M. Pearson, querelle qui porte selon lui sur deux questions distinctes: l'entrée de la Grande-Bretagne dans le marché commun et l'avenir constitutionnel du Canada. Il n'est pas impossible toutefois qu'il fasse allusion à cette affaire d'ici jeudi. On nous assure que s'il le fait, ce sera non pas dans les corridors ou devant des groupes restreints mais en séance plénière de la conférence.

La conférence est peut-être en voie d'utiliser ce que le gouvernement fédéral souhaitait justement qu'elle illustre; que dans le domaine de l'égalité culturelle, ce n'est pas toujours Ottawa qui est le vilain et que certaines provinces portent elles-mêmes le fardeau d'une lourde responsabilité.

de notre envoyé spécial,

Pierre-C. O'Neill

TORONTO - Devant le durcissement de MM. Joey Smallwood et Robert Bonner, malgré la modération des propos de M. Ernest Manning, malgré les bonnes dispositions et les réalisations de M. John Roberts, malgré l'émouvante façon de M. Louis Robichaud de se porter à son secours, le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, doit commencer à penser qu'en matière de reconnaissance des droits culturels et linguistiques, sur le plan individuel aussi bien que collectif, ses meilleurs amis sont encore à Ottawa.

C'est en tout cas une conclusion qu'on peut légitimement tirer des délibérations d'hier, qui sont soudainement devenues dramatiques, lors de la Conférence interprovinciale sur l'avenir de la confédération. Durant presque toute la journée, les discussions ont porté d'une façon ou d'une autre, plus ou moins directement, sur les droits linguistiques et culturels des Canadiens français à travers tout le pays. Depuis le début, la conférence gravite autour du Québec, presqu'une fois toutes les interventions étant conditionnées par les attitudes que le Québec a exposées au début des assises et par les précisions et répliques qu'apporte M. Johnson au cours des débats.

Si l'on considère l'ensemble des délibérations d'hier, en faisant la part des déclarations vigoureuses aussi bien que du récit des réalisations jusqu'ici,

Voir page 8: Conférence



Robichaud adjure ses collègues d'aider Johnson

De notre envoyé spécial Paul Cliche

TORONTO - Dans un geste dramatique, le premier ministre Louis Robichaud, du Nouveau-Brunswick, a offert hier son plus entier appui au premier ministre Daniel Johnson dans sa lutte contre le séparatisme et à adjuré ses collègues anglophones de satisfaire les revendications constitutionnelles du Québec telles que les a exprimées lundi le chef de l'Union nationale pour permettre au gouvernement québécois de vaincre les forces conjuguées des indépendantistes et

du président de la république française.

S'adressant quelques heures plus tôt aux participants à la Conférence sur l'avenir de la confédération, M. Johnson avait laissé entendre, devant l'obstination de certaines provinces anglophones qui ne veulent pas accorder priorité aux problèmes constitutionnels, qu'il craignait fort que le mouvement indépendantiste actuel se renforce si on ne permettait pas aux

Canadiens français de se sentir chez eux partout au Canada.

Lors de cette intervention, le premier ministre québécois a prononcé cette phrase ambiguë: "La province de Québec même si elle devait se séparer - ce sur quoi je n'ai pas de contrôle mais auquel je vais tenter de m'opposer non seulement en paroles mais en actes - même séparée dans un monde modifié, la communauté québécoise pourrait devenir un centre international et Québec continuerait alors de res-

pecter les droits des non-françophones".

S'adressant au passage où M. Johnson avait dit qu'il allait tenter de s'opposer aux séparatistes, M. Robichaud a lancé quelques heures plus tard un appel pathétique à la compréhension de ses collègues anglophones, les adjurant de venir à la rescousse du premier ministre Johnson qu'il a présenté en quelque sorte comme le héros du fédéralisme canadien.

L'anglais conservera ses droits

TORONTO (De notre envoyé)

Le premier ministre Johnson a tenté hier de rassurer l'opinion publique anglo-canadienne au sujet de l'intention de son gouvernement de faire du français la langue "nationale" du Québec.

Participant à la discussion sur la langue à la Conférence sur l'avenir de la confédération, le premier ministre québécois a expliqué qu'il ne s'agissait d'aucune façon de supprimer la langue de la minorité anglophone québécoise mais simplement de lui fournir l'occasion d'apprendre le français.

M. Johnson s'en est pris à ceux qui prônent l'unilinguisme français en tentant de faire croire qu'on pourrait élever une barrière linguistique autour du Québec. "C'est stupide", a-t-il commenté.

Quelques instants plus tôt il avait dit qu'aucune législation québécoise, aucune réforme constitutionnelle, aucune session des Etats généraux et aucun mouvement lévesquiste ne pourraient empêcher les quatre cinquièmes de la population québécoise, qui est de langue française, de regarder chaque jour la télévision américaine.

En fait, il ne semble pas que l'épervier ait complètement disparu chez M. McNamara. Mais il s'est trouvé que le chef de l'établissement militaire américain qui, depuis sept ans avait été l'un des conseillers les plus écoutés des présidents Kennedy et Johnson, avait visiblement été saisi par des doutes.

Si, publiquement, il avait toujours maintenu son appui à l'administration dont il était l'un des principaux éléments, en privé, il préconisait une politique de retenue dans la conduite de la guerre.

Au cours des derniers mois, M. McNamara et le comité des chefs d'état-major interarmées avaient souvent été en désaccord, particulièrement sur le problème de l'élargissement des bombardements du Nord-Vietnam. Le secrétaire à la défense était opposé à l'attaque de nouveaux objectifs. Mais ses vues n'avaient pas prévalu et la Maison-Blanche avait suivi les conseils des militaires.

Sa position sur les effectifs au Vietnam qu'il refusait d'augmenter dans les proportions demandées par les militaires et son projet d'établissement d'une barrière électronique de protection au sud du 17ème parallèle avaient été sévèrement jugés par les chefs des quatre armées.

Son départ pourrait signifier, à la lumière de ces désaccords que la politique américaine au Vietnam va subir un nouveau coup de barre vers un raidissement et une accélération des opérations militaires.

C'est la conséquence qui vient le plus naturellement à l'esprit. Et, pourtant, elle n'est pas absolument certaine. Pour le moment, aucune indication ne permet de penser que la Maison-Blanche va se servir de ce départ de M. McNamara pour accentuer la pression militaire.

Voir page 8: Relations



McNamara quitte le Pentagone

par Jean Lagrange, de l'AFP

WASHINGTON - M. Robert McNamara était-il devenu trop "colombe" pour être amené à abandonner ses fonctions à la tête du Pentagone et accepter le poste important, mais beaucoup moins en vue, de directeur général de la Banque mondiale?

Telle est la question que tout Washington se pose depuis que, par suite de fuites discrètes, on a appris lundi soir que le gouvernement américain l'avait choisi comme candidat pour succéder à M. George Woods à la direction de cette organisation internationale d'aide financière aux pays sous-développés.

En fait, il ne semble pas que l'épervier ait complètement disparu chez M. McNamara. Mais il s'est trouvé que le chef de l'établissement militaire américain qui, depuis sept ans avait été l'un des conseillers les plus écoutés des présidents Kennedy et Johnson, avait visiblement été saisi par des doutes.

Si, publiquement, il avait toujours maintenu son appui à l'administration dont il était l'un des principaux éléments, en privé, il préconisait une politique de retenue dans la conduite de la guerre.

Au cours des derniers mois, M. McNamara et le comité des chefs d'état-major interarmées avaient souvent été en désaccord, particulièrement sur le problème de l'élargissement des bombardements du Nord-Vietnam. Le secrétaire à la défense était opposé à l'attaque de nouveaux objectifs. Mais ses vues n'avaient pas prévalu et la Maison-Blanche avait suivi les conseils des militaires.

Sa position sur les effectifs au Vietnam qu'il refusait d'augmenter dans les proportions demandées par les militaires et son projet d'établissement d'une barrière électronique de protection au sud du 17ème parallèle avaient été sévèrement jugés par les chefs des quatre armées.

Son départ pourrait signifier, à la lumière de ces désaccords que la politique américaine au Vietnam va subir un nouveau coup de barre vers un raidissement et une accélération des opérations militaires.

C'est la conséquence qui vient le plus naturellement à l'esprit. Et, pourtant, elle n'est pas absolument certaine. Pour le moment, aucune indication ne permet de penser que la Maison-Blanche va se servir de ce départ de M. McNamara pour accentuer la pression militaire.

Voir page 8: McNamara

Les relations franco-québécoises... au plus haut niveau

par Jean Taintrier

La coopération franco-québécoise a pris depuis quelques mois un tour nouveau. Maintenant que les remous soulevés par la visite du général de Gaulle, en juillet dernier, se sont apaisés tant au Québec qu'au Canada, que les passions ont cédé le pas à des sentiments plus réalistes et modérés, il est possible de mesurer désormais la nature de cette coopération, d'en cerner l'importance quantitative, d'en délimiter les possibilités et d'en percevoir la signification politique.

PARIS (1... novembre) - Amorcé en 1965 par des en-

tentes portant sur l'éducation et la coopération culturelle, relancé en mai 1967 lors de la visite du premier ministre Daniel Johnson à Paris, le rapprochement franco-québécois connaît depuis la visite du président de la République française au Québec un rythme assez étonnant avec la conclusion de nouveaux accords, la visite de nombreuses missions techniques en France et au Québec, et provoque en France, désormais sensibilisée au Québec, une curiosité et un intérêt incontestables non seulement dans les milieux politiques "gaul-

listes", et dans ceux de l'opposition, mais aussi dans les milieux économiques et financiers et chez les "Français moyens". Ne manquent plus également les émissions radio ou télévision sur le Québec et c'est avec une oreille différente qu'on écoute aujourd'hui ce qui se dit ou se proclame au Canada. Dans l'administration française on retrouve ce même état d'esprit. Et en dépit d'une certaine lourdeur des grands ministères, il est évident que passe peu à peu dans les faits cette priorité que le général

de Gaulle a décidé d'accorder au Québec. Car il s'agit en effet d'une priorité, certes pas au niveau des questions européennes, du Marché commun, du rapprochement Est-Ouest, mais d'une priorité malgré tout. Signalons, par exemple, la décision de créer un Office franco-québécois pour la jeunesse semblable à l'office franco-allemand. Plus de 15 pays, dont l'URSS, l'Algérie, ont demandé au président de Gaulle d'établir avec la France une telle coopération. Paris s'y refuse car pour lui c'est un instrument capital

dont les fruits, avec l'Allemagne par exemple depuis une dizaine d'années, dépassent les espérances les plus optimistes. Il est certain, également, dans certains cercles, d'un traité d'amitié franco-québécois. C'est surtout dans les structures mêmes de cette coopération franco-québécoise qu'on retrouve en effet la nature exacte du rapprochement. A l'issue d'un conseil des ministres français, le 22 septembre dernier, le ministre de l'Information, M. Gorse annonçait la décision prise "de créer sur une base parti-

taire une organisation intergouvernementale pour l'action commune" qui devra notamment permettre l'accélération de la mise en place des nombreuses mesures techniques prévues dans les accords récemment conclus dans les domaines culturel, pédagogique, scientifique, des loisirs et de la jeunesse. Signalons que ces rencontres organiques au niveau ministériel avaient été vivement souhaitées par le gouvernement du Québec qui y voyait le moyen le plus efficace de passer du niveau des déclarations à celui de la réalisation.

Nous verrons plus loin que le Québec n'a pu encore pour sa part définir les structures indispensables au développement de cette coopération et que cette dernière n'est pas sans gêner les autorités françaises qui attendent "l'interlocuteur" québécois. Ces réunions interministérielles ne supprimeront nullement la "commission permanente franco-québécoise" créée en 1965 et qui se réunit périodiquement tant à Paris, tant à Québec.

Voir page 8: Relations

SESSION Fédérale

Danger pour l'OTAN

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Pearson a déclaré qu'un conflit armé entre la Grèce et la Turquie pourrait presque signer l'arrêt de mort de l'OTAN, dont les deux pays sont d'ailleurs membres. Il a dit que la situation était "dangereusement explosive". M. Martin a dit pour sa part que l'officier commandant de la force de l'ONU à Chypre a les pouvoirs requis pour évacuer les Canadiens et les autres unités militaires postées dans l'île.

Cowan vs Mlle LaMarsh

Le député libéral Ralph Cowan s'en est pris à nouveau au projet de loi gouvernemental concernant la radiodiffusion et le secrétaire d'Etat, Mlle LaMarsh, à la réplique qu'il comparait des pommes et des oranges. Des membres du comité parlementaire l'ont également accusé de retarder l'étude du projet de loi. M. Cowan n'en a pas moins tenu le ministre sur la sellette pendant 40 minutes.

Hausse des tarifs postaux

Les députés de l'opposition et le député libéral Ralph Cowan ont déclaré que c'est encore le gagne-petit qui ferait en entier les frais d'une hausse des tarifs postaux que le gouvernement a annoncée. Par contre, le député créditiste Roland Godin, de Portneuf, a fait l'éloge de la rapidité du service des postes canadiens et il a dit qu'il ne s'opposait pas à une augmentation de tarif du courrier de première classe.

Traiter les narcomanes

Témoignant au comité parlementaire sur la justice, Mlle Isabel Macneil a dit que la loi actuelle ne vient pas en aide aux narcomanes et qu'un usage plus judicieux de la probation pourrait être efficace. Dépourvus de toute responsabilité en prison, les narcomanes reprennent leurs habitudes aussitôt après leur sortie. Elle estime que celui qui fait usage de narcotiques est un individu dont le sens de la responsabilité doit être développé. Le comité étudie un projet de loi présenté par M. Milton Klein (L-Montréal-Cartier) en vertu duquel les juges pourraient substituer les traitements à la prison, pour les narcomanes.

Marchand est confiant

Le ministre de la main-d'oeuvre, M. Jean Marchand, a rejeté les allégations de l'opposition voulant qu'il y ait eu une "baisse désastreuse" dans le recyclage des travailleurs depuis que le gouvernement fédéral en a pris charge, plus tôt au cours de l'année.

Suite aux accusations d'irrégularité

Séance extraordinaire du conseil exécutif du SCFP

OTTAWA — Les accusations d'irrégularité touchant à l'admission des délégués au congrès du syndicat canadien de la fonction publique (C.T.C.) ont provoqué la convocation d'une séance extraordinaire du conseil exécutif de ce syndicat. Le congrès s'est déroulé la semaine dernière à Montréal avec la participation de 600 délégués du syndicat. M. Stanley Little, président du S.C.F.P., et Mme Grace Hartman, secrétaire-trésorière de ce syndicat, ont remis hier la déclaration suivante à la presse:

"Les élections tenues la semaine dernière par le syndicat canadien de la fonction publique à son congrès de Montréal ont fait l'objet de déclarations publiques graves et nuisibles. "Nous, les dirigeants élus de ce syndicat, considérons que ces déclarations attaquent l'intégrité de nos adhérents et l'intelligence des délégués au congrès. "Les noms de tous les délégués au congrès avaient été vérifiés par un comité des lettres de créance, composé de membres de la base, et le rapport du comité a ensuite fait l'objet d'un vote par tous les congressistes. Certaines des décisions de ce comité furent contestées et rejetées par les délégués. Les affirmations d'irrégularité qui viennent d'être portées constituent en fait une dénonciation des méthodes démocratiques régissant le S.C.F.P. "Nous ne comprenons pas comment qui ce soit puisse se prévaloir d'une sagesse dépassant celle du congrès tout entier. "Toutefois, puisque des doutes graves ont été soulevés concernant l'intégrité des responsables élus du conseil exécutif sortant tout autant que ceux du conseil exécutif entrant, nous estimons que cette question doit être éclaircie. C'est pourquoi nous avons décidé de convoquer une réunion du conseil exécutif national la semaine prochaine, dans le but de faire enquête sur les accusations en question et de trancher la question. "Toutes les questions soulevées doivent être débattues dans le cadre des structures officielles du S.C.F.P., c'est pourquoi nous avons convenu de nous abstenir de toute déclaration publique jusqu'à ce qu'elles aient été ainsi résolues. Nous demandons à tous de se comporter de la même manière."

Répondant à M. Walter Dinsdale (P-Brandon-Souris), le ministre a dit que la baisse saisonnière était normale et que les députés n'auraient plus de questions à lui poser à ce sujet d'ici quelques semaines.

Martin attend un rapport

Le ministre des affaires extérieures a déclaré aux Communes qu'il attend le rapport de l'ambassadeur du Canada accrédité auprès de la Birmanie dans le cas de la détention de deux jeunes Canadiens avant de déterminer s'il devra loger une note de protestation. M. Georges Valade (PC — Montréal Ste-Marie) avait demandé à M. Paul Martin s'il avait reçu quelque nouvelle au sujet de la détention de deux jeunes Canadiens, Bernard Pineault et Guy Lalonde, de Montréal, retenus captifs depuis cinq mois dans une prison de Rangoon, en Birmanie.

Sharp fait enquête

Le ministre des finances, M. Mitchell Sharp, a fait savoir aux Communes que l'enquête qu'il a entreprise sur la hausse récente du prix du cuivre par la Noranda Mine se poursuit toujours et qu'il ignore encore quand il pourra faire rapport à la Chambre à ce sujet. Le ministre répondait à une question du chef néo-démocrate, M. T.C. Douglas, qui s'informait des conclusions de cette enquête et qui demandait si la même enquête s'appliquerait à la décision de la Hudson Bay Mining. M. Sharp a promis de faire enquête également sur la décision de cette dernière société de hausser le prix de son produit.

Pas de hausse de l'or

Le ministre des finances ne prévoit pas de hausse dans le prix de l'or. M. Real Caouette a demandé à M. Mitchell Sharp s'il prévoyait que le prix de l'or augmenterait par suite des ventes faciles actuellement faites sur le marché mondial. Le ministre a répondu dans la négative. Le chef du Ralliement créditiste représente aux Communes une circonscription très riche en mines d'or, celle de Villeneuve, qui comprend les centres miniers de Val d'Or et de Rouyn-Noranda.

Sur l'avortement

Le ministre de la justice, M. Pierre-Elliott Trudeau, estime qu'il est possible que le projet de loi sur l'avortement soit adopté aux Communes avant la fin de l'année. Répondant à une question de M. Andrew Brewin (NPD — Greenwood), le ministre a déclaré que la résolution à cette fin devrait être soumise à la Chambre "un jour ou l'autre".

M. Winters à Bruxelles

BRUXELLES (AFP) — M. Robert H. Winters, ministre canadien du commerce, invité d'honneur de la Chambre de commerce belgo-canadienne, a insisté hier dans une allocution sur la nécessité de profiter de l'intérêt suscité par les négociations Kennedy pour préparer une nouvelle conférence qui tendrait à la suppression des obstacles, paratariéraires cette fois, au commerce international. On s'y emploierait également à étendre au secteur agricole les libéralisations consenties dans celui de l'industrie.

Dans l'espoir enfin d'aller encore plus loin dans la voie des abaissements tarifaires, on procédera à cette occasion au secteur par secteur, ce qui pourrait donner des résultats intéressants, particulièrement en ce qui concerne l'aluminium.

Plus tôt, la défense avait mis en doute la légalité de la nomination de l'avocat montréalais Pier-

Un autre "mistrial" au procès de Raymond Denis?

OTTAWA (PC) — Un avocat de Raymond Denis, a laissé entendre hier qu'il pourrait présenter une motion pour "mistrial" par suite du témoignage d'un officier de police au procès du jeune avocat, accusé d'avoir tenté d'entraver le cours de la justice.

Me Louis Assaly a protesté avec force contre des questions posées par l'adjoint du procureur de la Couronne, M. James Fontana, et par le juge Bruce MacDonald, de Windsor.

L'incident est survenu à la fin de la 12e journée du second procès intenté à Denis à la suite de l'affaire Lucien Rivard. Le premier procès avait pris fin par un "mistrial" après sept semaines d'instruction.

Le juge a dit à Me Assaly qu'il pouvait faire comme bon lui semblait. Il a ajouté que l'autre avocat de Denis, Me Leonard Max, avait ouvert la porte au genre de questions qui étaient posées à Joseph McLeod, ancien sergent de la RCMP. Il a précisé qu'il ne jugeait pas que ces questions étaient particulièrement utiles mais qu'il ne les croyait pas illégales.

Plus tôt, la défense avait mis en doute la légalité de la nomination de l'avocat montréalais Pier-

re Lamontagne comme conseil pour les Etats-Unis, dans la cause de Lucien Rivard.

M. Joseph C. Weixel, représentant officiel du ministère de la justice des Etats-Unis, a affirmé qu'il avait fait le nécessaire en 1964 pour que Me Lamontagne agisse comme conseil pour les Etats-Unis, lesquels demandaient l'extradition de Rivard pour qu'il subisse son procès au Texas.

M. Weixel a cité une codification des lois américaines, en vue de démontrer que le procureur général des Etats-Unis, M. Robert Kennedy, avait l'autorité nécessaire à cette époque pour déléguer à son adjoint, M. Nicholas Katzenbach, la tâche de retenir les services de M. Lamontagne.

Cependant, lorsqu'il a été contre-interrogé par M. Leonard Max, l'un des deux avocats de Denis, M. Weixel a déclaré ne pas savoir, en fait, si M. Kennedy avait délégué ce pouvoir à M. Katzenbach.

Il a également identifié comme ayant été écrite par M. Katzenbach une lettre désignant Me Lamontagne comme conseil pour les Etats-Unis.

Denis est accusé d'avoir tenté d'entraver le cours de la justice en essayant de dissuader Me Lamontagne de s'opposer à un cautionnement pour Rivard. Ce dernier purge actuellement une sentence de 20 ans d'emprisonnement à Atlanta, en Georgie, sous une accusation de trafic de drogues.

M. Weixel a déclaré que Me Lamontagne et lui se consultaient fréquemment sur les procédures d'extradition contre Rivard, et que Me Lamontagne faisait des voyages périodiques en rapport avec cette cause. Il a ajouté qu'il était d'avis que Me Lamontagne avait fait montre de "capacités remarquables" dans cette affaire.

A aucun moment les Etats-Unis n'ont modifié leur politique d'opposition au cautionnement pour Rivard, d'ajouter M. Weixel.

Le juge Bruce MacDonald, de Windsor, a décidé hier qu'une partie des notes rédigées par l'inspecteur J.P.

Drapeau, de la Gendarmerie canadienne, au cours d'entrevues avec Denis, pourraient être montrées au jury. Ces notes contenaient les mots: "Lamontagne. Sale affaire, il ne veut pas s'en mêler."

L'inspecteur Drapeau a déclaré sous serment que c'était ce que Denis lui avait dit en rapportant une conversation avec Guy Masson, un individu qui l'avait questionné sur le mécanisme d'extradition dans l'affaire Rivard.

Mais, a dit l'inspecteur Drapeau, Denis a refusé de mettre ces mots dans une déclaration écrite, et a nié les avoir prononcés.

La défense a tenté de démontrer que l'inspecteur Drapeau avait déclaré, dans un témoignage précédent au cours de l'affaire Rivard, que ces mots étaient "il ne veut ou ne doit pas se mêler de cela".

L'inspecteur Drapeau a déclaré sous serment qu'il avait corrigé cette version à plusieurs endroits au cours de l'enquête judiciaire de Dorion

dans l'affaire Rivard, mais pas à l'endroit cité par l'avocat de la défense, Me Louis Assaly, lundi. Il a déclaré qu'il avait dit clairement que Denis voulait dire que Lamontagne ne voulait pas se mêler de cette affaire.

Mort du président M'Ba, du Gabon

PARIS (AFP) — Le président du Gabon, M. Léon M'Ba est décédé jeudi à Paris.

C'est en arrivant à l'ambassade du Gabon à Paris que le président est mort après avoir été pris d'un malaise alors qu'il s'y rendait, précise un communiqué de cette ambassade. Le chef de l'état gabonais est mort des suites d'une longue maladie pour laquelle il était soigné dans un hôpital parisien.

La mort de M. M'Ba, ne devrait pas poser de problèmes de succession.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

BIBLIOTHÉCAIRE DIPLOMÉE

pour bibliothèque d'association
Centre de Montréal - Conditions à discuter.
Ecrire à Case 713
LE DEVOIR

CONTREMAÎTRE DE BUANDERIE

HOMME D'EXPERIENCE dans une buanderie ou entreprise d'engrèverie à titre de contremaître ou autre poste de commande.

SALAIRE: à discuter.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae au :

Directeur du Personnel
HOPITAL ST-JEAN-DE-DIEU
Montréal-Gamelin
Tél. : 254-8381 - poste 266

CHEF-COMPTABLE

FONCTIONS: seconder le contrôleur.
QUALIFICATIONS: posséder C.A. avec au moins 4 ans d'expérience.
SALAIRE: selon la compétence.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae au :

Directeur du Personnel
HOPITAL ST-JEAN-DE-DIEU
Montréal - Gamelin
Tél. : 254-8381 - Poste 266

ADMINISTRATEURS

SERVICES MÉDICAUX

\$6,373 - \$9,590

ET INDEMNITÉ D'ISOLEMENT S'IL Y A LIEU

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a besoin d'administrateurs dans les régions septentrionales du Canada. Les titulaires de ces postes devront accepter d'être mutés en divers endroits afin de se perfectionner.

Le travail se rattache à l'administration des services médicaux et porte, notamment, sur les domaines suivants: personnel, achats, gestion financière et gestion générale. Toutes ces fonctions sont nécessaires à l'exploitation complète des installations hospitalières et médicales.

Diplôme universitaire de préférence. On exige au moins un diplôme d'école secondaire et un bon nombre d'années d'expérience pratique dans des postes de gestion ou de surveillance.

Pour obtenir des détails et des formulaires d'inscription, veuillez vous adresser à un bureau de poste, à un Centre de main-d'oeuvre du Canada, au bureau de placement d'une université ou au bureau le plus proche de la Commission de la Fonction publique du Canada, Ottawa 4.

Veillez mentionner le no de concours 67-3024.

L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT CANADIEN

a besoin de

TECHNOLOGUES de LABORATOIRE

dans la région

D'OTTAWA-HULL

Jusqu'à \$5,913

Leurs fonctions consisteront à faire l'évaluation scientifique des matériaux d'imprimerie et à définir les corrélations qui existent entre leur rendement et leurs propriétés.

On peut obtenir des détails sur demande au sujet de ces postes.

Les diplômés d'un institut de technologie OU les diplômés d'école secondaire possédant un bon nombre d'années d'expérience en laboratoire sont priés de s'inscrire IMMÉDIATEMENT auprès de la Commission de la Fonction publique du Canada, Ottawa 4. Les intéressés peuvent se procurer une formule d'inscription PSC 367-401 au bureau le plus proche de la Commission de la Fonction publique, à un bureau de poste ou à un Centre de main-d'oeuvre du Canada.

Veillez mentionner le no de concours 68-1731.



Commission de la Fonction publique du Canada

STAGIAIRES COMPTABLES

Firme de comptables agréés recherche des stagiaires intermédiaires et seniors. Préférence sera accordée aux candidats bilingues. Remunération variable selon degré d'expérience et niveau académique. Bénéfices marginaux.

Veillez communiquer avec:

Le gérant du personnel
RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & CIE
Comptables agréés
800, Place Victoria, Montréal 3, Qué.
878-2691

DOMTAR

CHEF, SERVICE DE PRESSE

Nous recherchons, pour notre siège social à Montréal, un rédacteur commercial ou financier professionnel, capable de travailler en français et en anglais, et prêt à entreprendre une tâche importante dans le domaine des communications pour la compagnie.

Cette personne doit avoir la compétence et la formation nécessaires pour mettre en valeur et interpréter des informations au sujet de la compagnie, à l'intention de divers moyens de diffusion. Il aura déjà travaillé dans le journalisme et plus particulièrement dans le secteur des affaires et de la finance. Des connaissances académiques en sciences économiques ou en finance sont également désirables.

Ce poste comporte de grandes exigences. Traitement intéressant.

Toutes les demandes feront l'objet de la même attention. Discretion assurée.

Services du personnel
DOMTAR LIMITED
2100 immeuble Sun Life
Montréal 2, (Québec)

TECHNICIEN EN URBANISME

Les exigences:

Expérience de 3 à 5 ans dans les relevés pour plan directeur, étude et programme de rénovation urbaine.

Études en administration et direction du personnel.

Études ou expérience en évaluation immobilière.

Personne dynamique, responsable, qui possède un esprit d'initiative développé.

Libre de voyager en tout temps.

Doit posséder une voiture et être âgé d'environ 25 ans.

S'adresser par écrit à :

BUREAU DU RELEVÉ TECHNIQUE
172, rue Notre-Dame
Repentigny

GÉRANT PERSONNEL & RELATIONS INDUSTRIELLES

salaires initial jusqu'à \$14,000

Le Défi...

Une importante compagnie manufacturière dans le domaine de l'électronique est à la recherche d'un gérant de personnel compétent pour diriger l'élaborer et l'administration de toutes les activités et politiques relevant du domaine du personnel et des relations industrielles. Le titulaire sera responsable de l'administration des salaires et des avantages sociaux, du recrutement, de la sélection du personnel professionnel et de cadre et de l'entraînement. Il participera à la rédaction des contrats collectifs résultant des négociations qu'il dirigera. Lieu de travail: Montréal.

L'Homme...

Bilingue, il est âgé de 30 à 40 ans. Il a joué un rôle prépondérant dans le développement des ressources humaines d'une organisation ce qui lui a permis de se familiariser avec les méthodes modernes du personnel et des relations industrielles. Diplômé et travailleur il est capable de s'intégrer à un groupe de dirigeants compétents et dynamiques au sein d'une entreprise progressive où ses connaissances et ses idées seront mises à profit et où ses efforts seront reconnus.

Vous référant au dossier AB78-11-146, veuillez adresser votre demande qui sera traitée confidentiellement à :

P. S. ROSS ET ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MONTRÉAL : PLACE VILLE MARIE • QUÉBEC : 880 CHEMIN ST-FOY
OTTAWA : 90 RUE SPARKS • TORONTO : 200 UNIVERSITY AVENUE
WINNIPEG : 213 NOTRE DAME AVENUE • VANCOUVER : 580 GRANVILLE STREET

FATIGUÉ DE VENDRE DE L'ASSURANCE OU DES FONDS MUTUELS?

Vous êtes la personne que nous cherchons pour développer une nouvelle idée.

Revenu : \$14,500.

Sécurité et chances de promotion.

Pour informations, appelez

MM. Laroche ou Boucher
382-2211

VENDEURS DE CHAUSSURES

MAYFAIR SHOE SALONS LIMITED

demande

Deux vendeurs de chaussures avec un minimum de 2 ans d'expérience.

Les candidats devront être bilingues, d'apparence soignée, et âgés de 20 à 27 ans.

Salaires de base et commission totalisant approximativement entre \$100. et \$120. par semaine. Salaire de base accordé selon expérience.

Appelez:

M. Guy De Meule
866-1123
Succ. Place Ville-Marie

AGENT DES NÉGOCIATIONS ET DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Traitement initial jusqu'à \$15,000.

LE POSTE vous offre la responsabilité d'appliquer la Loi nationale ou complète d'une nouvelle société provinciale de la Couronne. Poste à Frédéricton.

LES FONCTIONS comprennent la tâche de négocier l'acquisition de terrain vague, d'y aménager des lotissements pourvus de tous les services d'utilité publique, et d'en assurer le financement, selon une entente avec la SCHL. Il faudra aussi négocier avec la SCHL et différentes municipalités pour réaliser le financement et la construction d'ensembles de logements à loyer modique pour répondre aux besoins de certains groupes particuliers comme les personnes âgées, les familles et personnes à faible revenu, et les étudiants d'université. Le titulaire aura recours aux différentes compétences professionnelles au sein de la Société (avocat, économiste, urbaniste, architecte, ingénieur, évaluateur) et devra à cet égard en coordonner les activités.

LE CANDIDAT doit être bilingue et avoir la réputation de mener les affaires à bien. Il détient un diplôme universitaire en sciences commerciales, gerance d'affaires ou toute autre discipline appropriée. Il a plusieurs années d'expérience dans le domaine de l'habitation de l'octroi et de l'administration de prêts hypothécaires.

Soumettre un résumé complet en se rapportant à cette annonce et en indiquant la date de la mise en disponibilité et l'échelle de traitement escomptée à :

Le Président

La Société de Logement du Nouveau-Brunswick
Case Postale 611, Frédéricton, N.-B.

PROGRAMMEUR DE CALCULATRICES

demandé par

le Conseil national

de recherches

(OTTAWA)

La division de physique pure demande un employé pour s'occuper de la programmation et du traitement des données venant du groupe étudiant les rayons cosmiques et la physique des particules de haute énergie. L'occupant de ce poste devra s'attendre à effectuer quelques voyages d'Ottawa à Chicago (Illinois).

Les candidats doivent être en possession d'un diplôme universitaire en mathématiques ou en mathématiques et physique. L'expérience dans le domaine de la programmation sera hautement considérée. Le traitement initial s'élevait jusqu'à \$7,200 dollars par année, dépendra de la compétence du candidat.

Faire votre demande à :

Bureau d'emploi,
Conseil national de
recherches,
Laboratoire du Chemin
de Montréal,
Ottawa 7e, Ontario.

Prière de spécifier le no de concours PP-243

Vichy Suprême purgative

Eau purgative aromatisée au citron, importée de VICHY, FRANCE.

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Distributeur:
J. ALFRED QUIMET INC.
84 est. rue Saint-Paul
Montréal

Neapole: dévaluer le dollar canadien serait une absurdité

Le président de la Bourse de Montréal et de la Bourse canadienne, M. Charles Neapole, a déclaré hier soir à Montréal que "le dollar canadien fait preuve de fermeté" et il a qualifié de "véritable absurdité" toute suggestion qui préconise sa dévaluation.

Lors de l'assemblée annuelle du "National Associated Women's Wear Bureau", M. Neapole a souligné que l'opinion voulant que la dévaluation de 1962 ait été la cause principale de l'expansion économique du Canada et même une condition préalable de cette expansion, a donné lieu à une autre opinion voulant que le dollar canadien souffre d'une faiblesse chronique et qu'une nouvelle dévaluation puisse lui être imposée en tout temps.

Au contraire, a soutenu M. Neapole, le dollar canadien sous-évalué est en fait demeuré constamment fort depuis l'automne 1962 et il n'a jamais été aussi fort que durant les quelques dernières semaines, sauf qu'il a connu une légère tendance à la baisse à la suite de la dévaluation de la livre sterling.

Au sujet de la croissance de l'économie canadienne en 1968, M. Neapole a souligné la présence d'un "élément perturbateur" à cet égard: l'absence d'indications claires de la part d'Ottawa que la sagesse prévaut en matière fiscale. Il a déploré qu'au Canada on n'entende pas parler de façon énergique de fiscalité. "Nous entendons plutôt parler d'augmentations temporaires des impôts et de 'directives facultatives' interprétées par quelques-uns comme une phrase polie invitant à ne rien faire".

Lancant un pressant appel à l'unité canadienne, M. Neapole a déclaré que "la population du Québec doit être amenée à se rendre compte qu'elle gagnera beaucoup plus de confiance en Amérique du Nord et dans le monde entier en devenant un membre fort, en possession de tous ses moyens, au sein d'une confédération qui sait où elle va". Il faut travailler à empêcher le mauvais terme de l'alternative de se réaliser, à savoir: "un Québec divisé, isolé et dépourvu d'une identité clairement définie".

LE DEVOIR

MERCREDI, 29 NOVEMBRE 1967

A VOTRE SECOURS '30-X' DÉGÈLE
30 FOIS PLUS VITE Tel: 737-3641

G.H. WOOD
"Salubrité Universelle"

Le Service de l'habitation de Montréal relèvera les familles délogées par les pouvoirs publics

par Jean-Claude Leclerc

Le nouveau Service de l'habitation dont le président du comité exécutif de Montréal avait annoncé la création il y a un mois, a été officiellement mis en place lundi soir par le conseil de ville qui en a confié la direction à un architecte de 35 ans, M. Guy R. Legault.

En présentant ce 21e service de Montréal, M. Lucien Saulnier a déclaré que cette initiative s'inscrivait dans le programme du parti civique (PCM) qui a mis l'habitation au premier rang des priorités. Faisant allusion aux reproches formulés depuis quelque temps dans plusieurs milieux à l'endroit de son administration concernant la crise du logement, il a ajouté que "le bien ne fait pas de bruit" et que la

ville est rendue "au moment de donner à cette initiative toute l'ampleur qu'elle mérite".

Le service d'urbanisme ne peut plus considérer cette activité comme une tâche accessoire, a dit M. Saulnier. Au conseiller Lortie qui faisait remarquer que le texte du règlement soumis au conseil faisait au nouveau service un devoir "d'animer" la population, ce qui était heureux à son avis, le président Saulnier a lancé mi-sérieux, mi-badin de cette façon la ville pourrait même "prévenir" l'animation sociale.

Le nouveau service coordonnera et mettra en oeuvre les politiques gouvernementales dans le domaine de l'habitation. Ses attributions et devoirs sont très larges. En

fait, toute la question de l'habitation publique lui est déléguée, exception faite de la définition des zones de rénovation urbaine qui appartiendra comme avant au service d'urbanisme.

Le service de l'habitation devra tenir à jour un inventaire de la situation du logement dans la ville. Cette responsabilité sera malheureusement limitée par les frontières mêmes de la ville, en l'absence d'une autorité régionale en matière d'habitation et d'urbanisme.

Les plans des travaux de construction, de restauration, d'aménagement ou de démolition seront préparés par ce service qui en coordonnera les travaux.

Provisoirement, ce service administrera aussi tous les

immeubles que la ville a acquis ou construits pour les fins de rénovation urbaine, avant que la responsabilité permanente en soit prise par le service des immeubles, créé le même jour par le conseil.

Le service de l'habitation appliquera le code du logement, fera connaître et appliquera les règlements prévoyant des subsides pour la restauration, la démolition, la reconstruction ou la location des immeubles et il fera des recherches sur les techniques de construction domiciliaire.

Toutes les personnes délogées par les autorités publiques, qu'il s'agisse de la ville, des commissions scolaires ou des gouvernements supérieurs, pourront recevoir assistance et être reléguées par le service de l'habitation. Ce dernier ne pourra pas cependant les dédommager quand la ville ne sera pas l'auteur des dommages. Il faudra, dans ces cas, que les autorités concernées, la CECM par exemple, prennent les mesures nécessaires pour rendre justice aux expropriés.

En outre, le nouveau service suscitera, animera et encouragera la participation des citoyens à la conservation et à l'amélioration de l'habitat urbain.

Le président du comité exécutif a affirmé au conseil que désormais les choses iraient bon train et que d'étape en étape la reconstruction se poursuivrait sans interruption.

A cet égard, le conseil a adopté une résolution priant le gouvernement provincial d'autoriser la ville de Montréal à compléter la mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine "Zone Côtes-Neiges", à poursuivre le programme des "lots Saint-Martin", et à compléter la rénovation de la "Petite Bourgogne" (Les lots sont la première étape de la rénovation de la "Petite Bourgogne"). Toutes ces autorisations sont nécessaires, en vertu de la nouvelle loi de l'habitation du Québec.



M. Guy R. Legault, 35 ans, directeur du nouveau service de l'habitation créé par la ville de Montréal.

Les étudiants-maîtres critiquent une réforme des examens décidée par le ministère de l'éducation

par Gilles Gariépy

Les porte-parole des étudiants des écoles normales du Québec viennent d'exprimer de vives réserves sur un nouveau système d'examen qui vient d'être annoncé par le ministère de l'éducation dans une lettre de directives aux institutions de formation des maîtres.

La lettre en cause, qui n'a pas encore été rendue publique, décreta notamment, en ce qui concerne les examens, la suppression des examens officiels du ministère portant sur les matières dites "académiques" et la création d'un nouveau type d'examen visant essentiellement à mesurer les "acquisitions" directement liées à la formation professionnelle, y compris la maîtrise de la langue d'enseignement.

Le nouveau type d'examen, qui sera administré par le ministère, a pour but d'établir la qualification à l'enseignement: ce sont ces examens qui serviront à l'octroi d'un brevet ou d'un permis d'enseignement, en outre, ces nouveaux examens serviront en parti à décider de l'octroi des allocations de scolarité de \$200 et plus qui seront versés aux étudiants obtenant des notes satisfaisantes, selon ce qui a été annoncé l'été dernier par le ministre Jean-Jacques Bertrand.

L'exécutif de la Fédération des étudiants-maîtres du Québec (FEMEQU) a été saisi de la lettre de directives du ministère et a publié hier un communiqué critiquant certains aspects de ces directives, soit celles qui concernent l'examen. La FEMEQU a annexé à son communiqué des extraits de la lettre (qui daterait, paraît-il, de la semaine dernière).

La Fédération se réjouit de l'abolition des examens du ministère sur les matières "académiques": cette mesure répond à un souhait maintes fois exprimé par la FEMEQU. L'organisme s'interroge par contre sur le bien-fondé du mécanisme de rechange établi par le ministère.

Le ministère précise en effet que, si les examens dans les matières "académiques" (mathématiques etc.) seront dorénavant fabriqués et corrigés par les professeurs eux-mêmes, le Comité de régulation pourra intervenir si la moyenne des notes obtenues par les étudiants à un examen s'écarte trop d'une moyenne-étalon fixée à 66 p.c. La FEMEQU se demande quels critères ont servi à fixer cette moyenne.

D'autre part, selon les explications obtenues au téléphone du vice-président de la FEMEQU, M. Gilles Dubé, il appert que la Fédération s'oppose à la création des nou-

veaux examens de qualifications, dont elle ne voit ni la nécessité ni l'opportunité.

M. Dubé a fait valoir que cet examen, portant sur des qualités qui sont déjà vérifiées au moment de l'admission à l'école normale et durant le cours lui-même notamment au moment des stages d'enseignement, serait beaucoup trop décisif, puisqu'il servirait à lui seul à admettre ou à rejeter les candidats au brevet et au permis d'enseigner, en outre, la FEMEQU estime qu'il est très dangereux de soumettre d'avance le sort des étudiants à un type d'examen qui n'est pas encore construit et encore moins éprouvé.

"Personne, y compris les gens du ministère, ne sait encore le contenu et la forme de cet examen de qualifications, a dit M. Dubé. Comment voulez-vous que les étudiants puissent s'y préparer?"

Le communiqué de la FEMEQU rapporte que selon des propos récents de M. Pierre-Yves Paradis, directeur général de la Formation des maîtres, l'examen de qualification serait "un test d'intelligence amélioré, particulièrement dans le domaine psycho-pédagogique, et un test de maîtrise de la langue".

La FEMEQU soupçonne que ce nouvel examen "ne sera qu'une façade pour satisfaire les exigences d'une bonne conscience ministérielle".

La Fédération estime d'autre part que seules les notes du bulletin scolaire devraient déterminer si l'étudiant a droit ou non à l'allocation de scolarité du ministère. Selon la lettre de directives, cette allocation sera versée à partir d'une note composée pour la moitié de la note obtenue aux examens de qualifications du ministère et pour l'autre moitié de la moyenne générale obtenue aux examens administrés par les professeurs.

Montréal reviendrait sur le marché canadien des obligations avec un taux d'intérêt maximum de 7 1/2 p.c.

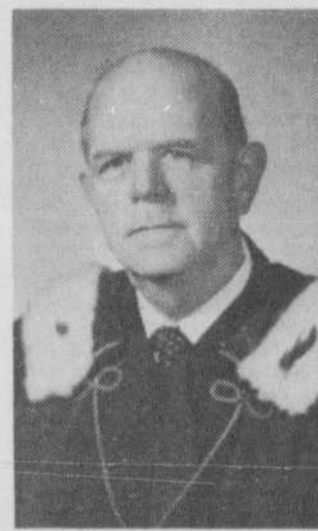
Le président du comité exécutif de Montréal a imputé à la détérioration de la livre sterling et du dollar l'échec de son projet d'emprunter

Ancien doyen de la faculté de droit à l'U. de M.

Funérailles de Me Maximilien Caron, demain

M. Maximilien Caron, professeur émérite et ancien doyen de la faculté de droit de l'université de Montréal, est décédé lundi.

Originaire de Valleyfield, M. Caron avait fait ses études au séminaire de Valleyfield et à l'université de Montréal où il obtint sa licence en droit en 1927. Boursier du gouvernement de la province de Québec, il étudia jusqu'en 1930 à Paris, à la faculté de droit et à l'école des sciences politiques.



Me Maximilien Caron

De 1930 à 1934, il pratiqua le droit avec Me L.E. Beaulieu et de 1934 à 1944, comme associé de Mes Maxime Raymond et Paul Langlois. Professeur de droit commercial à l'École des hautes études commerciales de Montréal de 1930 à 1948, il enseigna le droit civil à la faculté de droit à partir de 1937. Il devenait en 1944 le premier professeur de carrière de cette faculté, et en assumait la direction. Lors de l'adoption en 1950, de la charte dont il fut l'un des artisans, il était nommé vice-doyen et directeur des études, et en 1961, doyen. Il occupa ce poste jusqu'au 1er janvier 1965. En juin dernier, il prenait sa retraite comme professeur de carrière.

Il reçut au cours de sa carrière des doctorats honorifiques des universités d'Ottawa, Sherbrooke, Poitiers (France) et McGill. Il est l'auteur de plusieurs publications, dont un précis de droit des effets de commerce et de nombreux articles sur des problèmes de droit constitutionnel.

La dépouille mortelle est exposée aux salons Urgel Bourgeois Limitée, 3860, Boulevard Décarie. Les funérailles auront lieu le jeudi 30 novembre à 9 heures à l'église Notre-Dame-de-Grâce (coin boulevard Décarie et avenue Notre-Dame-de-Grâce). Un hommage particulier lui sera rendu par l'université, les doyens et les professeurs de la faculté de droit porteront la toge. Le service funèbre sera chanté par Mgr Paul Grégoire, ancien aumônier des étudiants.

Il laisse dans le deuil sa femme, née Colombe Beauré, deux filles, Madeleine (Mme Jean Montpetit), Hélène (Mme Pierre Gaudin) et un fils Yves, marié à Denise Fortin.

quelque \$25 millions sur le marché européen. Montréal devra donc revenir de ce côté de l'Atlantique, et le conseil a adopté en dernière heure un règlement portant de 7 à 7 1/2 p.c. le taux nominal d'intérêt qui ne pourra être excédé sur les obligations émises par la ville.

M. Saulnier qui avait reçu la semaine dernière, au cours de son voyage à Paris, une réponse "unaniment favorable" des institutions financières qu'il avait approchées, se tournera apparemment vers le marché canadien.

A cet égard le conseiller Lynch-Stanton a fait observer que la ville serait en meilleure position pour vendre ces obligations si le comité exécutif pouvait fixer le taux d'intérêt suivant la situation du marché. M. Saulnier s'est dit d'accord avec cette suggestion, mais il a rappelé que c'est la charte de Montréal qui fait une obligation au conseil de fixer un taux. L'article 756 de la charte dispose cependant que le conseil a discrétion pour choisir le taux qu'il fixe.

Au cours de la même séance le conseil a adopté un règlement qui porte à \$40 millions le montant autorisé pour les emprunts aux fins de construction d'égoûts, de pavages et de trottoirs. Une somme additionnelle de \$15 millions se trouve ainsi portée au fonds des améliorations locales. Ce montant de \$40 millions servira exclusivement à financer la part des propriétaires et celle de la ville dans le coût des constructions ci-haut mentionnées.

Adoptant en moins de trois heures quelque 100 articles des 148 mis à l'ordre du jour, le conseil a également fait plusieurs nominations. Ainsi, M. Maurice Farley, qui était sous-secrétaire administratif de la ville, a été nommé secrétaire administratif en remplacement de Mlle Germaine Pepin, décédée. MM. Albert Massicotte et Jean-Maurice

Brunelle ont été nommés comme membres du bureau de révision de la ville; un conseiller a suggéré que ce bureau accélère les procédures de révision qui font languir les contribuables jusqu'à trois ans. M. René Guévin a été nommé huissier de la Cour municipale, et M. Edouard Piché membre de la Commission Jacques-Viger. M. J.B. Paul vérifiera pour la ville le rapport de la Commission de transport de Montréal pour l'exercice 1967-68. Enfin, M. Guy Huot, actuellement surintendant de la division des immeubles du service des immeubles.

Ce nouveau service des immeubles qui a été créé sur recommandation du comité exécutif regroupera divers départements déjà existants à l'hôtel de ville. Il sera chargé de l'entretien des bâtiments, de la gestion foncière et de l'exploitation des immeubles "que le comité exécutif détermine".

Son directeur devra notamment planifier l'occupation la plus rationnelle et la plus économique des immeubles de la ville, et établir annuellement pour le conseil un inventaire des immeubles appartenant à la ville et montrer la nature et les conditions de leur occupation ou de leur exploitation. On sait que la ville possède un imposant patrimoine, et il est impossible que la Terre des Hommes soit aussi administrée par ce service.

D'autre part, le conseil a voté un crédit de \$1 million qui servira à payer le coût du matériel roulant, la Canadian Vickers Ltd, les augmentations survenues aux taxes provinciales et fédérales. Le comité exécutif s'est fait dispenser par le conseil de lancer des appels d'offre publics pour ces modifications, et le contrat ira à la Canadian Vickers.

Le conseil reprendrait ses travaux hier soir.

Empoisonnement à l'oxyde de carbone

Quatre personnes ont succombé à l'asphyxie et sept autres ont été transportées d'urgence à l'hôpital après que des vapeurs mortelles d'oxyde de carbone eurent envahi le duplex dans lequel elles demeuraient.

Une note trouvée sur les lieux laisse soupçonner à la police qu'il s'agit d'un triple meurtre suivi d'un suicide. Les victimes sont trois enfants, Clara, 2 1/2 ans, Pietro, 8 mois, et un bambin de cinq ans, et leur père M. René Pellegrinotti, 36 ans, qui occupait le logis du bas.

La mère était hospitalisée au moment du drame. La police a précisé que l'oxyde de carbone provenait du garage, à même le sous-sol, où une voiture avait été laissée avec le moteur en marche.

ASSURANCE INCENDIE
L. M. DESILETS
Montréal 861-5395
St-Hilaire 467-9311

NOUVEAU... EN 12 COULEURS
GOUTTIERS
"PRIMEAU"
ALUMINIUM
PEINTURE CUITE
Estimation gratuite
MONTRÉAL 322-4160
QUÉBEC 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

PEUGEOT TOUS MODÈLES LES Grands Garages DU Québec
306 est, rue St-Zotique
273-9105

Trop loin du CENTRE DE MONTREAL?

PORT-ROYAL

1455 ouest, rue Sherbrooke

...vous rapproche de tout et vous offre, en plus les plus beaux appartements.

Studio, 1, 2 et 3 chambres à coucher, et plus.

à partir de \$215, \$285, \$350, \$565 et plus.

Inclus: électricité, rideaux de soleil, locker pour chaque Appartement, etc.

DEMANDEZ NOS PRIX MEUBLES

Sur rendez-vous: Angèle Sola, F.R.I.
Bureau de location sur les lieux
937-9511 et 937-3709

Appartements Modèles Couverts: 10 A.M. à 6 P.M.
Sam. et Dim. 2 P.M. à 6 P.M.

JE VOULAIS DEVENIR RICHE...!

A 20 ans je m'étais dit: Un jour, je serai riche. A 45 ans j'étais devenu riche. J'étais propriétaire d'une entreprise comptant plusieurs employés.

Pourtant, je n'étais pas satisfait de moi - même. En certaines circonstances, je n'étais pas assez maître de moi. Il m'arrivait de manquer de tact et de diplomatie envers mes principaux employés. Même mes enfants avaient peur de moi. J'avais réalisé que j'étais riche en argent mais pauvre en bonheur.

Un bon jour, j'ai décidé de suivre le cours de Culture Humaine et maîtrise de soi de l'Institut de Personnalité. Ce cours m'a révélé à moi-même. J'ai appris à mieux comprendre les autres. J'y ai puisé des idées nouvelles qui s'appliquent à mon industrie. Mes employés m'estiment plus et travaillent mieux.

Mon épouse et mes enfants sont fiers de moi. J'ai retrouvé le bonheur.

Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours s'adresse seulement aux instruits, aux timides, aux jeunes et aux riches vous vous trompez. Il aide toute personne (homme ou femme) de 18 à 75 ans. La seule condition requise est d'avoir de l'ambition de s'améliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux.

C'est un cours pratique conçu par Jean-Guy Leboeuf auteur du volume: "Arrêtez d'avoir peur et croyez au succès". C'est un cours de qualité recommandé depuis 1954 par plus de 10,000 gradués enthousiastes. Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie à en juger vous-même la méthode et les résultats? Soyez des nôtres, venez assister à une démonstration gratuite vendredi 1er ou mardi 5 décembre à 8 h. P.M. à l'Institut de personnalité au Palais du Commerce, suite 219, (entrez par 1600, rue Berri et prenez l'ascenseur). Pour obtenir un dépliant gratuit à l'Institut de Personnalité signalez immédiatement 842-8186.

Gourmet's delicatessen

\$1.50 par personne

SPECIAL pour réception des FETES

céleri, olives, canapés, "smoked meat" dinde, salami, langue, poulet farci, "cole-slaw", salade de pomme de terre, tomates, cornichons, piments "gherkins", eau gazeuse, "patates Chips"...

BONUS assiettes et tasses de carton, fourchettes et cuillères en plastique et serviettes de papier.

Nos spéciaux pour NOEL et le NOUVEL AN sont présentés sur plateaux décoratifs.

LIVRAISON à DOMICILE

342-0930
2765 Van Horne centre d'achats WILBERTON
Facilité de stationnement

Drapeau à Paris pour une réunion du BIE

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, est arrivé hier soir à Paris, plus confiant que jamais que l'exposition "Terre des hommes" continuera de vivre sur les îles du Saint-Laurent.

Le maire prendra part à une réunion du Bureau international des expositions, au sein duquel il représente dorénavant le Canada. La réunion portera sur la prochaine "Hemisfair" de San Antonio, au Texas, et sur l'Expo 70 d'O-saka, au Japon.

M. Drapeau en profitera sûrement pour faire part à ses collègues du succès de ses démarches pour rendre l'expo 67 permanente.

Ainsi leur dira-t-il que les seuls pavillons nationaux qui n'ont pas encore été offerts à la ville de Montréal sont ceux de l'URSS (dont on attend la réponse prochaine), de la Tchécoslovaquie, de la Yougoslavie et de la Grande-Bretagne. Des négociations se poursuivent avec ce dernier pays.

D'autre part, la ville de Toronto semble de jour en jour s'opposer moins farouchement au projet montréalais. Ainsi, le maire William Dennison a déclaré que Montréal avait sa "bénédiction" si elle voulait payer totalement le coût de l'Expo permanente. Quant au gérant de la foire de Toronto, M. L.C. Powell, il a dit que "Terre des hommes" lui semblait être "plus une exposition internationale qu'une exposition canadienne".

D'un autre côté, les Etats-Unis veulent être admis au BIE, dont font partie 33 pays, et qui est chargé de la réglementation des expositions internationales. Les USA envisagent d'organiser une exposition universelle en 1975-76 pour commémorer le bicentenaire de leur indépendance. Une participation au BIE - souhaitée par le président Johnson - leur permettrait de réserver cette date.

Stylist
LE TOUT NOUVEAU
SHEAFFER
Aux lignes élégantes, effilées. Nouvelle agrafe de sûreté. Recouvert de chrome. Tel est le crayon à bille STYLIST TM

\$395

Excellente suggestion pour un cadeau des fêtes. Élegant, mince. Un super-format de crayons à bille. Le chrome de belle qualité ajoute au charme de ce cadeau très utile. Pointe en acier inoxydable super-lisse. Agrafe spéciale de sûreté et dispositif rétractile. \$3.95.

Pomponnette
J. Brassard, pres.
256 est. Ste-Catherine - 861-9293
7780 est. Sherbrooke - 351-0800

EDITORIAL

La conférence de Toronto et la dualité culturelle au pays

Que sortira-t-il de la conférence constitutionnelle de Toronto? Il est trop tôt pour le prédire avec la moindre certitude. A notre avis, on peut déjà affirmer qu'elle aura permis de poser à la face du pays, et plus brutalement qu'aucune rencontre ne l'avait jamais fait, le problème numéro un du Canada: celui de sa dualité culturelle et linguistique.

Après cette conférence, des gens continueront sans doute de s'opposer à la reconnaissance du bilinguisme en dehors du Québec et à tout changement à la constitution, ils sauront au moins et beaucoup plus clairement que jamais à quoi pourrait aboutir leur obstination. Le premier ministre du Québec leur a dit que seule cette reconnaissance du fait français pourrait empêcher le mouvement séparatiste de prévaloir de façon définitive dans l'ancien Bas-Canada.

Disons immédiatement que M. Johnson a su merveilleusement tirer profit de cette tribune prestigieuse pour exposer le problème dans toute sa dimension et pour secouer la léthargie de ses collègues. Il a donné les faits sans rien dramatiser, mais il les a exposés avec une clarté telle que personne ne pouvait plus douter de l'extrême gravité de la situation.

Même si la conférence de Toronto ne donnait pas d'autre résultat que celui-là, elle n'aurait sûrement pas été inutile. En tout cas, il est certain que les hommes politiques qui y auront participé ne pourront plus en faire abstraction quand ils auront à décider si, oui ou non, ils doivent venir à traiter leurs minorités françaises comme ils le font présentement ou s'ils doivent reviser leurs positions.

Cette conférence aura aussi permis au premier ministre Roberts d'assumer un rôle de "leadership" vraiment remarquable. Dès le premier jour de la rencontre, et particulièrement hier, il a fait nettement savoir à tous les chefs des autres délégations à quelle enseigne il logeait. Cette attitude très ferme de sa part ne constituait d'ailleurs une surprise pour personne. Depuis quelques années, son gouvernement s'est préoccupé d'assurer à la minorité française une part de plus en plus grande de justice. Et il annonçait, encore récemment, de nouveaux projets en vue d'améliorer la situation.

Mais, hier, M. Roberts est allé «plus loin». Après avoir affirmé que la politique ontarienne en matière de bilinguisme n'était pas le résultat d'une improvisation mais d'une longue réflexion, il a froidement fait remarquer que, à ses yeux, aucune autre attitude n'était vraiment possible si l'on entendait empêcher le Canada de s'effondrer.

Il a dit qu'il comprenait parfaitement l'attitude de M. Daniel Johnson et qu'il fallait nettement rejeter la thèse de ceux qui soutiennent qu'on ne saurait accorder aux Canadiens français vivant en dehors du territoire québécois des droits qu'on devrait refuser aux autres minorités linguistiques. Cette thèse, a-t-il dit, est la négation même de l'histoire de notre pays. Et ce n'est pas en allant à l'encontre de l'histoire que nous parviendrions à maintenir l'unité canadienne.

L'attitude de M. Roberts a certainement eu un effet considérable sur la conférence. Elle a, notamment, facilité l'intervention énergique et dramatique du premier minist...

tre du Nouveau-Brunswick, M. Louis Robichaud, qui a présenté, hier après-midi, un éloquent plaidoyer en faveur de la position de M. Johnson. Nous avions rarement entendu parler M. Robichaud avec une telle éloquence et une telle conviction.

Quelques premiers ministres ont aussi été amenés à se compromettre sans équivoque en faveur d'une reconnaissance beaucoup plus large des droits de leurs minorités françaises. Ce fut le cas, notamment, de MM. Alex Campbell, de l'Île-du-Prince-Édouard, et G.I. Smith de la Nouvelle-Écosse. Non seulement M. Campbell a-t-il dit qu'il n'était pas indifférent aux aspirations du Québec et à une plus ferme protection des droits des minorités, mais il s'est permis d'inviter le premier ministre de l'Alberta, M. Manning, à envisager au moins des changements constitutionnels qui garantiraient des droits à la langue française partout au Canada.

Il reste encore, c'est certain, quelques irréductibles comme MM. Manning, Bonner (représentant le premier ministre Bennett de la Colombie-Britannique) et Smallwood. Mais sont-ils, au fait, aussi irréductibles qu'ils le paraissent? Aucun d'eux n'a réaffirmé, hier après-midi, ses prises de position originales. Leurs convictions auraient-elles commencé à s'amollir? Il est au moins permis de l'espérer.

Encore une fois, cette conférence ne donnera peut-être pas de résultats tangibles à court terme. Il n'apparaît pourtant pas utopique de fonder sur elle d'assez grands espoirs. La discussion est bien engagée et le fait qu'elle puisse se poursuivre dans un climat aussi serein est de bon augure.

Vincent PRINCE



- Où il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir

Chypre ou Etat en sursis

dans le monde

Depuis vendredi dernier, la crise gréco-turque au sujet de Chypre connaît de jour en jour, et presque d'heure en heure, de tels rebondissements que tout pronostic est interdit. Lundi soir, on avait l'impression, après avoir cru la guerre inévitable, qu'un compromis était en vue mais hier soir, la tension remontait brusquement, après le rejet par Athènes des conditions d'Ankara; les navires de guerre turcs faisaient de nouveau leur apparition au large de Chypre et on pouvait redouter le pire.

Dépendant, les envoyés spéciaux de l'OTAN (le secrétaire général Manlio Brosio) et des Etats-Unis (Cyrus Vance) poursuivaient sans désemparer leurs efforts en vue d'en arriver à une formule acceptable aux deux parties. Si insensé que paraisse en l'occurrence un conflit armé, l'intensité des passions tant en Grèce qu'en Turquie ne permet pas d'en écarter l'éventualité. Du reste, la communauté turque de la grande île, qui vit constamment dans l'insécurité, en est rendue à souhaiter une intervention militaire d'Ankara et, en cela, a le soutien de la plus grande partie de l'opinion populaire en Turquie.

Au fond, la crise actuelle n'est qu'une nouvelle étape d'un drame fort ancien, qui remonte à la dernière guerre mondiale, et même bien au-delà. Les accords de Zurich et de Londres de 1960 (après cinq années de troubles internes et de terrorisme) qui créaient la république indépendante de Chypre n'ont nullement apporté la paix au nouvel Etat; après quelques mois de calme relatif, les difficultés ont repris et n'ont cessé de s'aggraver entre la communauté grecque majoritaire (environ 470.000 personnes) et la minorité turque (environ 110.000), chacune ayant le soutien entier et passionné soit de la Grèce, soit de la Turquie. La minorité turque ne s'est jamais reconvenue dans le gouvernement du président Makarios et celui-ci n'a jamais fait pour modifier ce sentiment.

Il ne s'est pas passé d'années, il ne s'est même guère passé de mois, depuis le début de l'Été, que des incidents graves, provoquant automatiquement une crise nouvelle entre Athènes et Ankara. On se rappelle les événements particulièrement dramatiques de fin 63 et début 64, qui devaient aboutir à l'intervention des Nations unies et à l'envoi pour six mois dans l'île de casques bleus... qui y sont encore au moins jusqu'en décembre.

Il fallait un optimisme débordant pour s'imaginer que les accords de Zurich et de Londres seraient effectivement appliqués et que la constitution élaborée pour le futur Etat chypriote durerait longtemps. Cela n'aurait été possible que s'il y avait eu entre Grecs et Turcs de Chypre un minimum de vouloir-vivre collectif, un minimum de conscience communautaire, que si Athènes et Ankara avaient été intimement résolus, profondément résolus de rester à l'écart des différends et avaient décidé de n'intervenir que pour favoriser des solutions de paix. Or, le Chypriote à l'état pur n'existe pas, et sept ans après la naissance de l'Etat de Chypre, force est de constater que les deux communautés sont plus éloignées l'une de l'autre, plus méfiantes l'une envers l'autre qu'elles l'ont été depuis longtemps.

Au point où en sont les choses, il faudrait un miracle pour que les Chypriotes turcs se reconnaissent dans le gouvernement de Nicosie; il en faudrait aussi pour envisager une refonte de la constitution qui donne satisfaction aux deux parties et garantisse les droits de la minorité. Lors même que l'on parviendrait cette fois encore à faire l'économie de la guerre entre la Grèce et la Turquie, les causes profondes de la crise subsisteraient et le feu pourra reprendre à tout moment.

La République de Chypre ne peut évidemment mener une vie normale: c'est un Etat en sursis en quelque sorte, qui ne peut tenir que du fait d'une présence politique et militaire internationale permanente et d'un effort permanent de médiation et de compromis de la part des deux pays voisins directement impliqués dans ce problème. On voit mal qu'un Etat puisse durer longtemps dans de telles conditions. Déjà, une île pauvre, de 500.000 à 600.000 âmes, aurait du mal à assumer avec avantage l'indépendance; à fortiori, son avenir est redoutablement hypothéqué si

elle vit dans un état de tension intérieure perpétuelle.

L'hypothèse du rattachement pur et simple de Chypre à la Grèce qui semblerait normale (du fait de l'origine et du voeu des quatre cinquièmes des habitants) est exclue en raison de l'opposition farouche de la Turquie et de la communauté turco-chypriote. On ne voit guère dans ces conditions d'autre formule acceptable à long terme que le partage de Chypre entre la Grèce et la Turquie, moyennant certains déplacements de populations. Mais jusqu'ici, les deux capitales et le gouvernement de Nicosie ont marqué leur hostilité à une telle formule. Hors celle-ci pourtant, il n'y aurait

d'autre solution que la recherche inlassablement reprise d'un effort pour atteindre à vivre en commun, c'est-à-dire à vivre pour très longtemps dangereusement. Dans ce cas, les forces de l'ONU resteront à Chypre pendant de nombreuses années et le monde devra accepter les alertes périodiques à la guerre entre Athènes et Ankara.

Mais peut-être Chypre fait-elle partie — avec le Moyen-Orient, le Cachemire, etc. — de ces problèmes apparemment insolubles que la communauté internationale doit traiter pendant des décennies, entre une guerre toujours menaçante et une solution toujours fuyante.

lettres

Dehors, les trouble-fête

J'étais de ceux-là qui ont marché dans les rues de Montréal en cette journée-Vietnam du 17 novembre. Ce qui s'annonçait comme une manifestation de solidarité et de fraternité à l'égard d'un peuple aux prises avec une guerre sanglante et inutile devait malheureusement dégénérer en un contre-témoignage de violence et de vandalisme.

Pourtant, que voulions-nous? Crier à haute voix notre soif ardente de paix, de liberté et d'amour. Il nous fallait cesser d'être spectateurs, secouer notre passivité collective. Il fallait que nos actes traduisent les sentiments de nos consciences qui ne pouvaient accepter l'inacceptable: des hommes qui s'entre-tuent inutilement, un impérialisme à outrance (qu'il soit d'éthiquette russe, américaine ou chinoise) à l'égard d'un peuple qui a droit à sa liberté, une économie étrangère qui s'abreuve de sang inutilement versé, bref, la dignité de l'homme foulée aux pieds. Par ailleurs, il était logique à nos yeux que la manifestation nous menât devant le Consulat du principal pays en cause afin d'exprimer notre désir collectif de voir cesser le carnage absurde. Mais de là à profiter de l'occasion pour débâter négativement nos sentiments anti-américains, il y avait disproportion.

Malgré cela, rien ne nous a empêchés de crier: "Du pain au Vietnam", "On veut la paix!", "L'Amour, pas la guerre" et d'autres slogans semblables qui contrastaient avec les insultes et trop nombreux: "Johnson assassin", "Johnson au napalm". Notre désaccord avec la politique américaine au Vietnam se devait plutôt de se traduire par l'expression ferme et positive de notre désir de paix et d'amour.

Or, nous avons été victimes du jeu de quelques têtes chaudes qui ont confondu paix et agita-

tion et qui ont jeté un discrédit irréparable sur les bonnes intentions qui animaient une grande partie des manifestants. Nous ne voulions plus de cette "paix" qui appelle la haine et la violence. Il est inadmissible que quelques réactionnaires en herbe viennent constamment brouter les cartes et annihilier l'effet positif de nos manifestations collectives de solidarité humaine.

Comme plusieurs, je déplore la réaction trop violente et peu "cavalière" de nos policiers. Leur attitude fut nettement disproportionnée à la gravité de la situation. Il nous faut admettre toutefois qu'ils avaient été provoqués par une minorité de trouble-fêtes qui a su mettre le feu aux poudres et susciter l'assaut hippique d'une violence injustifiable et outragante. Et c'est cette minorité de trouble-fêtes qui a fait que le tout n'a boutissé à rien, sinon à nous faire passer tous pour une "gang de sauvages". Et c'est ainsi qu'on pouvait lire, le lendemain, dans un journal local ce titre ronflant: "La police défend à coups de matraque le Consulat américain bombardé par 1.500 étudiants en furie".

Les hommes des cavernes n'ont plus de place parmi nous. Les batailles de rues sont injustifiables et outragantes. Nos actes concrets se doivent d'être l'expression positive de convictions réfléchies. Fini le temps où l'on manifestait pour manifester, pour voir "le thrill" que ça donne". Il est illusoire de souhaiter la paix et l'amour à nos frères du Vietnam sans d'abord devenir nous-mêmes source de Paix et d'Amour autour de nous. C'est à ce prix seulement que nos cris collectifs se feront entendre dans toute leur authenticité.

Les brisures de vitres devront alors rester chez eux!

GILLES TESSIER, étudiant à l'Université de Montréal.

Une question

Monsieur le Directeur, Dans votre éditorial du samedi 25 novembre 1967, vous écrivez: "(...) nous ne craignons pas d'affirmer des maintenant qu'un gouvernement qui en serait réduit, dans un événement de cette importance (la conférence de Toronto), à agir dans un état d'aussi étroite dépendance à l'endroit des émanations non parlementaires d'une partie seulement de la vo-

lonté populaire, ne serait plus qu'une caricature de gouvernement démocratique". Monsieur Ryan, si les Etats généraux avaient adopté les amendements à tendance fédéraliste proposés par M. Paul-O. Trépanier, auriez-vous écrit cette phrase-là?

JEAN-MARIE GAULIN Ste-Foy, 25 novembre 1967

La réponse de M. Pearson au général de Gaulle

par Paul Sauriol

La déclaration que M. Pearson a faite aux Communes hier, en réponse au général de Gaulle, est à la fois excessive et maladroite. Le premier ministre a peut-être jugé nécessaire de prendre ce ton à cause des réactions violentes qui se sont produites au Canada anglais et probablement même au sein du cabinet fédéral, mais il l'a fait en donnant aux paroles du président français l'interprétation la plus défavorable possible et sans tenir suffisamment compte des effets que cette attitude du gouvernement central aura au Québec.

Cette riposte du gouvernement canadien comporte deux aspects; M. Pearson conteste non seulement les propos du général, mais il lui refuse même le droit de parler des problèmes canadiens. Il juge "intolérable qu'un chef d'Etat ou un gouvernement étranger recommande une action politique ou constitutionnelle qui détruirait la Confédération et l'unité de notre pays". C'est là une interprétation extrême des paroles de M. de Gaulle, où l'on peut fort bien voir au contraire le souhait d'une réforme du fédéralisme canadien telle que le Québec pourrait y demeurer. Pourquoi lui prêter les plus mauvaises intentions? C'est assez discutable sur le plan des usages internationaux.

A partir de cette interprétation très contestable et donc pour le moins douteuse, le premier ministre qualifie d'"intolérable" l'intervention du général de Gaulle. Le terme est énergique et appellerait normalement des demandes d'explication à Paris, ou une protestation officielle; mais M. Pearson, après avoir employé ce qualificatif fort dur, n'annonce rien de tel et déclare que le gouvernement canadien doit encourager et promouvoir des relations culturelles spéciales et étroites entre les Canadiens francophones et la France et les autres pays francophones. Il ne paraît donc pas très inquiet du danger ou de la menace qu'il dénonce.

L'aide de la France au Québec

Dans le monde actuel, avec l'interdépendance grandissante des pays et des continents, et les débats qui se multiplient aux Nations unies et dans tous les organismes internationaux, les hommes politiques discutent de plus en plus librement de tous les pro-

blèmes. Chacun traite à l'occasion de questions locales qui sont plus ou moins internationalisées, du Vietnam, de Chypre, de la ségrégation raciale en Afrique et aux Etats-Unis, etc. Ottawa se montre bien pointilleux et susceptible en se plaignant que les difficultés du Québec soient évoquées par le président de la France.

Du reste, le général de Gaulle avait une raison plausible d'aborder la question, dans une conférence de presse qui s'adressait d'abord aux Français et qui portait sur divers aspects de la politique extérieure de la France. Le Québec a demandé l'aide de Paris pour son essor culturel, et les accords à ce sujet se font en vertu d'un accord-cadre conclu par Ottawa avec Paris. Puisque la France doit consentir des dépenses et des sacrifices assez importants, tant en hommes qu'en budget pour nous aider, il est normal que le chef du gouvernement français explique à ses contribuables les raisons pour lesquelles ils doivent accepter ces contributions.

Parmi les raisons pour lesquelles nous avons besoin d'aide on peut mentionner l'isolement du Canada français par rapport à la France, la domination économique qui explique la présente situation précaire des Québécois francophones dans l'activité industrielle et commerciale de notre province. Le général de Gaulle a rappelé tout cela et a évoqué aussi nos revendications politiques et constitutionnelles. Ce n'est pas bien agréable pour les Canadiens anglais, mais ils n'ont pas lieu d'en être surpris, car nos griefs ne sont pas nouveaux, ils font l'objet d'une longue enquête royale, et on en parle ces jours-ci à Toronto.

M. Pearson est d'ailleurs fort mal placé pour dire au président français de ne pas s'occuper de nos affaires. Ces jours derniers, il a lui-même prononcé à Londres un discours où il dénonçait en termes peu diplomatiques l'attitude du gouvernement français à l'égard de la candidature de l'Angleterre au Marché commun de l'Europe. Quelles raisons ou quel mandat, le premier ministre du Canada pouvait-il invoquer pour justifier de tels propos? Certains experts pensent même que l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE serait dommageable au commerce canadien; mais M. Pearson a voulu montrer son attachement à l'Angleterre en allant se mêler d'une affaire qui ne concerne pas du tout le Canada.

L'avenir du Canada

Quant au fond du débat, le premier ministre a déclaré: "A ceux qui voudraient nous libérer nous répondons: Nous sommes libres". Réponse équivoque, puisque les Canadiens français réclament des libertés collectives plus étendues à la fois dans le domaine culturel et linguistique, et sur le plan constitutionnel et politique.

M. Pearson a dû admettre que des changements constitutionnels sont nécessaires au Canada; il l'avait déjà reconnu dans le passé; pourquoi protester parce que le président de la France le constate en expliquant aux Français l'aide accordée au Québec? M. Pearson affirme que tous les Canadiens, les francophones et les anglophones ont l'habitude et le bon sens voulus pour prendre eux-mêmes les décisions concernant leur avenir. Personne ne le conteste, et les décisions devront être prises au Canada.

"A ceux qui voudraient nous désunir, a dit M. Pearson, nous répondons: Nous restons unis, dans un système fédéral qu'on est en train d'adapter aux exigences de notre temps et de nos origines et de notre histoire". C'est là qu'est tout le problème, dans le réaménagement de notre régime fédéral. M. Pearson oppose les paroles du général de Gaulle en 1960, à celles qu'il a prononcées lundi; c'est un peu puéril, car il y a eu beaucoup de changements au Québec depuis 1960, et il faut rajuster nos institutions canadiennes à cette situation nouvelle.

Au lieu de protester ainsi devant des déclarations dont le ton est discutable, le gouvernement canadien devrait se demander s'il n'y a pas une interprétation acceptable; en leur donnant le sens le plus défavorable, il fait le jeu des éléments indépendantistes car il accredité en quelque sorte devant l'opinion, le sens que veulent leur donner ces groupes.

Si un gouvernement étranger s'immisçait dans les affaires canadiennes, par des actes susceptibles d'influer indûment sur l'orientation politique du pays, Ottawa devrait intervenir; mais tant qu'il ne s'agit que de discours on peut laisser passer bien des choses, même lorsqu'elles ne sont pas susceptibles d'interprétation favorable, comme les propos tenus par M. Pearson à Londres à l'adresse du gouvernement français.

lettres

Le fait français en Colombie-Britannique

Le premier ministre de la Colombie-Britannique et maintenant celui de l'Alberta ont récemment rendu publiques leurs vues personnelles et apparemment réactionnaires sur l'usage de la langue française dans l'Ouest. Les comptes rendus de ces déclarations de Monsieur Bennett n'ont pas suffisamment souligné qu'il ne s'opposait pas à l'introduction de l'enseignement de la langue française dans les écoles locales mais qu'il se souciait bien plus de la répartition des dépenses que du principe. Il sait que, en vertu de notre "Election Act" de Colombie-Britannique, chacun doit avoir une connaissance suffisante de la langue anglaise ou de la langue française pour voter ici. Il existe déjà en Colombie-Britannique un certain nombre de droits concernant l'usage de la langue française et il est certain que ces droits augmentent encore.

Il y a dans cette province trois principaux groupes d'opinion à ce sujet: il y a ceux, en général de la génération plus ancienne, qui ne désirent pas voir l'usage du français se répandre à travers tout le Canada. Ces personnes ne comprennent pas ce qu'est le Canada ou ce qu'il peut être. Ils ne voient pas l'épanouissement du Canada en tant que pays de l'Amérique du Nord prenant ce qu'il y a de meilleur dans ses deux cultures utilisant l'anglais et le français, chez soi comme à l'étranger. Ils ne réalisent pas que cela peut faire du Canada un leader parmi les Etats modernes du monde. Il y a un deuxième groupe,

plus jeune, qui croit en l'avenir du Canada et qui reconnaît l'avantage qu'ont les Canadiens de posséder deux cultures qui s'enrichissent mutuellement, mais aussi à l'expérience inestimable qui leur donne l'occasion d'apprendre et de réussir à vivre comme deux personnes dans un même foyer. Une telle expérience n'est-elle pas désespérément nécessaire dans le monde agité d'aujourd'hui? Finalement il y a un groupe plus large qui représente probablement la majorité. Ceux-ci ont l'esprit ouvert et désirent vraiment comprendre mais ne sont pas suffisamment informés. Quand ils commenceront à comprendre que l'épanouissement de la population française profitera largement à tout le pays ils dicteront aux politiciens ce qui doit être fait.

Espérons que la majorité du peuple de la Colombie-Britannique et la majorité du peuple du Québec voient leur avenir dans un Canada qui gagnera à être à la fois de langue française et de langue anglaise et dans une même proportion. B. W. F. MCLOUGHLIN Vancouver, 24 novembre 1967.

Formulaire anglais

Ministère de l'Éducation, Québec. Je viens par la présente vous mettre sous les yeux une toute petite chose, mais petite chose inacceptable. Je recevais le treize du mois courant une docu-

mentation du Ministère de l'Éducation dont l'étiquette identifiant ledit ministère était totalement rédigée en anglais. Somme toute c'est un détail, mais je le répète c'est inacceptable. Que le Ministère de l'Éducation soit bilingue est normal, mais qu'il aille jusqu'à correspondre avec des citoyens de langue française en employant des formulaires anglais, c'est plus qu'anormal, c'est aberrant. Comment voulez-vous qu'un peuple soit digne et fier quand ceux qui ont charge de l'éduquer n'ont même pas le respect de leur langue? Je veux bien croire qu'il puisse s'agir d'un manque d'attention ou qu'il se soit produit une pénurie de formulaires français, mais ce genre d'erreur se produit trop souvent pour permettre une excuse. MARYO LAPRISE Hull, 26 novembre 1967.

LE DEVOIR
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910
Claude RYAN André LAURENDEAU
Directeur Rédacteur en chef
Rédacteur en chef adjoint: Paul SAURIOL
Directeur de l'information: Jean FRANCOEUR
Trésorier: Arthur LEFEBVRE
LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no. 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".
ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et Bédoules: 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Ailleurs au Canada: 12 mois \$20.00, 6 mois \$11.00, 3 mois \$6.00. A l'étranger: 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00. Édition du samedi 12 mois \$6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.
TÉLÉPHONE: 844-3361

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

Lettre d'Afrique noire

A une impossible unité, se substitue l'idée de coopération

de notre correspondant, Jacques Villeroi

OUAGADOUGOU — Entre les manifestations unitaires, comme la réunion de l'Organisation Commune Africaine et Malgache (OCAM) ou celle de l'OUA, et l'éclatement sanglant de la Nigeria, l'observateur lointain ne sait quel élément du paradoxe choisir pour se faire une idée de l'évolution des Etats africains. Allons-nous vers l'unité africaine tant désirée par les grands chefs politiques aussi différents que N'Krumah et Senghor, ou vers une atomisation de l'organisation politique de "l'espace" africain? La réponse dépend en grande partie du délai que l'on se fixe: à court terme, les exemples sont trop nombreux d'Etats en proie aux divisions ethniques; à longue échéance, il n'y a pas plus de raisons pour ou contre l'unité politique de l'Afrique que pour ou contre celle des autres continents.

Mais à défaut de pouvoir jouer aux devins, où en est la situation actuelle des unités politiques existantes et des mouvements ou organisations qui travaillent pour réaliser à divers niveaux les bases d'un continent solidaire?

1- Menaces graves contre les unités nationales

Il y a les cas les plus connus, parce que rapportés dans la presse internationale et mettant brutalement en cause des pays importants ou des intérêts étrangers: le Congo-Léopoldville (Kinshasa) depuis 1960, par exemple. La taille, les richesses minières de ce pays, sa population (2ième rang en Afrique noire), en faisaient un enjeu capital (sans jeu de mots!) de la lutte d'influence des nations industrielles du monde; la disparition de Patrice Lumumba, un des rares Congolais à pouvoir faire l'unité du pays, révéla les querelles tribales, nationales d'irons-nous plutôt, entre les

divers groupes composant cet immense pays. Nationales? En Europe ou en Amérique, nous avons tendance à baptiser de "tribal" tout mouvement centrifuge, le ramenant ainsi à une dimension archaïque et donc périmée: il y a un côté péjoratif évident dans cette appellation. Or, les cas de véritable tribalisme sont très rares: l'héritage colonial des frontières n'a tenu que très rarement compte des limites territoriales des nations historiques du continent. Dans certains cas, ces nations n'avaient qu'une extension très restreinte, et plusieurs d'entre elles ont pu être englobées dans un seul territoire: en Côte-d'Ivoire, au Ghana par exemple. Dans ces cas, les peuples concernés se rapprochaient le plus de l'idée traditionnelle de "tribu". Là les nouvelles nations indépendantes n'ont eu le plus souvent que des problèmes mineurs à résoudre, du style "querelle de clocher".

Les problèmes les plus graves ont été posés par les peuples qui avaient une longue tradition nationale derrière eux: l'exemple le plus intéressant est celui de la crise actuelle de la Nigeria. Trois groupes "nationaux" majeurs se partagent le territoire de la fédération constituée par les Anglais: les Ibos (25% du total environ) au Sud-Est et qui sont à l'origine de la sécession du Biafra, les Yoroubas (25%) au Sud-Ouest qui formeront autrefois l'empire du Bénin dont on connaît aujourd'hui l'extraordinaire développement artistique, en particulier les bronzes d'Ife; les Haoussas et assimilés, au Nord, qui constituent environ 40% du total, et qui jusqu'au siècle dernier connaissaient une organisation politique autour de quatre ou cinq centres importants, sous forme d'une fédération de royaumes. Chacun de ces trois groupes ressemble aussi peu que possible à l'idée de tribu: ce sont de véritables nations, si l'on donne à ce terme le sens habituel d'un "peuple sur un territoire".

Parler de divisions tribales dans ces conditions reviendrait, si on nous permet cette comparaison, à décrire le problème national des Canadiens français en termes de tribalisme, toutes proportions gardées bien entendu! Bien sûr il n'y a pas de déterminisme absolu de l'histoire sur la vie de jeunes nations africaines: dans tous

les cas où le colonisateur, l'administration nouvellement indépendante ont mené des politiques habiles et compréhensives, les ethnies composant ces pays ont fini par trouver sinon une harmonie parfaite, du moins un équilibre satisfaisant. Le Congo Kinshasa et la Nigeria sont le type de résultats qu'ont obtenu des administrations coloniales trop préoccupées de diviser pour régner, de gouvernements indépendants constitués par un groupe uniquement décidé à assoir sa domination en brimant les réalités nationales.

Il y a un troisième type de situation, outre celle des pays à divisions multiples et donc sans dangers et celle des pays où quelques groupes se partagent la population et le territoire: c'est le cas, assez rare, des pays formés à peu près sur les limites d'un Etat traditionnel ou d'un groupe dominant. Le cas le plus typique est celui de la Haute-Volta dont plus de 60% de la population appartient au groupe Mossi formateur d'un Etat unitaire très ancien et dont la disparition n'est pas encore totalement achevée, puisque l'em-

peur, le Moro Naba, vit encore et dispose sinon de pouvoirs du moins d'une influence considérable. Dans ce cas, et quelques autres analogues, la domination du groupe principal est telle, les ethnies minoritaires, périphériques et morcelées tellement faibles, que les problèmes d'unité nationale ne sont pas plus graves que ceux de la France ou de la Grande-Bretagne aujourd'hui avec les Bretons ou les Gallois. Il y a reconnaissance de fait, souvent accentuée par une ancienne position de conquies, de la domination du peuple majoritaire.

II- Le mythe de l'unité

Depuis longtemps, des poètes, des pamphlétaires africains ont cherché à créer une mystique de l'unité. Faisant appel à une sorte de géopolitique sentimentale, ils pensaient que le continent africain, massif et peu accidenté était voué à une réunification totale pour expier le morcellement imposé par la colonisation européenne...

N'Krumah, dès avant son accession au pouvoir en 1957, Sékou Touré à partir de 1958, Lumumba et bien d'autres se firent les chantres de l'unité africaine... chacun à sa manière. Très rapidement, sans que cela mit en doute leur sincérité personnelle, on s'aperçut que ce thème était surtout pour eux un moyen d'accroître leur audience en Afri-

que et dans le monde: l'exemple de Nasser, alors au faite de la gloire, était largement médité, avant son échec en RAU.

Les indépendances trop fraîches, le goût pour le pouvoir très vite venu aux hommes politiques africains, firent échouer les premières tentatives sérieuses d'union politique: la fédération du Mali entre le Sénégal et le Soudan français, dura moins d'un an et faillit se terminer par une guerre; Modibo Keita et Léopold Senghor étaient des personnalités trop fortes pour pouvoir partager leurs attributions sans heurts. La fusion Ghana-Guinée, même du temps de N'Krumah, fut purement théorique.

C'est dans d'autres voies que, finalement, les hommes d'Etat africains se sont engagés pour réaliser quelques progrès vers l'unité. Abandonnant un idéalisme sans lendemain et des illusions ne conduisant qu'à l'amertume, ils ont pu à peu près toute une série d'organismes continentaux ou régionaux politiques ou techniques.

Dans la première catégorie, on trouve l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA): il semble qu'après une première période de fièvres politiques qui opposa les "modérés" aux "révolutionnaires", un certain réalisme a prévalu; l'OUA est aujourd'hui surtout préoccupé par des problèmes concrets, tels ceux de Rhodésie ou de la Nigeria, même si elle a peu de chances de les résoudre directement. Nous pensons que ce retour au réalisme est surtout dû au fait que l'Afrique a quitté sa position d'enjeu de la politique internationale: elle n'intéresse plus les deux grands comme un champ de leurs luttes d'influences, et les

Africains ont plus le loisir de régler leurs problèmes entre eux. En particulier, il y a eu un très net repli de l'Union soviétique à la suite de quelques déboires retentissants.

Dans la catégorie des organismes régionaux, regroupant quelques pays d'une même zone, on trouve le Conseil de l'Entente. Cet organisme très souple, dont le siège est à Ouagadougou, a été constitué à l'initiative de la Côte-d'Ivoire, avec le Togo, le Dahomey, le Niger et la Haute-Volta. Le but politique à l'origine était pour Houphouët Boigny d'assurer son influence sur ses voisins francophones et de créer un cordon sanitaire autour du Ghana, alors agresseur, sous la direction de N'Krumah. Depuis, cette association a en principe réorienté ses activités vers la coopération économique et commerciale. En fait, depuis la disparition de trois gouvernements civils sur cinq et l'hostilité à peine voilée du président ivoirien à l'encontre de ses partenaires militaires, rien de très sérieux n'a été fait dans ce domaine: les implantations industrielles par exemple ne sont pas coordonnées, et l'on voit la Haute-Volta et le Niger créer en même temps des complexes textiles ou une cimenterie... Il n'y a pratiquement aucun contact entre les administrations au-dessous du niveau de ministre.

Enfin, un certain nombre d'organismes techniques, souvent existants avant les indépendances, assurent des tâches communes à plusieurs pays. Par exemple l'ASECNA pour la sécurité aérienne, l'UCLAV pour la lutte contre les insectes migrateurs, etc... Il y a en outre, sans que cela soit proprement africain, les sections continentales des orga-

nismes spécialisés de l'ONU: OMS, BIT, UNICEF par exemple. Mais paradoxalement ce sont des organismes extérieurs aux gouvernements africains qui ont les pouvoirs les plus étendus: les zones monétaires et surtout la zone Franc avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest qui a le privilège d'émission, jouent un rôle considérable dans l'équilibre et l'unification des marchés du continent. Cependant, les progrès du développement de ces pays va peu à peu rogner cette sorte de marché commun: dès qu'une implantation industrielle est décidée les gouvernements protègent leur nouveau-né par des barrières douanières. A la fois absurdes et inefficaces, ces nouvelles frontières économiques sont le reflet des nouvelles nations en train de se former.

Nous sommes convaincus qu'il est vraiment exagéré de la part des pays européens de critiquer ces nouveaux nationalismes, alors que nous sommes tous témoins des difficultés qu'il y a à regrouper des nations qui ont pourtant cherché à payer leurs rivalités... L'Afrique une se fera peut-être un jour, mais pas plus vite ni mieux que l'Europe ou l'Amérique latine. Le rêve de Simon Bolivar en 1830 était le même que celui de N'Krumah en 1960: ils n'avaient pas plus de chances de se réaliser l'un que l'autre dans un monde dominé par l'idée de Nation alors comme aujourd'hui. Entre de nouveaux morcellements qui menacent les grands Etats africains et l'Unité que tous sentimentalement recherchent, la voie originale de l'Afrique dans l'histoire du Monde sera étroite.

Lettre du Proche-Orient

Le Liban, terre d'élection de l'enseignement privé

de notre correspondant, Edouard Sanb

BEYROUTH — Si la rentrée scolaire, a été l'occasion en Syrie d'une véritable épreuve de force, qui s'est soldée pratiquement par la suppression de l'enseignement libre et l'établissement des établissements privés, elle n'a pas moins suscité au Liban un très sérieux malaise. Dans un pays où l'initiative privée est reine et où la population est presque allergique à tout étatisme, quel que soit le domaine où il peut se manifester, il n'est évidemment pas question que le secteur public se substitue à l'école libre, comme ce fut le cas en Syrie. D'autant plus que les Libanais ne sont que trop redevables à l'enseignement privé prodigué notamment par des missions étrangères, à qui revient le mérite d'avoir fait de ce pays l'un des plus évolués du Moyen-Orient.

Selon les dernières statistiques, le Liban compte cette année 1572 écoles et collèges privés, avec 245.738 élèves, contre 1216 établissements publics ou lycées avec 156.842 élèves. Il a fallu des prodiges d'efforts et un plan d'action coordonné élaboré par de jeunes et brillants technocrates chargés de la gestion du Ministère de l'Education Nationale, pour que ce secteur public connaisse une certaine expansion, grâce notamment au niveau élevé d'un premier groupe d'insti-

tuteurs formés dans les Ecoles Normales du pays. Ces lycées gratuits et, dans certains villages et villes, dotés d'un corps enseignant supérieur à celui du secteur privé, continuent à attirer cependant que les enfants issus des couches les moins nanties de la population. Mais même dans ce dernier cas, il existe des péres de famille de condition plus que modeste, qui se prêtent à tous les sacrifices et à n'importe quelle besogne rien que pour permettre à leur progéniture de fréquenter les écoles privées "où ils seront en compagnie des fils du patron", ceux-ci appelés à représenter plus tard la haute société. Cette mentalité très spéciale au pays, quand elle atteint une proportion aussi démesurée, pose de graves problèmes et suscite une véritable crise sociale contre laquelle l'Etat n'est toujours pas en mesure de réagir. Le principe de l'offre et de la demande étant là aussi en vigueur, l'enseignement est considéré aujourd'hui au Liban comme la plus belle affaire commerciale. Les écoles privées étant surbondées, c'est à qui majorera les frais d'écolage soit pour réduire le nombre des élèves, soit surtout pour exploiter une conjoncture et s'enrichir en un temps record. Tous ces est-il que des établissements réputés sérieux et à la fois sélects, fréquentés par des élèves dont certains sont d'origine fort modeste, ont imposé cette année des frais d'écolage dont l'aspect arbitraire ou proprement mercantile n'a pas manqué de susciter dans les familles moyennes et pauvres, de virulentes réactions. Des anciens élèves d'un honorable établissement français décident de construire un collège qui porte le nom du fondateur de la "Maison Mère". Ils offrent le terrain et leur geste est très apprécié. Mais pour financer la construction du bâtiment, ils imposent aux familles des élèves qui poursuivent en ce moment leurs études dans le premier établissement, un versement à titre d'avance de 1000 LL, soit 160.000 anciens francs français par enfant. Les élèves qui ne souscrivent pas à cette mesure sont exclus puisqu'il est précisé dans la note circulaire qu'ils "auront le droit de continuer leurs études seulement jusqu'au 30 juin 1968". Après quoi, ils seront tenus de changer de collège. Autre exemple non moins édifiant: une école de religieuses qui, en plus de la scolarité, impose à chaque élève des frais supplémentaires pour la réfection des terrains de sport, la dactylo qui tape les factures destinées aux parents, la décoration de l'arbre de Noël (sic) et pour couronner le tout, 50 Livres libanaises ou 9000 anciens francs français de faux-frais. Il serait intéressant ici de souligner que le français est la langue étrangère la plus parlée du pays puisqu'elle est enseignée dans tous les établissements tant privés que publics et franco-libanais qui relèvent de la Mission Culturelle Française et qui comptent en tout 3480 élèves. Parmi les autres établissements français, il y a lieu de citer le Collège Protestant de Jeunes Filles (1458 élèves), l'Ecole de l'Alliance Universelle (1301), sans compter 70 des 300 écoles ou collèges religieux catholiques, notamment ceux des Pères Jésuites à Jambour (1718 élèves), des Frères des Ecoles Chrétiennes (2178 élèves), des Pères Lazaristes (491), des Frères Maristes (1200), des Filles de Charité (975), des Soeurs Franciscaines (1469), de la Sainte-Famille (831), des Soeurs de Besançon (814).

PECK'S
SHERBROOKE & GUY
Heures d'ouverture:
LUNDI AU SAMEDI
9 a.m. à 6 p.m.

MAGNÉTOPHONE CASSETTE SONY
Modèle TC-100
Magnétophone cassette portable tout transistorisé, s'adaptant sur piles ou sur courant alternatif. Enregistrement avec microphone ou avec entrée directe d'un appareil Hi-Fi. Reproduit aussi des cassettes pré-enregistrées. \$149.50

PECK'S
SHERBROOKE & GUY
Heures d'ouverture:
LUNDI AU SAMEDI
9 a.m. à 6 p.m.

TÉLÉVISEUR CLAIRTONE 25" EN COULEURS
Modèle 8451 GTV
Voici le nouveau téléviseur en couleur Clairtone, caractérisant une très belle syntonisation automatique, accoutre, contrôle de la tonalité et plusieurs autres nouvelles caractéristiques. Voyez les 8 derniers modèles chez Peck's à partir de \$795.00

PECK'S
SHERBROOKE & GUY
Heures d'ouverture:
LUNDI AU SAMEDI
9 a.m. à 6 p.m.

SYSTEME STEREO COMPACT KLH
Cet appareil stéréo compact se classe parmi les premiers. Syntonisateurs stéréo FM, amplificateur entièrement transistorisé et table tournante automatique, sur une seule base, et 2 haut-parleurs KLH à suspension acoustique. Ensemble \$490.00
8 autres modèles compacts à partir de \$319.00

PECK'S
SHERBROOKE & GUY
Heures d'ouverture:
LUNDI AU SAMEDI
9 a.m. à 6 p.m.

SYNTONISATEUR SHERWOOD STEREO AM/FM
Ce syntonisateur tout transistor silicon AM/FM/MPX est seulement un des modèles parmi plusieurs autres superbes productions de Sherwood, disponible chez Peck's. \$250.00

PECK'S
SHERBROOKE & GUY
Heures d'ouverture:
LUNDI AU SAMEDI
9 a.m. à 6 p.m.

PURIFICATEUR ET HUMIDIFICATEUR D'AIR ELECTRONIQUE
L'Humidificateur-Electro-Accesoire indispensable pour le climat intérieur de votre foyer, donne l'humidité parfaite et un air purifié à l'électronique. Utilisez le purificateur d'air électronique Honeywell. \$675.00

TERMES BUDGÉTAIRES DISPONIBLES
TREVOR PECK CO. LIMITED
1498 ouest, rue Sherbrooke 937-2325
Une rue au nord de la station de métro Guy

la Popina
AJOUTER UNE PINE TONIQUE METEOROLOGIQUE A VOTRE STYLIS DE VIE
CE N'EST PAS UN SANSUT SUR LA PLAZA PLACE VILLEMAREC DE VIE

Invitation à la repokade des gourmets!
Tous les soirs CARLOS LUJAN ses chansons, sa guitare de 7 h. à minuit
CHEZ Vito PIZZATISSIMO
5412 Côte des Neiges, Montréal, Qué., Tel.: 735-3623

NOUS PAYONS SIX 3/4% D'INTERET SUR LES DEPOTS DE 5 ANS
TRUST GENERAL DU CANADA
La plus importante société de fiducie canadienne-française
909 ouest, boul. Dorchester, Montréal — 866-9641

VOUS POUVEZ UTILISER CE COUPON ET LE POSTER AVEC VOTRE CHEQUE A L'UN DE NOS BUREAUX.
Ci-inclus mon chèque au montant de \$..... (minimum \$1,000.00) pour lequel vous voudrez bien émettre un certificat de dépôt garanti pour une durée de 5 ans, au
NOM DE _____
NO _____ RUE _____
VILLE _____
SIGNATURE _____ DATE _____
D-29-11-67

Réactions de MM. Côté et Chrétien et du RIN

M. Jean Chrétien, ministre d'Etat, a lancé un défi aux Etats généraux du Québec, lundi soir. Il leur a recommandé, afin de mettre à l'épreuve la popularité de leurs idées, de se présenter au parlement.

Dans un discours prononcé devant l'Association libérale de Scarborough-Est, à Toronto, M. Chrétien a déclaré que si les idées exprimées par les Etats généraux sont bonnes, il serait bon de les mettre à l'épreuve, au moyen d'élections.

Les Etats généraux, qui ont pris fin dimanche, ont adopté une série de résolutions qui s'inscrivent nettement dans l'optique d'un Québec souverain.

M. Chrétien a rejeté toute suggestion voulant que la culture française puisse survivre en Amérique du Nord, en dehors de la Confédération canadienne.

Le ministre, autrefois secrétaire parlementaire du ministre des finances, M. Mitchell Sharp, a d'autre part prédit un mini-budget très dur pour demain.

"Nous avons décidé qu'il fallait combattre l'inflation dès maintenant, et qu'il nous faut réduire certaines dépenses. Ce n'est pas facile. Nous devons augmenter les taxes."

Il a ajouté que le nouveau budget provoquerait une distribution plus équitable du revenu national parmi la population, et qu'il n'entraverait pas l'expansion économique.

M. Chrétien a déclaré qu'aucun des programmes pour lesquels le gouvernement est mandaté ne sera sacrifié par le mini-budget.

Le ministre Côté: du fascisme

Pour sa part, un ministre fédéral qui a participé en fin de semaine aux Etats généraux du Canada français a déclaré que ces assises l'ont frappé par leur caractère "fasciste".

"Il fallait voir ça samedi, en assemblée plénière, quand toute la salle manifestait une tension extrême et où personne ne pouvait soutenir un point de vue contraire à celui de la résolution qui était soumise à l'examen, a commenté dans une interview M. Jean-Pierre Côté, ministre des postes, qui a été le seul ministre fédéral à prendre part aux Etats généraux. C'était vraiment fasciste."

M. Côté a affirmé que tous les projets de résolutions favorables au fédéralisme avaient été repoussés par les ateliers de travail qui préparaient les résolutions devant

être adoptées sans amendement par l'Assemblée plénière.

M. Côté a souligné qu'il "ne représentait que lui-même" aux Etats généraux et que, conséquemment, il ne se tient pas comptable devant le caucus libéral fédéral ou devant le cabinet fédéral de l'influence politique que peuvent représenter au Québec les Etats généraux du Canada français.

M. Auguste Choquette, député libéral de Lotbinière aux Communes, qui a également participé aux Etats généraux à titre d'observateur, a révélé pour sa part qu'il présentera un compte rendu des assises au caucus général du parti libéral fédéral aujourd'hui et que, dans ce dessein, il a retardé de quelques jours son départ pour la France.

Le RIN: mise en garde

D'autre part, dans un communiqué signé par Mme André Ferretti, vice-présidente nationale du parti, le R.I.N. tient à souligner que "la poussée indépendantiste qui a eu lieu lors des assises nationales des Etats généraux du Canada français, ne saurait être attribuée à un quelconque noyautage de sa part."

Il y a plusieurs mois déjà, souligne le communiqué, le R.I.N. a fait savoir qu'il ne participerait pas aux délibérations des Etats généraux et "il a pris par la suite les mesures nécessaires pour que cette décision soit respectée par ses membres". Il est hors de doute, poursuit le R.I.N., que les positions prises lors des assises nationales des Etats généraux, "constituent une étape importante dans la lutte pour la libération du peuple québécois."

"Bien que les délégués présents aux assises nationales proviennent surtout des couches petites-bourgeoises de notre société, il est clair qu'ils ont su prendre une attitude progressiste concernant la solution de notre problème national, affirme le parti. Cependant, le R.I.N. veut mettre la population en garde contre une éventuelle utilisation de ses fins purement électorales des positions prises lors des assises nationales par les délégués aux Etats généraux."

"Le R.I.N. tient à se dissocier à l'avance de toute utilisation à des fins de pure rentabilité électorale du projet d'indépendance du Québec. Pour le R.I.N. cette indépendance doit se faire, elle est inévitable, mais elle ne doit pas être une autre façon pour les vieux partis ou pour un autre mouvement politique de tromper le peuple québécois en lui faisant croire que la libération politique n'indique pas aussi une libération économique. Pour le R.I.N., il ne saurait être question d'une indépendance faite par la petite bourgeoisie au détriment de la majorité du peuple québécois."



Me Claude Nolin, candidat à la présidence des conservateurs du Québec.

1,600 personnes sont attendues au congrès des conservateurs

Quelque 1,600 personnes — soit 600 délégués et quelque 1,000 observateurs — sont attendues à la réunion annuelle de l'Association progressiste-conservatrice du Québec, en fin de semaine, à Montréal.

C'est ce que fait savoir un communiqué émanant du parti. Le nouveau chef fédéral du parti, M. Robert Stanfield, sera le conférencier à un dîner qui réunira les militants du parti, le samedi soir 2 décembre.

Quatre commissions d'étude siègeront au cours de la journée de samedi et soumettront leurs rapports dimanche après-midi, avant la tenue de l'élection des dirigeants de l'association.

Il y a trois candidats au poste de président, soit MM. Paul-O. Trépanier, maire de Granby, président sortant de charge, Léopold Carrière, homme d'affaires de Lachute, et Me Claude Nolin, avocat, qui, précise le communiqué du parti, joue un rôle de premier plan, depuis plusieurs années, au sein de l'association.

D'autre part, un autre communiqué émis en faveur de M. Nolin affirme que les délégués sont convaincus que "le candidat apte à mener le renouveau de la structure de l'association est cet homme biliné, humain et sincère dont l'expérience dépasse de beaucoup ses 44 ans".

L'Office franco-québécois pour la jeunesse sera créé en janvier

QUEBEC (PC) — L'Office franco-québécois pour la jeunesse sera vraisemblablement créé dès le mois de janvier prochain et permettra à un millier de jeunes Québécois de se rendre en France au cours de l'été 1968 et à un nombre égal de jeunes Français de venir au Québec.

C'est ce qu'a déclaré le député de Lévis et secrétaire parlementaire du premier ministre Daniel Johnson, M. Jean-Marie Morin, de retour

Stanfield: le pays est désuni et menacé J.-L. Pépin dénonce la formule Lévesque

(D'après la PC) — Le leader du parti conservateur, M. Robert Stanfield, estime que la désunion existe au Canada, et que le pays est vraiment menacé de séparation. Et la séparation de quelque province que ce soit entraînerait la destruction du Canada en tant que nation distincte.

Parlant devant les membres d'un cercle social de Regina, M. Stanfield a fait appel à tous les Canadiens, afin que ceux-ci essaient de comprendre les aspirations des groupes minoritaires.

"Il existe des obstacles à la compréhension, a-t-il affirmé. Trop souvent, les seules choses que nous connaissons sur nos concitoyens canadiens sont les choses qui nous agacent."

"Mais ce pays est trop grand pour être détruit par la colère. Il me semblerait que nous avons une responsabilité envers nous-mêmes et envers ceux qui viendront après nous: celle de maîtriser notre humeur et de sauvegarder le pays."

"Nous avons la responsabilité de conserver ce pays indivis, d'essayer de comprendre pourquoi les gens des autres parties font ou disent les choses que nous indisposent, et de nous souvenir que certaines des choses que nous pourrions dire ou faire sont susceptibles d'indisposer les autres."

"...la compréhension, évidemment, doit venir des deux côtés. Ceci n'est pas un évangile qui doit être prêché dans l'Ouest du Canada et ignoré au Québec."

M. Stanfield a dit également que la réaction des habitants de l'Ouest ou des Maritimes qui sont d'avis que leur région n'a pas reçu sa part équitable a plusieurs traits en commun avec l'attitude des Canadiens français.

M. Stanfield a déclaré également que, en fin de compte, l'unité ne sera possible que si chaque Canadien, en tant qu'individu, désire l'unité.

"On ne peut utiliser des lois pour tenir ensemble un pays dont les habitants préfèrent se séparer... Pour ma part, je suis prêt à payer un certain

prix le privilège de vivre dans un pays qui peut maintenir la diversité, et en même temps poursuivre des objectifs communs exaltants."

C'est alors que M. Stanfield a affirmé que le problème de la désunion existe réellement et ne peut être nié.

"Il existe. C'est un fait. Il faut y faire face". La menace d'une séparation est réelle, a-t-il ajouté, et serait fatale pour le Canada si elle devenait un fait.

"Notre économie souffrirait de désorganisation, très sérieusement dans certains cas. Nos liens seraient rompus, et toute volonté de résister à l'américanisation, toute volonté de demeurer un pays distinct, serait également détruite."

"Nous n'existerions pas longtemps. Et, à mon avis, quelle que soit la situation après la séparation, elle serait beaucoup moins satisfaisante que ne l'est la situation actuelle du Canada".

Pépin critique René Lévesque

Pour sa part, le ministre fédéral de l'énergie, des mines et des ressources a déclaré que l'indépendance politique du Québec accompagnée d'une association semblable

au Marché commun est une vue de l'esprit qui conduirait ou à la désintégration complète du système et à la chute progressive de chacune des autres régions canadiennes dans le panier américain, ou à un long achèvement vers ce qui existe déjà.

Prenant la parole au Club de Réforme de Montréal, lundi, le ministre s'est attaqué à la thèse de M. René Lévesque, député indépendant de Laurier, qui prône la thèse d'un Québec souverain associé au Canada de façon semblable à celle des pays du Marché commun entre eux.

"Le système de M. Lévesque convient seulement à ceux qui pensent que le politique et le psychologique n'ont aucune relation avec l'économie", a soutenu M. Pépin.

Le ministre fédéral a commenté que le Marché commun européen, construit progressivement, menait inévitablement à une association politique de type fédéral.

Le conférencier a rappelé qu'il était fédéraliste à plusieurs points de vue, et il a exhorté les Canadiens français à prendre une part plus active dans les affaires canadiennes. "Il nous appartient, représentants québécois au Parlement fédéral, de crier notre

passion pour cet idéal et de faire entendre la voix du Québec", a-t-il lancé.

M. Pépin a fait remarquer qu'au cours des sept dernières années il s'était produit une décentralisation des pouvoirs d'Ottawa, signe, d'après lui, que le gouvernement fédéral comprend les sentiments et les désirs du Québec.

Michener souhaite du français

A Hamilton, de son côté, le gouverneur général du Canada a suggéré que le français soit inclus dans le programme d'étude des collèges.

A l'occasion de l'investiture de M. John W. Hazelton comme président du Mohawk College, M. Michener a fait remarquer que le programme d'études de ce collège offre un équilibre entre la technologie et les humanités et que cela lui semble appréciable.

Cependant, se départissant du texte qu'il avait préparé à l'avance, M. Michener a dit: "Il est possible que, si j'avais moi-même dressé ce programme d'études, j'y aurais ajouté le français dans la section des arts appliqués, et cela, en grande partie, pour des raisons personnelles. En effet, quand j'étais au collège, on n'y en-

seignait pas le français et je l'aurais trouvé fort utile lorsque je suis arrivé à Ottawa."

"Par conséquent, mes études en français ont commencé un peu trop tard pour être véritablement efficaces. Je suis persuadé que tous les Canadiens devraient saisir toutes les occasions d'acquiescer les deux langues officielles."

Penfield: pas d'ilot unilingue

"La majorité des citoyens de cette province, et j'en suis, a dit pour sa part le Dr Wilder Penfield à Québec, ne permettra jamais que le Québec devienne un îlot unilingue de plus en plus perdu dans un mer étrangère, comme St-Pierre-et-Miquelon. En second lieu, les autres provinces, à mon avis, s'entendent pour ne pas le permettre: Elles ont besoin du Québec comme le Québec a besoin d'elles."

"Serait-il donc vrai que nous sommes arrivés à la croisée des chemins comme les Américains, il y a 100 ans, pendant la sombre décennie de 1860?" a demandé le conférencier, rappelant qu'en 1861, sept Etats américains firent sécession et qu'après une guerre qui l'a épuisée, le peuple entendit la voix de Lincoln.



Aujourd'hui... c'est l'électricité

Photo: Jean-Louis Frund

La préposée aux renseignements

Accueillante, attentive, prévenante, elle est toujours heureuse de vous rendre service. Que vous désiriez un renseignement au sujet de votre facture, d'un déménagement ou de toute autre chose, consultez-la en tout temps. Elle est à votre disposition pour vous aider à obtenir le meilleur service possible!



Hydro-Québec



HAWAII

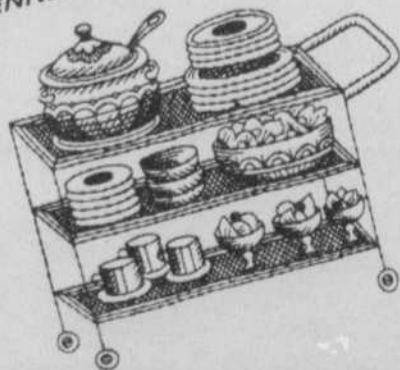
ET TARIFS D'AUBAINE CPA VONT DE PAIR!

LE SERVICE LE PLUS RAPIDE DE MONTRÉAL

ÉVITEZ L'AFFLUENCE DE VOYAGEURS! OBTENEZ UN SERVICE PLUS PERSONNEL. ALLEZ À HAWAII DÈS MAINTENANT. Profitez des tarifs d'aubaine de CPA pour groupes — chaque personne d'un groupe de 10 ne paie que \$407,60, classe économique. Vous n'avez qu'à demander à votre agent de voyages de vous inclure dans un groupe de dix personnes. Prenez le vol le plus rapide et le seul sans escale entre Toronto et Hawaii. Service direct, de Montréal, à compter du 17 décembre. Profitez des seuls tarifs d'aubaine qui vous permettent de partir un jour commode... le vendredi. Prenez CPA — le porte-étendard du Canada vers le Pacifique. Appelez votre agent de voyages ou CPA aujourd'hui.

*de Montréal

LES LIGNES AÉRIENNES CANADIEN PACIFIQUE



APPELÉZ VOTRE AGENT DE VOYAGES OU CPA AUJOURD'HUI.

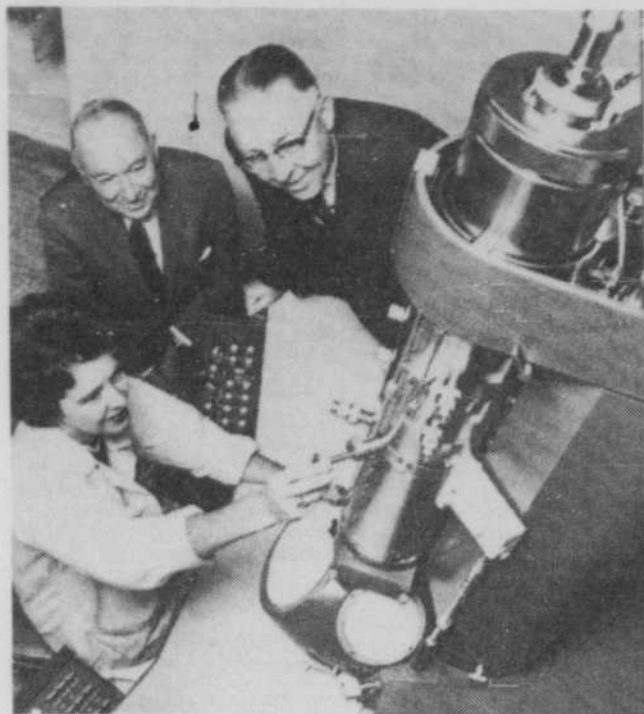
Le Canada au Salon du bâtiment

PARIS (AFP) — C'était mardi "la journée canadienne" à "Bâtiment" le 6ème salon international de la construction qui a ouvert ses portes le 23 novembre au pavillon de la défense à Paris.

L'ambassadeur du Canada à Paris, M. Jules Léger, est venu visiter le stand canadien qui s'étend, fort plaisamment aménagé malgré son caractère technique, sur 2,500 pieds carrés.

Trente-sept entreprises de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec participent à la manifestation. Elles exposent des articles et produits très divers dans le secteur du bâtiment: des fenêtres coulissantes, des bardeaux, des panneaux de bois, revêtements de sol et de mur, appareils de chauffage et appareils sanitaires, persiennes, papier peint et même nouvel enduit qui s'applique "comme un gant" sur le bois aussi bien que le béton ou le métal, des fixations, des thermostats.

Mais la maison de bois canadienne est à l'honneur, un gros effort étant fait pour populariser sur le marché français la construction à charpente en bois dans laquelle les Canadiens sont passés maîtres.



Jane Rooney, technicienne du Princess Margaret, examine le microscope électronique que la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie a donné au centre principal de recherche sur le cancer au Canada. La compagnie est représentée sur cette photo par MM. W. J. Adams, vice-président et secrétaire, et M. A. H. Lemmon, président. (Téléphoto PC)

25 conseillers réclament pour Montréal juridiction sur le port

A la fin de la séance du Conseil hier soir, 25 conseillers de la Ville de Montréal ont déposé un avis de motion demandant au Comité exécutif d'étudier la possibilité d'engager immédiatement avec le gouvernement fédéral des pourparlers en vue de transférer à la Ville la juridiction sur le port.

L'avis de motion fait état de conflits ou délits qui affectent la bonne réputation de Montréal, ce qui "ne se produit

pas dans le port de Toronto qui, lui, est administré par Toronto pour Toronto".

Le projet souligne en ou-

tre que ces conflits ont incité plusieurs compagnies maritimes à cesser d'utiliser les facilités du port de Montréal

au profit d'autres ports situés en dehors du Québec.

Toute la superficie présentement administrée par le

Conseil des ports nationaux "fait partie intégrale du territoire montréalais", signale la motion.

Cette motion devrait normalement être étudiée lors de la réunion du Conseil, la semaine prochaine.

De Gaulle: \$7,369

OTTAWA — Le gouvernement fédéral a dépensé \$7,369.80 lors de la visite du président de Gaulle au Québec en juillet dernier. En réponse à une question, M. John Matheson, secrétaire parlementaire du premier ministre, a déclaré aux Communes qu'il y avait encore "quelques petites factures" à payer.

Selon un économiste américain

Le rapport Carter ne menace pas le privilège fiscal de l'industrie pétrolière canadienne

par Claude Lemelin

Un éminent économiste américain, le professeur Arnold Harberger, a soutenu hier devant les membres de l'Association canadienne des études fiscales que même après l'application intégrale des recommandations pertinentes de la commission Carter, l'industrie pétrolière du Canada continuerait de jouir d'un privilège fiscal.

L'universitaire avait rappelé auparavant que si la controverse suscitée par le rapport de la commission avait été si vive dans le domaine des pétroles, c'est que dans aucun autre domaine peut-être la pratique fiscale s'écarte-t-elle davantage des principes d'équité et d'efficacité. En effet, la législation actuelle permet aux seules sociétés pétrolières de déduire plus d'une fois la valeur de leurs investissements de leur revenu imposable et de le faire à un rythme plus rapide que les entreprises qui oeuvrent dans d'autres secteurs; elle leur permet également de réduire d'un tiers leur revenu imposable, en prévision de l'épuisement des nappes de pétrole ou de gaz qu'elles exploitent.

Selon M. Harberger, ces privilèges fiscaux rendent les investissements dans les pétroles de deux à trois fois plus attrayants que dans les autres secteurs de l'économie; il en est résulté un certain déséquilibre dans la répartition inter-sectorielle des capitaux disponibles, que la Commission Carter a voulu atténuer. Toutefois, le nouveau régime fiscal continuerait de permettre aux sociétés pétrolières de déduire de leur revenu imposable les frais d'exploration et de développement, bien qu'il s'agisse en fait d'investissements devant être financés par de nouvelles injections de capital. La commission, selon M. Harberger, a eu raison d'agir ainsi; mais elle recommande aussi qu'une exemption fiscale soit accordée aux détenteurs d'actions dites "d'exploration et de développement". De l'avis de l'économiste, ce deuxième privilège pourrait engendrer des abus encore plus grands que ceux auxquels la commission a objecté, à moins que l'exemption soit limitée dans le temps.

En ce qui a trait au statut fiscal des investissements étrangers, dont on sait qu'ils prédominent dans le secteur pétrolier, l'économiste américain a opiné que "pour des raisons d'ordre politique, il est inconcevable qu'un Etat octroie à ses entreprises un régime fiscal moins favorable que celui qui s'applique aux entreprises étrangères installées sur son territoire." Il a même admis, compte tenu de coûts sociaux difficiles à mesurer — entre autres le ressentiment engendré par la mainmise, par des étrangers sur l'économie d'un pays — que les entreprises étrangères soient frappées d'un impôt plus lourd que les entreprises nationales.

En ce domaine, on peut donc tout au plus espérer, selon M. Harberger, l'équivalence des régimes fiscaux. Dans l'optique du rapport Carter, c'est-à-dire compte tenu de l'intégration des impôts sur le revenu des personnes et des sociétés, cette équivalence serait réalisée si "on frappait les actionnaires étrangers d'une taxe égale à celle qu'ils paieraient sur leur revenu gagné au Canada". Le taux de cette taxe, de l'avis du conférencier, serait probablement très proche du taux maximum de l'impôt sur le revenu proposé par la Commission, c'est-à-dire de 50 pour cent.

L'alternative, ce serait ou bien de négocier avec les pays étrangers — essentiellement les Etats-Unis — un régime fiscal uniforme, ou bien d'adopter les dispositions de la législation américaine. Ce faisant, le Canada commettrait selon l'économiste une grave erreur, "car le système américain est incontestablement inférieur à celui que propose la commission Carter, et probablement inférieur à celui qui prévaut actuellement au Canada."

Toutefois, le maintien de la taxe de rétention de 15% sur les dividendes versés à des actionnaires étrangers ne peut se justifier sur le plan économique; mais la commission, au dire de l'économiste, a probablement eu raison de faire cette recommandation, puisque l'abolition de cette taxe aurait tout simplement provoqué un transfert de revenu depuis le trésor canadien jusqu'au trésor américain.

Somme toute, a conclu le professeur Harberger, la mise en oeuvre du rapport Carter réduira sensiblement les stimulants fiscaux à l'exploration pétrolière; mais on peut difficilement en prédire l'impact sur l'expansion de l'industrie. Il est cependant certain que le nouveau régime fiscal aura peut-être une influence sur le volume de la production, du moins

en courte période; et une augmentation même modeste du prix des produits pétroliers aurait tôt fait de rétablir les taux de rendement à leur niveau actuel.

Le professeur Eric Hanson, de l'université de l'Alberta, a fait entendre un autre son de cloche. Il a préconisé le maintien des allocations d'épuisement, du moins jusqu'à ce que l'on puisse prédire les effets probables de leur abolition avec plus de précision. L'octroi de subventions, une des mesures de rechange recommandées par la Commission, ne tient pas suffisamment compte selon lui du caractère continu des programmes d'exploration; de plus elle favoriserait autant les "vainards" que les "peigneurs", les explorateurs efficaces que ceux qui sont inefficaces, à moins que l'Etat prenne connaissance du dossier géologique des entreprises. Enfin, l'abolition des allocations d'épuisement serait en quelque sorte une mesure rétroactive, au dire du professeur Hanson, puisque les entreprises pétrolières ont pris jusqu'ici la décision d'investir dans tel ou tel projet en présumant qu'elles seraient maintenues. La transition du régime actuel au régime "Carter" serait donc difficile.

Enfin le professeur Bucovetsky, de l'université de Toronto, qui fut le principal artisan du dossier "mines et pétroles" de la Commission Carter, a révélé que les arguments avancés contre les recommandations pertinentes de celle-ci dans un certain nombre de mémoires soumis au ministre fédéral des finances ne l'avaient pas incité à modifier ses opinions à cet égard.

La commission, a-t-il précisé, n'a jamais nié les avantages importants que l'économie canadienne a retirés du développement du secteur minier; elle a tout simplement remis en cause l'utilité sociale d'investissements considérés dans les industries extractives.

Le principe de la neutralité fiscale, a-t-il ajouté, repose sur un postulat fondamental: l'acceptation du marché comme mécanisme régulateur de l'économie, les forces du relâchement des consommateurs quant à l'utilisation des ressources. Or, quoi qu'on en pense, le régime fiscal des mines et pétroles proposé par la Commission Carter n'est pas neutre; il continue de privilégier les investissements dans ce secteur.

Selon M. Bucovetsky, il n'est pas permis d'invoquer la théorie du "pis-aller" contre le rapport de la Commission, c'est-à-dire que le système qu'elle propose conviendrait dans des conditions idéales, mais que ces conditions n'étant pas réalisées on ne peut affirmer que les privilèges fiscaux sont une source d'inefficacité.

En effet, la plupart des économistes reconnaissent qu'à moins qu'une économie se mue dans un contexte absolument pervers, l'uniformisation des régimes fiscaux tendra à y rendre plus efficace la répartition des investissements entre les diverses industries.

Enfin M. Bucovetsky s'est étonné de ce que l'on ait invoqué contre le rapport la thèse de M. Kenneth Galbraith à l'effet que le consommateur n'est pas souverain, que ses choix sont déterminés par diverses forces sociales — entre autres la publicité — et que par conséquent on ne peut plus s'en remettre aux forces du marché pour orienter l'activité économique. "Les vues du professeur Galbraith sur les allocations d'épuisement aux Etats-Unis sont bien connues, a-t-il ajouté, et je vous assure qu'elles sont bien moins généreuses que celles de la commission".

Jour et nuit

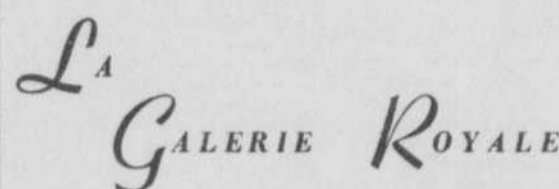
OTTAWA (PC) — Des équipes de travail de l'imprimerie de la reine à Hull oeuvrent "jour et nuit" à l'impression du premier volume du rapport final de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

M. Roger Duhamel, imprimeur de la reine, a déclaré que le rapport de cette commission a préséance sur tous les autres travaux de l'imprimerie de la reine, sauf sur l'impression quotidienne des débats de la Chambre des Communes.

VOUS POUVEZ POSSÉDER DÈS MAINTENANT... À VOTRE PRIX

Bien sûr, vous aimerez posséder une peinture à l'huile dans votre maison, et naturellement, vous n'êtes pas intéressé à payer un prix exorbitant. Voilà ce qui explique pourquoi, des centaines de personnes casanières ont profité durant les dernières semaines, de l'extraordinaire vente d'entrepôt, de la Galerie Royale. Plusieurs ont fait l'acquisition de leur premier tableau, choisi parmi un étalage considérable d'artistes contemporains, lesquels doivent être vendus avant de changer notre commerce, pour s'occuper exclusivement de peintures antiques. Mais n'attendez pas... faites votre choix maintenant, tandis qu'il y a encore une très grande sélection.

Jetez simplement un regard sur ces exemples que vous trouverez lors de votre visite.



Tél. 845-4383

1420 ouest, rue Sherbrooke (coin de Bishop)

SUJETS	Dimensions (encadrées)	Prix réguliers	Maintenant
PAYSAGES • qui embelliront votre vivoir	14x16 à 33x37	\$ 75. à \$275.	\$17. à \$80.
PAYSAGES MARINS • qui embelliront votre boudoir ou vivoir	26x34 à 34x36	150. à 350.	39. à 95.
SCÈNES D'HIVER • idéales pour le bureau ou le foyer	28x32 à 32x44	250. à 325.	45. à 90.
PEINTURES FLORALES • qui embelliront votre salle à manger ou hall	24x28 à 30x38	225. à 300.	45. à 85.
SCÈNES DE RUES • pour donner plus de distinction au bureau ou au foyer	14x16 à 33x37	150. à 400.	35. à 99.
SCÈNES D'AUTOMNE • splendides dans votre vivoir	26x34 à 34x46	150. à 300.	39. à 85.
SCÈNES MARINES - BATEAUX • donnent l'idée de partir à l'aventure	26x34 à 33x37	160. à 350.	38. à 85.
SCÈNES FORESTIÈRES • souvent plus vivantes dans le boudoir	28x32 à 34x46	200. à 375.	40. à 95.
ÉTUDES DE GENRE • peuvent convenir presque partout dans la maison	14x16 à 28x32	175. à 400.	38. à 98.
MONTAGNES • une inspiration dans le bureau ou le vivoir	28x32 à 33x37	225. à 350.	42. à 88.
NATURES MORTES • une note de chaleur dans votre salle à manger	14x16 à 32x44	150. à 325.	35. à 90.

• VEUILLEZ NOTER QUE des peintures de plusieurs autres prix et sujets sont comprises dans ce lot, toutes à des rabais comparables

D'OUVERTURE HEURES LUNDIS, MARDIS et SAMEDIS de 9 h. a.m. à 6 h. p.m. MERCREDIS, JEUDIS et VENDREDIS de 9 h. a.m. à 9 h. p.m.



Encore une fois...

Citroën révolutionne l'industrie automobile

LA NOUVELLE CITROËN EST MUNIE DE PHARES PIVOTANT SELON LE BRAQUAGE DES ROUES

Voilà un ensemble optique unique au monde qui dote la Citroën du système d'éclairage automobile de quatre phares le plus perfectionné qui existe et qui accroît considérablement la sécurité de conduite durant la nuit.

Révolutionnaire? La Citroën l'est par ses phares principaux munis d'une commande dynamique qui adapte automatiquement leur inclinaison aux variations d'assiette de la voiture afin d'assurer un éclairage de croisement toujours stable et d'éviter d'éblouir les conducteurs arrivant en face.

Révolutionnaire? La nouvelle Citroën l'est par ses phares auxiliaires à lampe à iode et à commande directionnelle. Les lampes à iode, utilisées dans l'aviation, ont un éclairage plus intense et une portée plus longue que des lampes classiques. La commande directionnelle agit automatiquement sur les phares pour les faire pivoter en fonction de

l'orientation des roues directrices. Les lois de mouvement imposées aux deux projecteurs sont calculées de sorte que le faisceau soit toujours placé exactement où l'on a besoin de voir, non seulement sans aucun retard, mais encore avec anticipation. Par exemple, pour entrer dans un garage obscur, la voiture est encore sur la route et déjà l'intérieur du garage situé à la perpendiculaire est éclairé.

Grâce à ces phares, le moindre obstacle est mis en relief dans le lointain de la route droite ou sinueuse.

C'est là un dispositif révolutionnaire que Citroën, une fois de plus, est le premier à adopter en série. Il est possible qu'il bouleverse les conditions de la circulation de nuit. La sécurité préventive est augmentée de 20 à 30% par rapport à une voiture courante. C'est un progrès considérable!

Autre nouveauté: La Citroën présente cette année une modification d'apparence. La carrosserie a été redessinée dans sa partie avant. Ce nouveau dessin de l'avant remodèle harmonieusement les ailes, le capot, le pare-choc et incorpore les phares. C'est la modification d'apparence la plus importante subie par la Citroën depuis sa naissance. Sans rien changer aux qualités aérodynamiques de la voiture, elle lui confère un aspect plus moderne encore, plus dynamique et, s'il était possible, plus épuré.

VOICI D'AUTRES RÉVOLUTIONS APPORTÉES PAR CITROËN AU COURS DES ANNÉES!

1926—Servo-frein sur quatre roues • 1934—La première traction-avant • 1955—L'extraordinaire suspension hydropneumatique • 1955—Freins à disque à double circuit avec répartiteur de freinage.

La meilleure façon de vous convaincre de l'avance d'une Citroën c'est d'en faire l'essai. Passez chez Citroën dès aujourd'hui!

PRIX—ÉQUIPEMENT INCLUS	
DS 21 Pallas	\$4,875.
DS 19 Pallas	\$4,550.
DS 19 Berline	\$4,195.
ID 19	\$3,695.

SUCCURSALES CITROËN CANADA LIMITÉE	
MONTREAL, QUÉ. 4010 rue Ste-Catherine Ouest 4584 rue Papineau 2619 boul. Rosemont	937-7411 527-9861 721-4978
QUÉBEC, QUÉ. VILLE DUBERGER 1792 boul. Hamel, Rte 2	681-7393
KÉNOGAMI, QUÉ. 136 boul. Taschereau	547-4611
SHERBROOKE, QUÉ. Boul. Bourque	569-9753



40 POINTS DE SERVICE À TRAVERS LE QUÉBEC—LISTE COMPLÈTE DISPONIBLE CHEZ CITROËN CANADA LIMITÉE



LACANADA DACTYLOGRAPHIE S'INSTALLE
7035 AVENUE DU PARC

Après 50 ans dans le quartier des affaires, Canada Dactylographe Inc. a acquis l'édifice de la Royal Typewriter limited, situé 7035 avenue du Parc, coin Jean-Talon.

Canada Dactylographe, une des compagnies les plus importantes dans le domaine de l'équipement de bureau, a célébré cette année son cinquantenaire de fondation.

Après avoir envisagé l'expansion de son commerce depuis quatre ans, par son expropriation rue St-Alexandre, la Direction a finalement placé son choix sur cette bâtisse de la Royal déjà connue à Grand Montréal.

Les facilités de stationnement, d'expédition, d'entreposage et d'accès permettront à la Compagnie de concurrencer et d'offrir à ses nombreux clients de meilleurs prix et un service plus adéquat.

CANADA DACTYLOGRAPHIE se spécialise dans une gamme complète d'équipements de bureau et possède des agences les plus connues comme: Olivetti-Underwood, Stromberg, Assmann Rex-Rotary, Gracetz, Adler, B.K. Johl, Sunar, Hendersoietc...

Sa salle de montre, qui était une des plus efficaces rue St-Alexandre, sera ouverte dans environ un mois pour sa clientèle.

Elle ouvrira également une Salle d'Aubaines unique à Montréal. Il s'agit de meubles neufs démodés ou de second main afin de saisir une certaine partie de sa clientèle.

Elle inaugurerait une clinique de réparations unique à Montréal pour machines à écrire et machines de bureaux. Ainsi, tous ceux qui possèdent des machines à réparer pourront, s'il s'agit de réparations mineures, obtenir un service immédiat. Un service inégalé mettra à neuf toutes machines de bureaux. La facilité de stationnement près de cette clinique permettra au client d'apporter sa machine avec le moins d'efforts possible. Bien entendu, il y a aussi une clinique de réparation de chaises et de meubles.

Une équipe de 28 techniciens et hommes de service assure le bon fonctionnement et la garantie de toutes machines vendues. (publicité)

Suites de la première page

PEARSON ET DE GAULLE

d'impérialisme, ne doit pas vouloir accepter les chaînes d'un impérialisme nouveau... M. Douglas a affirmé encore sa foi "dans un Canada fort, uni et viable, et dans un régime qui admet la présence de deux communautés linguistiques et culturelles et qui permet la réalisation des aspirations légitimes des Canadiens français."

M. Réal Caouette, chef du Ralliement créditiste, s'est attiré des applaudissements nourris en déclarant que, à titre de Canadien français du Québec, il appuyait la déclaration du premier ministre.

Quand de Gaulle dit que le Québec doit attendre à la souveraineté, à déclarer le chef créditiste, je réponds "que le Québec est déjà plus souverain dans la confédération canadienne que n'importe quel pays attaché à la France."

Au nom du Crédit social, M. A.B. Patterson, député de Fraser Valley, a dit que s'il n'en avait qu'à lui, il le gèrerait une protestation officielle auprès du gouvernement français contre la déclaration du général de Gaulle.

Des fonctionnaires de l'ambassade de France à Ottawa avaient pris place dans les tribunes des Communies réservées au corps diplomatique pour entendre les commentaires des hommes politiques concernant la déclaration du général de Gaulle.

CONFÉRENCE

— on ne peut s'empêcher de croire qu'au bout du compte, seule une action agressive du gouvernement fédéral peut donner satisfaction au Québec.

En fait, dans les corridors du Toronto-Dominion Center, on n'exclut pas la possibilité que les provinces acceptent favorablement — surtout après cette conférence — une action vigoureuse du gouvernement fédéral dont elles ne subiraient pas elles-mêmes le plan électoral les contrecoups, et au sujet de laquelle elles n'auraient pas elles-mêmes à donner des explications à leurs propres ministres, issues d'autres groupes culturels.

Mais on ne peut d'autre part manquer de noter que, sans doute pour faire échec à cette possibilité, M. Roberts, en fin d'après-midi hier, a laissé entendre assez clairement que la solution à ces problèmes ne peut être d'ordre général, qu'elle doit s'adapter à la situation de chacune des provinces. Et pour bien signaler que certaines responsabilités incombent à cet égard aux provinces, il a entrepris de faire état des réalisations de l'Ontario dans le domaine de l'éducation de la minorité francophone.

Quoi qu'il en soit, on a souvent l'impression ici qu'à mesure qu'avancent les travaux de la conférence, la publication, au début de la semaine prochaine, du rapport de la Commission Laurendeau-Dunton prend de plus en plus d'importance surtout si ce document doit être à certains égards, comme on le dit, plutôt révolutionnaire.

Et bien qu'on ne doive pas dramatiser à l'excès et étendre la portée de conversations privées et de remarques entendues hier à la conférence, il ne paraît pas exagéré de dire que des individus en tous cas devenant de plus en plus soucieux de l'avenir du pays et des chances sans cesse amoindries de la survie même du Canada.

Les travaux de la journée d'hier ont été lancés dès le matin sur une nouvelle voie par une vigoureuse intervention du jeune premier ministre de l'Ile-du-Prince-Édouard, M. Alex Campbell, demandant à la province de Québec de préciser davantage la plus grande partie de ces revendications.

Il a dit, suivi d'ailleurs en cela par le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. George Smith, que même si ces provinces n'avaient pas besoin pour elles d'amendements constitutionnels, elles accepteraient volontiers une refonte si c'est le prix qu'il faut payer pour sauver le Canada. "Car en fait, a-t-il dit, le premier ministre Smith, il s'agit de choisir entre la possibilité de perdre le Canada ou de réécrire la constitution."

Reprenant de son côté les propos qu'il avait tenus au début de la conférence, le procureur général de la Colombie-Britannique a répété que les problèmes qui causent la tension au pays sont économiques et que les Canadiens font une erreur sérieuse en poursuivant au moment l'inspection sur leur identité nationale.

Mais c'est encore une fois M. Joe Smallwood qui, exposé par la poursuite de la discussion sur l'avenir du Québec, a été le plus dur. Après avoir assisté à des dizaines de conférences fédérales-provinciales, après avoir été en relations avec les premiers ministres du Québec ces dernières années, il a repris la vieille interrogation: "What does Québec want?" Nous ne sommes pas ici seulement pour discuter de la question de Québec, a-t-il établi en signalant qu'il y a bien d'autres problèmes qui divisent les Canadiens et que l'élaboration d'une nouvelle constitution, comme le demande M. Johnson, ne servirait à la fin qu'à consacrer l'existence dans la réalité de deux pays différents.

Il n'a cessé de dire qu'on ne pouvait accorder au Québécois des droits que d'autres Canadiens n'auraient pas mais il a reçu la réponse dans l'après-midi lorsque M. John Roberts a déclaré que les immigrants canadiens devaient s'attendre à devoir travailler et à vivre ici dans l'une ou l'autre des langues qui sont celles des peuples qui ont été à l'origine de la confédération.

M. Smallwood — qui a fait part de sa grande affection à l'égard de la personne de M. Johnson — a fini par mettre en doute les objectifs mêmes de la conférence et des journaux torontois ont pris cette remise en question de la nature même de la conférence — dont il trouve qu'elle attache trop d'importance au Québec — comme l'indice qu'il pourrait bien boycotter les travaux ultérieurs des premiers ministres.

M. Roberts a dû faire alors une intervention fort délicate pour calmer les esprits qui s'échauffaient et qui risquaient littéralement de faire bondir M. Johnson. Il a rappelé que la conférence ne prendra pas de décision spécifique sur les problèmes évoqués

de du chancelier Adenauer et l'arrivée au pouvoir du chancelier Kiesinger.

Ces "rencontres au plus haut niveau" signifient donc que Paris comme Québec ont décidé d'un commun accord de placer la coopération entre les deux pays sur un niveau très spécial.

Elles signifient aussi que régulièrement, sans doute tous les six mois, comme cela se passe entre la France et l'Allemagne fédérale, le premier ministre du Québec et le président de Gaulle ou son premier ministre, M. Georges Pompidou, se rencontreront tantôt à Paris, tantôt à Québec, pour faire le point de la coopération, enregistrer ses progrès, ouvrir éventuellement de nouveaux secteurs, et se consulter enfin sur toutes les questions d'intérêt mutuel.

Cela veut-il dire que le premier ministre Johnson se rendra à Paris dans les prochains mois (sans doute au début du printemps)? Très certainement.

Cela veut-il dire également que le général de Gaulle reviendra à Québec en juillet ou août 1967? La question peut se poser. Mais tout indique néanmoins que le chef de l'E.T.A. après avoir de nouveau marqué tout l'intérêt qu'il porte personnellement au Québec en présidant la réunion de travail du début de l'année à Paris, demandera à son premier ministre de le remplacer à Québec.

Non point qu'il répugnerait au général de revenir à Québec, après l'accueil qu'il y a reçu en juillet dernier, mais les fatigues d'un voyage nécessairement bref seraient telles que son entourage préférerait les lui épargner.

Signalez que le général de Gaulle se rend chaque année à Bonn, mais l'aller et retour se fait en une journée.

Il n'est d'autre part pas interdit de penser qu'en envoyant au Québec son premier ministre, le général de Gaulle lui demandera d'aller saluer le gouvernement canadien, dans la mesure cependant où le voyage de M. Pompidou n'aurait pas lui aussi provoqué, soit dans l'opinion canadienne, soit au sein du gouvernement, les nettes réticences qui ont précédé la visite du chef de l'Etat, l'été dernier.

Pour l'instant, les milieux diplomatiques canadiens s'abstiennent officiellement de tout commentaire, mais n'excluent pas la visite de l'un ou l'autre l'été prochain en terre québécoise. Il semble que, le fait est, le gouvernement canadien s'efforcera d'éviter la répétition des pénibles événements de juillet 1967 et qu'il acceptera de collaborer avec Québec.

Cette volonté de calmer les passions et de tirer un voile discret, si possible, sur les "incidents" passés, on le retrouve également d'ailleurs au sein de l'Administration française.

Cette impression prévalait du moins jusqu'à ces dernières heures. Il est possible, cependant, que la déclaration du premier ministre Pearson en Chambre, hier, soit de nature à modifier sensiblement la perspective optimiste qu'on envisageait à Paris, pour la coopération franco-québécoise dans un premier temps, et franco-canadienne ultérieurement.

(Prochain article: la difficile mise en place des structures)

ROBICHAUD

vement du Québec se montrait raisonnable, honnête et souple dans ses revendications.

Puis, invitant les provinces anglophones à venir à la rescousse du chef de l'Union nationale, M. Robichaud s'est écrié: M. Johnson s'est placé la tête sur le billot en déclarant qu'il voulait sauver le Canada... Il ne faut pas le laisser seul. Il est prêt à combattre pourvu que nous l'aidions.

M. Robichaud a déclaré par la suite qu'il avait été peiné par les conclusions des Etats généraux et par la dernière déclaration du général de Gaulle. Puis, il s'est dit convaincu que la sécession du Québec constituerait un drame pour le Québec aussi bien que pour le Canada. M. Johnson veut empêcher ce désastre. Il faut que nous l'aidions en reconnaissant la justesse de ses demandes.

Le premier ministre néo-brunswickois a admis que, depuis quelques mois, il considère que la "menace séparatiste" est sérieuse. Avant, il n'y croyait pas. Cette conférence peut fournir des armes à M. Johnson pour l'exterminer. Au contraire, si nous ne voulons pas reconnaître les revendications du Québec, elle sera une fatalité.

M. Robichaud a aussi fait un rapprochement entre les indépendantistes québécois et les Rhodéniens en coiffant les deux mouvements du qualificatif d'"extrémistes".

"De la Colombie-Britannique à Terre-Neuve, il faut qu'on reconnaisse les problèmes culturels du Québec", a-t-il conclu.

Ats cours d'une conférence tenue par la suite, M. Robichaud a dit que le général de Gaulle considérait la souveraineté du Québec pour le pouvoir en faire une colonie française au même titre que St-Pierre et Miquelon.

Par ailleurs, il s'est dit convaincu que le Québec ne se séparait pas même si les Anglo-Canadiens ne satisfaisaient pas ses aspirations. Il croit que le "séparatisme" pourra quand même être arrêté.

Il ne croit pas, d'autre part, que l'appui dont il a gratifié M. Johnson de façon si emphatique pour constituer le "baïser de la mort" pour le chef de l'Union nationale au Québec car, selon lui, la grande majorité des Québécois comprennent qu'il n'y a pas de salut pour eux en dehors du Canada comme il ne peut y en avoir non plus pour les minorités francophones des autres provinces si le Québec se sépare car, a-t-il précisé, nous ne voudrions pas de

PORT

d'élinge, sélection des équipes, composition du comité conjoint de sécurité, dispositions de sécurité d'emploi. A défaut de se soumettre à l'arbitrage, les armateurs n'auraient pu se prévaloir des changements prévus au rapport Picard.

Avant d'émettre l'injonction réclamée par les représentants des débardeurs, le juge Desautels a entendu les procureurs des armateurs, mais non pas les témoins de ceux-ci; les témoignages devaient être donnés demain, lors de l'examen en Cour de pratique de la requête pour une injonction permanente.

En demandant à la Cour d'appel d'ordonner un sursis à l'application de l'injonction provisoire, les procureurs des armateurs soutiennent qu'elle est mal fondée en fait et en droit. Ils soutiennent que la situation n'était pas urgente, puisque les représentants des débardeurs l'ont laissée durer pendant trois semaines sans intervenir, et qu'au surplus l'injonction risque de causer aux armateurs un tort irréparable.

Au-delà des arguments légaux, qui s'accablent à un rythme étourdissant, les milieux patronaux semblent déplorer qu'une ordonnance de Cour donne au gouvernement fédéral toute la justification voulue pour ne pas intervenir et soumettre le syndicat à une tutelle gouvernementale, comme ce fut fait naguère pour le syndicat des marins.

Pendant ce temps, dans le port, de nouveaux accrochages étaient signalés. On affirmait que le travail se poursuivait comme à l'ordinaire demain, pour rattraper le retard dans la manutention des navires (il y aurait 35 navires à quai), mais que par contre il y avait eu une nouvelle tentative de hausser les charges d'élinge, l'une des sources du conflit actuel.

Le succès de M. Johnson n'est pas encore désigné, il faudra attendre de savoir si le président entend placer dans ces importantes fonctions un "homme à lui" comme M. John Connally considéré comme un "épervier", ou bien l'un des techniciens du département de la défense tel que M. Paul Nitze qui sans doute une attitude semblable à celle de son chef actuel.

M. McNamara parti, tout reste possible, mais rien ne permet encore de prévoir la direction que prendra la politique américaine au Vietnam. Un durcissement paraît toutefois probable en dernière analyse, car même si son successeur est également un "modéré", il ne pourra pas de l'autorité de l'actuel chef du Pentagone pour s'opposer à toute la gamme d'escalades que les militaires contempnent.

D'abord, la date du départ de M. McNamara reste à fixer et certains pensent qu'elle pourrait se situer après les élections.

L'objection à cette théorie est qu'elle est virtuellement "partant en puissance". L'efficacité et l'autorité de M. McNamara seraient diminuées à la tête du Pentagone.

Le successeur de M. McNamara n'étant pas encore désigné, il faudra attendre de savoir si le président entend placer dans ces importantes fonctions un "homme à lui" comme M. John Connally considéré comme un "épervier", ou bien l'un des techniciens du département de la défense tel que M. Paul Nitze qui sans doute une attitude semblable à celle de son chef actuel.

M. McNamara parti, tout reste possible, mais rien ne permet encore de prévoir la direction que prendra la politique américaine au Vietnam. Un durcissement paraît toutefois probable en dernière analyse, car même si son successeur est également un "modéré", il ne pourra pas de l'autorité de l'actuel chef du Pentagone pour s'opposer à toute la gamme d'escalades que les militaires contempnent.

D'abord, la date du départ de M. McNamara reste à fixer et certains pensent qu'elle pourrait se situer après les élections.

L'objection à cette théorie est qu'elle est virtuellement "partant en puissance". L'efficacité et l'autorité de M. McNamara seraient diminuées à la tête du Pentagone.

Le successeur de M. McNamara n'étant pas encore désigné, il faudra attendre de savoir si le président entend placer dans ces importantes fonctions un "homme à lui" comme M. John Connally considéré comme un "épervier", ou bien l'un des techniciens du département de la défense tel que M. Paul Nitze qui sans doute une attitude semblable à celle de son chef actuel.

McNAMARA

De nombreux observateurs pensent toutefois que les militaires ne vont pas manquer par contre d'accentuer leur pression sur le président pour faire prévaloir leurs vues auxqueltes M. McNamara s'opposait au sein des conseils gouvernementaux.

Enfin, M. Johnson, quelque encourage et optimiste après les récentes visites à Washington du général Westmoreland et de l'ambassadeur Ellsworth Bunker, prévoit une guerre longue et pénible. Sera-t-il libéré de certains scrupules après l'élimination du frein que constitue l'actuel secrétaire à la défense et l'adoption de l'actuel règlement intérieur.

C'est à craindre, mais non pas certain. D'abord, la date du départ de M. McNamara reste à fixer et certains pensent qu'elle pourrait se situer après les élections.

L'objection à cette théorie est qu'elle est virtuellement "partant en puissance". L'efficacité et l'autorité de M. McNamara seraient diminuées à la tête du Pentagone.

Le successeur de M. McNamara n'étant pas encore désigné, il faudra attendre de savoir si le président entend placer dans ces importantes fonctions un "homme à lui" comme M. John Connally considéré comme un "épervier", ou bien l'un des techniciens du département de la défense tel que M. Paul Nitze qui sans doute une attitude semblable à celle de son chef actuel.

Aucune subvention spéciale d'Ottawa au cardinal Léger

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a repoussé une suggestion qu'il accordé une subvention spéciale au cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, qui a récemment annoncé sa décision de consacrer sa vie aux îleques d'Afrique.

Un porte-parole du gouvernement a déclaré au Communiqué de l'agence de presse que le Bureau canadien de l'aide extérieure accorderait "la plus prompte attention" à toute requête du cardinal Léger en vue d'obtenir une subvention fédérale pour l'oeuvre à laquelle il se destine.

C'est ce qu'a souligné aux Communes M. Albert Béchar, adjoint parlementaire du secrétaire d'Etat Mlle Judy LaMarsh et porte-parole pour la circonstance du secrétaire d'Etat canadien aux Affaires extérieures en réponse à des représentations de M. Auguste Choquette (L. — Lothinière) qui proposait au gouvernement d'accorder une subvention gouvernementale au cardinal Léger.

M. Béchar a déclaré que le Bureau canadien de l'aide extérieure, qui a compétence sur toute aide du Canada à l'étranger, accorderait une prompt attention à l'idée d'accorder une subvention au cardinal Léger si celui-ci en formulait la demande et la précisait.

MM. Choquette et Béchar ont tous les deux loué ce qu'ils ont décrit comme "la grandeur et la magnanimité" de la décision du cardinal Léger de se consacrer au service des îleques.

Parlementaires réunis à Paris

PARIS (AFP) — L'Association internationale des Parlementaires francophones, qui s'est constituée en avril dernier à Luxembourg, groupe actuellement les représentants d'une trentaine de nations. Son bureau s'est réuni en fin de semaine pour la première fois à Paris.

"Notre ordre du jour, a déclaré à l'AFP le représentant du Canada, M. Gérard Pelletier, député fédéral et adjoint parlementaire auprès du ministre des affaires extérieures, M. Paul Marlin, comportera à peu près exclusivement pour cette première réunion l'adoption du règlement intérieur. Un point particulier avait surgi: celui de la participation de députés provinciaux canadiens-français. La question a été réglée en s'inspirant des dispositions en vigueur dans les associations parlementaires du Commonwealth, à savoir que le bureau de l'AIPLF pourra accorder le droit de vote aux représentants d'un parlement régional au sein de la délégation nationale, à condition que celle-ci soit d'accord. En cas de contestation, l'assemblée générale tranchera."

Le bureau a également élaboré le projet du budget de l'association. Cette dernière a pour objet essentiel la défense de la langue et de la culture française au sein des parlements et des organismes internationaux. Elle favorisera également les échanges d'étudiants.

La première assemblée générale se tiendra à Paris en septembre 1968 et la suivante au Canada.

AVIS

"AVIS est par les présentes donné conformément à l'article 1571(d) du Code Civil qu'une cession et un transfert de toutes les créances et comptes des livres actuels et futurs de Abaco Inc., ayant sa place d'affaire à Chambly, dans la Province de Québec, en faveur de la Banque Royale du Canada, en date du 21 novembre 1967, ont été enregistrés au bureau de la division d'enregistrement de Chambly, le 21 novembre 1967 sous le numéro 291120. Ce 21ème jour novembre 1967."

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

AVIS DE PETITION POUR OBTENIR L'ABANDON DE CHARTE

AVIS est par les présentes donné que MAPLE LEAF TEXTILES (1956) LTD., une compagnie constituée en vertu de la loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social et faisant affaires dans la Cité de Montréal, s'adresse au Secrétaire Provincial de la Province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa Charte selon les dispositions de la loi des Compagnies de Québec.

DATE à Montréal ce 7ème jour de novembre 1967.

Signé: Samuel Solfer

AVIS DE CESSIION GÉNÉRALE

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 novembre 1967 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à UPPER TEN CORPORATION a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de MONTREAL le 20 novembre 1967 sous le numéro 2027392.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 20 novembre 1967, à Canadian Factors Corporation limitée de toutes dettes et comptes recevables, présents ou futurs, payables à DELTA MAIN-TENANCE LTD., ENTRETIEN DELTA L.T.E.E., a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 27 novembre 1967 sous le numéro 2028651.

DATE le 27 novembre 1967
Canadian Factors Corporation Ltd.

FORTY-TWO LTD

AVIS est par les présentes donné que FORTY-TWO LTD., ayant son siège social dans la Cité et District de Montréal, s'adresse au Secrétaire Provincial de la Province de Québec pour obtenir le droit d'abandonner ses lettres patentes, et après la date, laquelle il lui plaira de déterminer.

DATE à MONTREAL ce 13ième jour de novembre, 1967.

(SIGNÉ) CHAIT, ARONOVITCH, SALOMON, GELBER, REIS & BRONSTEIN
PROCUREURS DU REQUÉRANT.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR PROVINCIALE

No 83097

DAME CATHERINE MURPHY MEANEY, du 580 rue Chartron, des cités et districts de Montréal, veuve de MICHAEL MEANEY de son vivant des mêmes lieux, Demanderesse

- contre - FRANÇOIS DUBÉ, du 6904 rue Lamont, des cités et districts de Montréal, Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est enjoint au défendeur FRANÇOIS DUBÉ, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montreal, le 23 novembre 1967
BERNARD FIGLER
Greffier-adjoint

Mes Liverman & Kaufman
1450 rue City Councillors
Montréal, Qué.
Avocats de la demanderesse

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR PROVINCIALE

No 83348

BERTRAND JOSEPH, des cités et districts de Montréal, Demandeur

- contre - ROBERT HENRY LEARY, des cités et districts de Montréal, Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est enjoint au défendeur ROBERT HENRY LEARY, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montreal, le 23 novembre 1967
BERNARD FIGLER
Greffier-adjoint

Me Modern Lazarus
1255 Carré Phillips
Montréal, Qué.
Avocat du demandeur

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 741129

LA BANQUE D'ÉPARGNE des cités et districts de Montréal, une corporation dument incorporée, ayant son Bureau Chef dans les Cités et District de Montréal, Demanderesse

- vs - H. LEE LITWACK, de Ville de Laval, District de Montréal, et - GUY COURTEAU, de la Cité de Lachine, District de Montréal, Défendeurs

- et - ERNEST WALKER, de AURORA, Province d'Ontario, Canada, et - FREDÉRIC ERNEST PORNÉ, de Chomedey (Laval, District de Montréal), et - Dame SHIRLEY CLAIRE KLEINMAN-LITWACK, de Ville de Laval, et - Le RÉGISTRATEUR POUR LE BUREAU D'ENREGISTREMENT DE LAVAL (Ste-Rose), esqualité, Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur H. LEE LITWACK et les mis-en-cause ERNEST WALKER et FREDERICK ERNEST PORNÉ sont par les présentes requis de comparaître dans un-délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à leur intention.

Montreal, 24 novembre 1967

MAURICE CARON
Protonotaire adjoint C.S.M.

GOUIN & GODIN,
Avocats,
204 O. Notre-Dame,
Suite 33,
Montréal
Procureurs de la demanderesse

AVIS DE CESSIION GÉNÉRALE

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 novembre 1967 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à UPPER TEN CORPORATION a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de MONTREAL le 20 novembre 1967 sous le numéro 2027392.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 20 novembre 1967, à Canadian Factors Corporation limitée de toutes dettes et comptes recevables, présents ou futurs, payables à DELTA MAIN-TENANCE LTD., ENTRETIEN DELTA L.T.E.E., a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 27 novembre 1967 sous le numéro 2028651.

DATE le 27 novembre 1967
Canadian Factors Corporation Ltd.

FORTY-TWO LTD

AVIS est par les présentes donné que FORTY-TWO LTD., ayant son siège social dans la Cité et District de Montréal, s'adresse au Secrétaire Provincial de la Province de Québec pour obtenir le droit d'abandonner ses lettres patentes, et après la date, laquelle il lui plaira de déterminer.

DATE à MONTREAL ce 13ième jour de novembre, 1967.

(SIGNÉ) CHAIT, ARONOVITCH, SALOMON, GELBER, REIS & BRONSTEIN
PROCUREURS DU REQUÉRANT.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR PROVINCIALE

No 83097

DAME CATHERINE MURPHY MEANEY, du 580 rue Chartron, des cités et districts de Montréal, veuve de MICHAEL MEANEY de son vivant des mêmes lieux, Demanderesse

- contre - FRANÇOIS DUBÉ, du 6904 rue Lamont, des cités et districts de Montréal, Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est enjoint au défendeur FRANÇOIS DUBÉ, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montreal, le 23 novembre 1967
BERNARD FIGLER
Greffier-adjoint

Mes Liverman & Kaufman
1450 rue City Councillors
Montréal, Qué.
Avocats de la demanderesse

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR PROVINCIALE

No 83348

BERTRAND JOSEPH, des cités et districts de Montréal, Demandeur

- contre - ROBERT HENRY LEARY, des cités et districts de Montréal, Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est enjoint au défendeur ROBERT HENRY LEARY, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montreal, le 23 novembre 1967
BERNARD FIGLER
Greffier-adjoint

Me Modern Lazarus
1255 Carré Phillips
Montréal, Qué.
Avocat du demandeur

AVIS LÉGALE

Toutes personnes connaissant l'endroit où se trouve présentement, Dame Dorothy Alice Branch, épouse de John Michael Francis O'Reilly, sont priées de communiquer avec les soussignés.

SALMON & MOSCOVITCH
AVOCATS
Suite 508
1255 rue Université
Montréal 2, P.Q.

CITÉ DE WESTMOUNT

Liste Electorale Municipale
Avis est par les présentes donné que Je, Soussigné Greffier de la Cité de Westmount, a préparé selon la Loi, la liste des électeurs municipaux de la Cité de Westmount, et que cette liste est maintenant disponible à mon bureau, en vue de mettre à la disposition et de renseigner toutes personnes intéressées.

Donné sous mon sceau à Westmount ce vingt-neuvième jour de novembre 1967.

R.B. SEAMAN
Greffier

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR PROVINCIALE

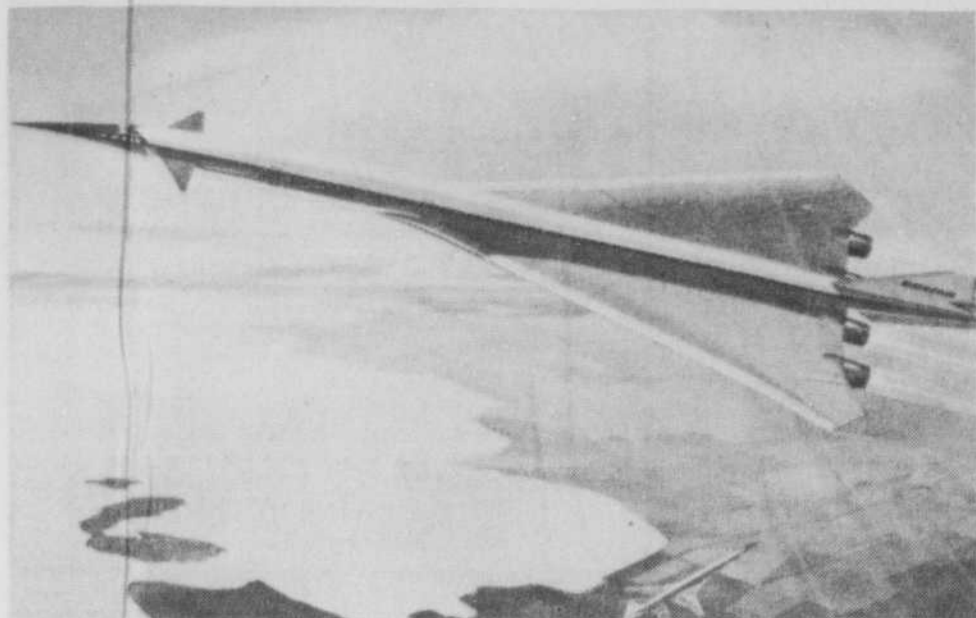
No 82383

ROGER MASSON, commis, résidant à 1105 rue Jules Poitras dans la cité de St-Laurent, district de Montréal, Demandeur

- contre - JEAN GUY AUDET, des cités et districts de Montréal, résidant à 6939 rue DeLorimier, appartement 9, et PHILIPPE GAUTHIER, des cités et districts de Montréal, résidant à 675 Boulevard des Laurentides, appartement 4, Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est enjoint au défendeur PHILIPPE GAUTHIER, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au gre



Voici la conception que se fait un artiste du S.S.T. américain. (Téléphoto PA)

Les Américains apportent des modifications à leur S.S.T.

SEATTLE (AFP) — Des modifications ont été apportées aux plans du prototype du transport supersonique américain (SST), le rival du "Concorde" franco-britannique, a indiqué M. H. W. Withington, vice-président de Boeing et directeur du département

chargé de la construction du nouvel appareil. Ces modifications portent notamment sur la longueur de l'avion, 318 pieds (96 M 92) au lieu de 306 (93 M 26), l'adoption d'un gouvernail à l'avant du fuselage pour améliorer le contrôle longitudinal quelle que soit la vitesse de l'appareil, la simplifica-

tion du nez mobile de l'avion pour assurer un meilleur dynamisme à vitesse subsonique lorsque le nez est baissé.

D'autres modifications portant sur la répartition du volume réservé aux passagers et aux bagages ont également été prévues.

Avance d'au moins 3 ans du Concorde

LONDRES (AFP) — "L'avion supersonique Concorde aura sur son concurrent américain une avance d'au moins trois ans, et il y a de fortes raisons de penser maintenant que cette marge pourrait être plus importante", a déclaré M. John Stonehouse, ministre d'Etat à la technologie, devant l'Association des pilotes de ligne britanniques.

"Tout permet de penser que le Concorde entrera en service en 1971. Une avance de quatre ans pourrait signifier que 150 Concorde seront en service avant que l'avion américain de même type ait pris l'air", a ajouté le ministre.

La FTQ réitère son opposition entière au travail à domicile

Le secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Gérard Rancourt, a réitéré l'entière opposition de sa centrale au travail à domicile et a donné son appui au comité paritaire de l'industrie du vêtement d'hommes et de garçons qui tente présentement de faire disparaître cette pratique, dans certains secteurs, par la voie d'une modification au décret.

Affirmant que "le travail à domicile peut être assimilé à l'esclavage et au servage", le porte-parole de la FTQ a soutenu que "son élimination totale se heurte à l'électoralisme qui prévaut dans certaines régions rurales au détriment de l'avènement d'un régime plus humain de travail. Il est le fait surtout de mères de famille qui n'hésitent pas à se laisser honteusement exploiter pour assurer aux leurs un revenu d'appoint".

M. Rancourt admet que ces familles ont souvent besoin de ce salaire de la misère, mais

il rappelle que l'Etat a déjà supprimé le travail des enfants en dépit du fait que leurs parents avaient un cruel besoin de ces maigres revenus. Et il en est résulté un grand progrès pour l'humanité.

Le leader syndical soutient qu'il en coûterait moins cher à la société, en termes de progrès humain, de subventionner directement les familles dans la misère et dans la privation que de perpétuer un régime de travail qui échappe à toutes les normes de justice imposées de haute lutte par le syndicalisme et finalement sanctionnées par l'Etat. Il est indigne d'une société moderne et civilisée que des mères de famille se fassent exploiter par des industriels sans scrupules pour nourrir leurs enfants ou leur assurer une éducation convenable. Il s'agit là d'une responsabilité sociale.

Le secrétaire de la FTQ déplore que des politiciens à courte vue cherchent à se faire élire en défendant de semblables conditions d'esclavage et qu'ils trouvent audience auprès d'hommes de gouvernement qui ont assumé la responsabilité du bien commun et du progrès social.

M. Rancourt affirme qu'il est impossible, pour l'Etat comme pour le syndicalisme, de réglementer et de surveiller le travail à domicile de manière à éviter l'exploitation des travailleurs. "Ce travail de police, pour être vraiment efficace, coûterait au moins aussi cher qu'une assistance familiale égale aux revenus d'appoints que procure le travail à domicile".

Il rappelle que cette pratique soulève l'opposition non seulement du syndicat du vêtement affilié à la FTQ, mais aussi de la fédération nationale des travailleurs de l'industrie du vêtement (CSN) et des employeurs. Elle constitue un surplus une menace à l'hygiène qui devrait également inquiéter le public consommateur.

Enfin, M. Rancourt souligne que les travailleurs à domicile ne bénéficient d'aucun des nombreux avantages aujourd'hui garantis aux travailleurs en usine: assurance-chômage, salaire minimum, indemnisation des accidents du travail, caisse de retraite, congés payés, tarifs majorés pour le travail supplémentaire, etc.

Formalité à la DOSCO

Congédiement et réembauchage de tous les ouvriers

TORONTO — Selon un porte-parole des Métallurgistes unis d'Amérique, la Dominion Steel and Coal Corp. a avisé tous ses employés de Sydney, en Nouvelle-Ecosse, qu'ils seraient mis à pied le 31 décembre.

Les employés seront ensuite réembauchés par la société de la Couronne qui doit reprendre la laminière de Sydney, à la suite d'un arrangement établi avec la compagnie.

Le premier ministre de Nouvelle-Ecosse, M. G.I. Smith, a déclaré au cours d'une entrevue que cette mesure n'était "qu'une formalité" faisant partie de l'accord entre le gouvernement provincial et DOSCO.

Selon le premier ministre, DOSCO gèrera la laminière à titre d'"agent du gouvernement" du 1er janvier au 30 avril 1968, après quoi le gouvernement nommera son propre représentant pour diriger l'entreprise.

La FAPECCQ juge "inacceptable" le régime d'association

QUEBEC (PC) — Les membres de la Fédération des Associations de parents d'étudiants des collèges classiques du Québec jugent "inacceptable" le régime actuel d'association entre commissions scolaires et institutions indépendantes, établi par le bill 37. La FAPECCQ réclame la création, par une loi-cadre, d'un service régissant les institutions privées, comme solution de rechange au régime d'institutions associées.

Réunis en fin de semaine à Québec à l'occasion de leur congrès annuel, les membres de la FAPECCQ ont invoqué diverses raisons à l'appui de leur attitude, dont la principale serait que le régime d'association met en présence deux parties de force inégale puisque "l'un des deux contractants détient les cordons de la bourse et occupe de

ce fait une position de force".

De plus, on se plaint que le caractère des institutions semble impossible à définir devant les exigences des commissions scolaires qui, en plus de l'administration des finances, ont "droit de vie ou de mort sur le régime".

Les membres de la FAPECCQ accusent en outre le régime d'éliminer ou de diminuer les services éducatifs et d'abolir les services parascolaires. De plus, la FAPECCQ demande que, dans la loi-cadre proposée, il soit prévu que le ministère de l'Éducation accorde aux institutions indépendantes des subventions couvrant d'une année à l'autre le budget de fonctionnement de ces institutions.

M. Claude Boutin-Duparc, de Montréal, a été réélu à la présidence de la FAPECCQ. Cet organisme, fondé il y a trois ans, affirme grouper 63 associations de parents d'élèves fréquentant autant de collèges classiques. Environ 30,000 parents seraient ainsi rattachés à la Fédération.



L'Université Laval annonce la nomination d'un nouveau vice-recteur. Il s'agit de M. Napoléon LeBlanc, jusqu'à maintenant doyen de la faculté des sciences sociales, qui sera chargé dans ses nouvelles fonctions du secteur de la recherche à Laval. M. LeBlanc est membre du Conseil des arts du Canada, vice-président de la Commission canadienne pour l'UNESCO et président du comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation au Québec.

La Californie



100 pour 1

La Californie, c'est 100 voyages en un seul: 100 divertissements, des concerts symphoniques à Disneyland; 100 types humains, du mexicain en sombrero à la star d'Hollywood; 100 paysages, du désert aux pics glacés des montagnes. C'est l'Espagne, l'Afrique, le Farouest, les métropoles modernes, le pays qui résume l'univers. Le pays aux 100 surprises, aux 100 plaisirs, aux 100 différences. La Californie, c'est numéro un... à 100%!

Tous les jours, un jet d'Air Canada s'envole de Montréal, file tout droit vers Los Angeles, métropole de la Californie, après une brève escale à Toronto. C'est le vol "Galaxie": cuisine superbe, service courtois à un prix surprenant. Profitez des tarifs réduits pour familles et du plan "Voyagez maintenant — payez plus tard". Voyez votre agent de voyages, ou appelez Air Canada à 931-4411.

Tarif excursion 30 jours, aller-retour, classe économique \$258.

Vers la Californie: le vol



AIR CANADA



Bureau de billets: Place Ville-Marie; 7116, rue St-Hubert; Place Bonaventure.

LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANÇAIS

LES PLUS BEAU VOYAGES
À MEILLEURS PRIX
26 personnes
de langue française
pour mieux vous servir

TRAVELAIDE

1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTRÉAL 2 - UN. 1-7272

OUVERT LE SOIR JUSQU'À 9 HRES
ET LE SAMEDI JUSQU'À 4 HRES

Services gratuits

UN SEUL BUREAU À MONTRÉAL



Radio vedette...

JACQUES HOUDE

À LA BONNE HEURE

tous les matins,
de 6 heures à 8 heures

CBF/690

radio qualité • radio vedettes
radio-canada



Arts et spectacles

Sur la scène de l'Opéra de Paris

LE CHEF JACQUES BEAUDRY DEVANT LA PRESSE

Récemment, le chef d'orchestre canadien Jacques Beaudry montait sur la scène de l'Opéra de Paris. Il y faisait ses débuts, dirigeant "Lucia di Lammermoor" de Donizetti.

A ce propos, Marcel Claverie, critique musical de "Combat" écrivait: "Le jeune chef canadien, Jacques Beaudry, montait pour la première fois au pupitre de l'Opéra. Il a de la souplesse et de l'autorité, le goût du mouvement et de la couleur, le sens de la phrase lyrique et du théâtre. Ainsi a-t-il efficacement contribué au succès de cette représentation".

Claverie, critique au Figaro, s'attachait des premières lignes aux qualités musicales de Jacques Beaudry: "Voilà certainement un chef: l'espèce n'en est pas commune. Celui-ci a de la prestance et de la présence."

un beau métier, du brio, de la finesse quand il faut, le sens des masses chorales, et il accompagne soigneusement les solistes qui se nomment... Il dit encore: "Que Jacques Beaudry ait manifesté quelque nervosité dans l'ouverture, c'est tout naturel. Il gagnera certainement à éliminer certains réflexes, tel celui qui consiste à enfoncer de grands accords comme on planterait un clou - han! - en accompagnant le geste d'une violente expiration; qui peut faire le partage entre le tic et le trac? Jusqu'à dans leur extrême brièveté, les deux mots se ressemblent. En résumé, j'ai retrouvé Jacques Beaudry au lyrique tel que je l'avais connu et apprécié au symphonique; bien équilibré, parfait musicien, sachant conquérir l'estime et le respect de ceux qu'il dirige - un chef je le répète".

GEORGES-HENRI CLOUZOT EST HOSPITALISÉ

NICE - Le metteur en scène français Henri-Georges Clouzot ("Le salaire de la peur", "Les diaboliques") a été hospitalisé lundi soir, dans une clinique de Nice. Son médecin s'est refusé à fournir un diagnostic précis; il a cependant indiqué qu'il avait trouvé dans un état de "grande fatigue".

H.G. Clouzot a lui-même déclaré récemment que le tournage de son dernier film, "La prisonnière" l'avait épuisé. "La prisonnière" vient d'être présenté à Paris.

LA SAISON 1968 À STRATFORD

(STRATFORD) - Les directeurs du Festival de Stratford, Ontario, ont annoncé que la saison 1968 s'ouvrira le 10 juin avec une production de "Roméo et Juliette".

Pour les soirées qui suivront, on mettra successivement à l'affiche le "Tartuffe", de Molière, et le "Songe d'une nuit d'été", de Shakespeare.

Le programme de cette saison de 18 semaines sera complété avec la présentation de l'oeuvre de Dumas, "Les trois Mousquetaires", dans la version de Peter Rabç.

Jean Gascon et John Rishy succéderont à M. Michael Langham comme directeurs artistiques du festival.

THÉÂTRE

LA BOITE À CLÉMENCE: "Sois toi-même", revue musicale de Clémence Desrochers et Pierre F. Brault. Mercredi, jeudi et vendredi, 21h. et 22h.; samedi, 20h.30, 21h. et 22h.30; dimanche, 20h.30.

COMÉDIE-CANADIENNE: "Elle tournera la terre", comédie-musical de Louis-Georges Carrier et Claude Léveillé - 20h.30 (relâche les lundis).

CENTRE CULTUREL DU VIEUX MONTRÉAL: "Fortune and Men's Eyes" (du 22 novembre au 10 décembre) - Studio B. Tous les soirs de la semaine, sauf les lundis: 20h.30 - Samedi: 19h. et 22h.; dimanche, 14h. et 19h.

EGREGORE: "Equation à deux inconnus" de Marcel Dubé - 20h.30.

EGREGORE (à la salle Gesù): "Equation à deux à deux inconnus" de Marcel Dubé - 20h.30.

L'ESCALE: Récital Renée Claude et Michel Conte - 21h.

INSTANT THEATRE: "Instantly Yours" (à la Place Ville-Marie) - 20h.30.

PATRIOTE: Raoul Roy. THEATRE DE QUAT'SOUS: "La promenade du dimanche" de Georges Michel - tous les soirs à 21h. - Samedi, 20h. et 22h.30 - dimanche, 19h.30 (relâche les lundis).

THEATRE DU RIDEAU-VERT: "Le Malentendu" de Camus - Du lundi au samedi (20h.30) - Dimanche en matinée à 14h.30 et 19h.30.

LES SALTIMBANQUES: "Paseñco por Espana", chants, poèmes et danses de l'Espagne (jusqu'à la fin de novembre).

PLACE DES ARTS: THEATRE WILFRID-PELLETIER, O.S.M. Sous la direction de Franz-Paul Decker; soliste: Walter Joachim (violoncelle) et Leslie Malowany (alto). - 20h.30.

THEATRE MAISONNEUVE: Les Jérolas - 20h.30.

THEATRE PORT-ROYAL: Le T.N.M. présente "Bois-Brûlés" de Jean-Louis Roux - 20h.30 (jusqu'au 3 décembre).

CINÉMA

EN LANGUE FRANÇAISE

AMHERST - "Filles derrière les barreaux" 11.15 - 2.55 - 6.30 - 10.05 - "Filles sexy de nuit" 1.00 - 4.40 - 8.20

BIJOU - "Jerry Land chasseur d'espions" 12.10 - 3.33 - 6.36 - 9.59 - "Le Réchauffé années jeunes" 1.42 - 5.05 - 8.28

CANADIEN - "L'incompris" 12.20 - 3.20 - 6.25 - 9.30 - "Alerte à toutes les polices" 2.00 - 5.00 - 8.20

CHAMPLAIN - "Le Docteur Jivago" 1.30 - 8.15

CHÂTEAU - "Les Dieux sauvages" 2.50 - 6.10 - 9.35 - "Un super coup de 7 milliards" 1.10 - 4.30 - 7.55

CREMAZIE - "Un homme pour l'éternité" soirs sem. 7.15 - 9.30 - Sam. et dim. 1.10 - 3.10 - 5.15 - 7.30 - 9.30

DAUPHIN - "La Curie" sur sem. 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

ELECTRA - "Un Million d'années avant J.C." et "La Diligence vers l'ouest"

EYSEE - Salle Alain Resnais: "Mouchette" sem. 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 (10.00 sam.).

EYSEE - Salle Eisenstein: "Masculin-Féminin" sem. 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 (10.00 sam.).

EMPIRE - "Muriel" 8.10

FLUR DE LYS - "Un idiot à Paris" 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

FRANÇAIS - "Le Mort dans le filet" - 2.50 - 6.15 - 9.40 - "Coup de Gong à Hong Kong" - 1.05 - 4.30 - 7.55

GRANADA - "Coup de Gong à Hong Kong" - 2.45 - 6.15 - 9.40 - "Le Mort dans le filet" - 1.05 - 4.35 - 8.00

JEAN-TALON - "L'incompris" sur sem. 6.25 - 9.30 - dim. 12.20 - 3.20 - "Alerte à toutes les polices" sur sem. 5.00 - 8.20 - dim. 2.00 - 5.00 - 8.30

VENDÔME - "Un homme et une femme" 12.45 - 2.50 - 5.00 - 7.15 - 9.30

VILLERAY - "Un million d'années avant J.C." et "La Diligence vers l'ouest"

EN LANGUE ANGLAISE

ALOUETTE - "Gone with the Wind" 8.15

ATWATER - "Rough Night in Jericho" 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.30 - 9.40

AVENUE - "The Comedians" 12.35 - 3.10 - 6.00 - 9.00

CAPITOL - "The Long Duel" 10.15 - 12.30 - 2.40 - 4.50 - 7.05 - 9.20

CINERAMA-IMPERIAL - "Grand Prix" soirs lun. au sam. 8.30 - dim. 7.30 et matinées sam. dim. et mer. 2.00

KENT - "Thoroughly Modern Millie" 2.15 - 8.15

LOEWS - "Cool Hand Luke" 10.00 - 12.15 - 2.30 - 4.45 - 7.00 - 9.20

PALACE - "Hell's Angels on Wheels" 10.15 - 12.35 - 2.50 - 5.05 - 7.20 - 9.35

PLACE DU CANADA - "More Than a Miracle" 1.05 - 3.15 - 5.20 - 7.30 - 9.30

PLACE VILLE-MARIE (petite salle) - "Blow-Up" 12.10 - 2.20 - 4.30 - 6.40 - 8.50

SEVILLE - "To Sir with Love" 1.05 - 3.10 - 5.15 - 7.15

SNOWDON - "Far from the Madding Crowd" en soirée 8h.15 - Matinée (merc., sam. et dim.) 2.15

STRAND - "Women of the World" - 11.35 - 2.55 - 6.15 - 9.40 - "An Eye for an Eye" 10.00 - 1.20 - 4.40 - 8.05

VAN HORNE - "Our Mother's House" 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15

WESTMOUNT - "Camelot" 8.15 - Matinée mer. sam. dim. 2.15

YORK - "Bonnie and Clyde" 12.45 - 2.50 - 5.00 - 7.05 - 9.25

EN LANGUES ÉTRANGÈRES

Italien s.-t. anglais: PLACE VILLE MARIE (grande salle) "The Birds, The Bees and The Italians" - 12.40 - 2.50 - 5.05 - 7.15 - 9.25

Espagnol s.-t. anglais: VERDI - Luis Bunuel "El" sem. 7.45 - 9.45 - "Un chien Andalou" sem. 7.30 - 9.30 - sam. et dim. "EL 1.45 - 3.45 - 5.45 - 7.45 - 9.45

"Un chien Andalou" 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

Japonais s.-t. anglais: ART - "The Lost Sex" sem. 7.15 - 9.15 - dim. 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15

Danois s.-t. anglais: FESTIVAL - "A Stranger Knocks" Sem. 7.30 - 9.30 - Dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

Suédais s.-t. anglais: EMPIRE - "PERSONA" 6.30 - 10.15

A LA CINEMATHÈQUE CANADIENNE - 6.30 - "PETIT FRUIT DE L'AMOUR" 9.00 - LILIUM.

DERNIERS JOURS

Il faut voir absolument! démentiel le chef-d'oeuvre méconnu de LUIS BUNUEL

EL

LES TOURNEMENTS DIABOLIQUES V.O. 114

En plus "UN CHIEN ANDALOU" de BUNUEL et SALVADOR DALI

verdi

LES TOURNEMENTS DIABOLIQUES V.O. 114

Lun. 4h. - ven. 7.30 - 9.30
Samedi et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

DÈS DEMAIN

au pied de la rue BEAVER HALL Mc GILL
théâtre de l'escalier
métro: station victoria à bus 136 (3 arrêts)

Secrètes fantômes de EDUARDO DE FILIPPO
une mise en scène de YVAN CANUEL
avec hélène loiseleur et jean dalmain
une distribution de 12 comédiens
relâche les lundis

RESERVEZ AUJOURD'HUI: 288-5569
LES BILLETS SONT AUSSI EN VENTE À LA COMÉDIE CANADIENNE

DINEZ À L'ESCALE

Pour une soirée complète, dinez à bord de l'Escalier AVANT et APRES le théâtre. RESERVATIONS: 844-7217 ou 288-5569 (La salle à manger est également ouverte le midi).

DAUPHIN 721-6060
"C'est encore plus beau que ma plus belle pièce" IONESCO

DANIELE DELORME JACQUES CHARRIER
MARIE SOLEIL

DERNIERS JOURS!

un film de Ingmar Bergman
PERSONA
V.O. - SOUS-TITRES ANGLAIS
AUSSEI
MURIEL en couleurs d'ALAIN RESNAIS primé au Festival de Venise
451 OULMV 374-4321
EMPIRE CINÉMA
Réservé aux adultes - 18 ans

CLUB DE DANSE DE MONTRÉAL INC.
Cours de danse privé ou en groupe

SOYEZ À LA PAGE AU CLUB SOCIAL

DANSES 12 HEURES POUR \$15.00
CHA-CHA FOX TROT VALSE TANGO MÉRINGUE MANRO SWING

AIR CLIMATISÉ 849-2333
DANSE AVEC ORCHESTRE TOUS LES SAMEDIS SOIR

410 rue Rachel, Montréal, CLUB SOCIAL AYANT LA DANSE COMME PRINCIPALE ACTIVITÉ

DERNIERS JOURS!

un homme et une femme
9e SEM.

69^{ème} SEMAINE à Montréal maintenant au VENDÔME
PLACE VICTORIA TEL. 878-1431

MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE EASTMANCOLOR
un homme et une femme
un film de Claude Lelouch
un amour aimé Jean-Louis Trintignant Pierre Barouh

DERNIERS JOURS!

théâtre du rideau vert
Du lundi au samedi à 20 h. 30
Dimanche matinée à 14 h. 30 et soirée à 19 h. 30

LE MALENTENDU
Albert Camus
Mise en scène: Yvette Brind'Amour
Décors: Hugo Wuestrich - Costumes: François Barbeau
avec Yvette Brind'Amour Gérard Poirier Françoise Faucher Luc Le Guiraudet
Au Stella - Tél. 844-1793 - 4664 St-Denis - Métro Laurier

DERNIERS JOURS!

EQUATION à 2 INCONNUS
de Marcel DUBÉ
mise en scène: Robert RIVARD
avec Jacques GODIN Isabelle CLAUDE
AU GESU Dès le 25 Nov.
844-0111
EGREGORE INC.

DERNIERS JOURS!

CE SOIR À 8H.15 Blue Bonnets SOIRÉE DES DAMES

meilleur film! 6 Oscars
UN HOMME POUR L'ÉTERNITÉ
A MAN FOR ALL SEASONS
ENCOLORS
HORAIRE: Ce soir 7.15 - 9.30
MATS 5.15, SOIR + DIM. \$2.00
LAISSEZ-PASSER NON VALABLES
CREMAZIE station cremazie 388-4210

DERNIERS JOURS!

un film de Ingmar Bergman
PERSONA
V.O. - SOUS-TITRES ANGLAIS
AUSSEI
MURIEL en couleurs d'ALAIN RESNAIS primé au Festival de Venise
451 OULMV 374-4321
EMPIRE CINÉMA
Réservé aux adultes - 18 ans

DÈS DEMAIN

au pied de la rue BEAVER HALL Mc GILL
théâtre de l'escalier
métro: station victoria à bus 136 (3 arrêts)

Secrètes fantômes de EDUARDO DE FILIPPO
une mise en scène de YVAN CANUEL
avec hélène loiseleur et jean dalmain
une distribution de 12 comédiens
relâche les lundis

RESERVEZ AUJOURD'HUI: 288-5569
LES BILLETS SONT AUSSI EN VENTE À LA COMÉDIE CANADIENNE

DINEZ À L'ESCALE

Pour une soirée complète, dinez à bord de l'Escalier AVANT et APRES le théâtre. RESERVATIONS: 844-7217 ou 288-5569 (La salle à manger est également ouverte le midi).

DAUPHIN 721-6060
"C'est encore plus beau que ma plus belle pièce" IONESCO

DANIELE DELORME JACQUES CHARRIER
MARIE SOLEIL

DÈS DEMAIN

au pied de la rue BEAVER HALL Mc GILL
théâtre de l'escalier
métro: station victoria à bus 136 (3 arrêts)

Secrètes fantômes de EDUARDO DE FILIPPO
une mise en scène de YVAN CANUEL
avec hélène loiseleur et jean dalmain
une distribution de 12 comédiens
relâche les lundis

RESERVEZ AUJOURD'HUI: 288-5569
LES BILLETS SONT AUSSI EN VENTE À LA COMÉDIE CANADIENNE

DINEZ À L'ESCALE

Pour une soirée complète, dinez à bord de l'Escalier AVANT et APRES le théâtre. RESERVATIONS: 844-7217 ou 288-5569 (La salle à manger est également ouverte le midi).

DAUPHIN 721-6060
"C'est encore plus beau que ma plus belle pièce" IONESCO

DANIELE DELORME JACQUES CHARRIER
MARIE SOLEIL

DÈS DEMAIN

au pied de la rue BEAVER HALL Mc GILL
théâtre de l'escalier
métro: station victoria à bus 136 (3 arrêts)

Secrètes fantômes de EDUARDO DE FILIPPO
une mise en scène de YVAN CANUEL
avec hélène loiseleur et jean dalmain
une distribution de 12 comédiens
relâche les lundis

RESERVEZ AUJOURD'HUI: 288-5569
LES BILLETS SONT AUSSI EN VENTE À LA COMÉDIE CANADIENNE

DINEZ À L'ESCALE

Pour une soirée complète, dinez à bord de l'Escalier AVANT et APRES le théâtre. RESERVATIONS: 844-7217 ou 288-5569 (La salle à manger est également ouverte le midi).

DAUPHIN 721-6060
"C'est encore plus beau que ma plus belle pièce" IONESCO

DANIELE DELORME JACQUES CHARRIER
MARIE SOLEIL

DÈS DEMAIN

au pied de la rue BEAVER HALL Mc GILL
théâtre de l'escalier
métro: station victoria à bus 136 (3 arrêts)

Secrètes fantômes de EDUARDO DE FILIPPO
une mise en scène de YVAN CANUEL
avec hélène loiseleur et jean dalmain
une distribution de 12 comédiens
relâche les lundis

RESERVEZ AUJOURD'HUI: 288-5569
LES BILLETS SONT AUSSI EN VENTE À LA COMÉDIE CANADIENNE

DINEZ À L'ESCALE

Pour une soirée complète, dinez à bord de l'Escalier AVANT et APRES le théâtre. RESERVATIONS: 844-7217 ou 288-5569 (La salle à manger est également ouverte le midi).

DAUPHIN 721-6060
"C'est encore plus beau que ma plus belle pièce" IONESCO

DANIELE DELORME JACQUES CHARRIER
MARIE SOLEIL

DÈS DEMAIN

au pied de la rue BEAVER HALL Mc GILL
théâtre de l'escalier
métro: station victoria à bus 136 (3 arrêts)

Secrètes fantômes de EDUARDO DE FILIPPO
une mise en scène de YVAN CANUEL
avec hélène loiseleur et jean dalmain
une distribution de 12 comédiens
relâche les lundis

RESERVEZ AUJOURD'HUI: 288-5569
LES BILLETS SONT AUSSI EN VENTE À LA COMÉDIE CANADIENNE

DINEZ À L'ESCALE

Pour une soirée complète, dinez à bord de l'Escalier AVANT et APRES le théâtre. RESERVATIONS: 844-7217 ou 288-5569 (La salle à manger est également ouverte le midi).

DAUPHIN 721-6060
"C'est encore plus beau que ma plus belle pièce" IONESCO

DANIELE DELORME JACQUES CHARRIER
MARIE SOLEIL

DÈS DEMAIN

au pied de la rue BEAVER HALL Mc GILL
théâtre de l'escalier
métro: station victoria à bus 136 (3 arrêts)

Secrètes fantômes de EDUARDO DE FILIPPO
une mise en scène de YVAN CANUEL
avec hélène loiseleur et jean dalmain
une distribution de 12 comédiens
relâche les lundis

RESERVEZ AUJOURD'HUI: 288-5569
LES BILLETS SONT AUSSI EN VENTE À LA COMÉDIE CANADIENNE

DINEZ À L'ESCALE

Pour une soirée complète, dinez à bord de l'Escalier AVANT et APRES le théâtre. RESERVATIONS: 844-7217 ou 288-5569 (La salle à manger est également ouverte le midi).

DAUPHIN 721-6060
"C'est encore plus beau que ma plus belle pièce" IONESCO

DANIELE DELORME JACQUES CHARRIER
MARIE SOLEIL

DÈS DEMAIN

au pied de la rue BEAVER HALL Mc GILL
théâtre de l'escalier
métro: station victoria à bus 136 (3 arrêts)

Secrètes fantômes de EDUARDO DE FILIPPO
une mise en scène de YVAN CANUEL
avec hélène loiseleur et jean dalmain
une distribution de 12 comédiens
relâche les lundis

RESERVEZ AUJOURD'HUI: 288-5569
LES BILLETS SONT AUSSI EN VENTE À LA COMÉDIE CANADIENNE

DINEZ À L'ESCALE

Pour une soirée complète, dinez à bord de l'Escalier AVANT et APRES le théâtre. RESERVATIONS: 844-7217 ou 288-5569 (La salle à manger est également ouverte le midi).

DAUPHIN 721-6060
"C'est encore plus beau que ma plus belle pièce" IONESCO

DANIELE DELORME JACQUES CHARRIER
MARIE SOLEIL

CINERAMA 7h. 30 DIM. - 8h. 30 LUN. ou SAM
OSCARS 2h. MER. SAM. et DIM.

James Garner Eva Antonia François Yves Toshio Marie Saint Sabato Hardy Montand Milfone

CINERAMA Grand Prix encore aussi populaire que durant l'expos 67

FOURTEINS réservés en vente par la poste au Théâtre... Jules Jacob Musique - Margot Imposants Boulevard, Rockland, Dorval, Rue des Bas Prix 8 - Faucher C.T. Pom-Viau - ENFANTS ADMIS LE SOIR ACCOMPAGNÉS D'UN ADULTE

AUJOURD'HUI 312e SPECTACLE

IMPERIAL CINERAMA METRO STATION PLACE DES ARTS
1430 Bleury, Mt. - AV. 8-7102 ou 5603

APRÈS "ONIBABA" KANETO SHINDO VOUS PRÉSENTE

LOST SEX
V.O. SOUS-TITRES ANGLAIS
POUR ADULTES AGES DE 18 ANS

SKATER DATER
PALME D'OR AU FESTIVAL DE CANNES

6^{ème} SEMAINE

SUR SEMAINE: 7.15 et 9.15
LE DIMANCHE: 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15

CINEMA 489-0821
855 R. SHERBROOKE (à l'Est de Ste-Catherine)

8^{ème} Semaine

l'œuvre maîtresse Catherine Deneuve EASTMANCOLOR

de BUNUEL

BELLE DE JOUR

aussi: QUEBEC...?
10:00 12:25 2:35 4:45 7:00 9:20

CINEMA LE PARISIEN RESERVEZ AUX ADULTES 18 ans
Tel. 861-2697, 480, Ouest Ste. CATHERINE

le centre

LE CENTRE présente FORTUNE & MEN'S EYES pièce de JOHN HERBERT (entente conclue avec David Rothenberg et Mitchell Nestor)

Jusqu'au 10 déc. au STUDIO "B"

Bientôt FEEDBACK Tapis électronique par Yves André

PUB - DISCOTHÈQUE - LIBRAIRIE - EXPOSITIONS

Week-end	8h. 30 - 9h.	\$5.50
Week-end	9h. - 11h.	\$4.00
Semaine	8h. 30 - 9h.	\$4.00
Semaine	9h. - 11h.	\$4.00
Dimanche	11h. - 2h. 30	\$3.00
Dimanche	2h. 30 - 5h. 30	\$3.00

453 St-François-Xavier - Tél.: 288-0191
STATIONNEMENT À PROXIMITÉ MÉTRO PLACE D'ARMES

LES CINEMAS ODEON
QUALITÉ COURTOISIE CONFORT

Enfin en français!
LE DOCTEUR JIVAGO
ENCOLORS
HORAIRE: 1.30, 8.15 P.M.
MATS 5.15, SOIR + DIM. \$2.00
LAISSEZ-PASSER NON VALABLES

CHAMPLAIN station papineau 524-1665

meilleur film! 6 Oscars
UN HOMME POUR L'ÉTERNITÉ
A MAN FOR ALL SEASONS
ENCOLORS
HORAIRE: Ce soir 7.15 - 9.30
MATS 5.15, SOIR + DIM. \$2.00
LAISSEZ-PASSER NON VALABLES
CREMAZIE station cremazie 388-4210

LE PATRIOTE

du 27 nov. Jean-Loup Chauby
Tous les soirs à 9h.30 et minuit
1474 est, Ste-Catherine - Rés. 521-6666
à compter de 11 h. a.m.

SPECTACLES À VENIR
Du 4 déc. au 17 déc. LES CYNIQUES
Du 18 déc. au 23 déc. TEX

la promenade du dimanche

Georges Michel
MISE EN SCÈNE
PAUL BUISSONNEAU

Avec: JEANINE SUTTO
PIERRE BOUCHER
JEAN-LOUIS MILLETTE

TOUS LES SOIRS - RELÂCHE LE LUNDI
THÉÂTRE DE QUAT' SOUS
100 EST, AVE DES PINS
TEL.: 845-7277

SAMEDI 2 DÉC.

Inauguration du nouveau cinéma
Maisonneuve
3019 EST, SHERBROOKE PRÈS FRONTENAC
Centre commercial Maisonneuve STATIONNEMENT GRATUIT

LE CONFORT: dû aux fauteuils extrêmement spacieux
L'AGRÈMENT: qui résulte de la distance entre les travées
L'ÉLÉGANCE: d'une décoration raffinée

UN ÉCLAT DE RIRE À TOUT CASSER!
LOUIS de FUNÈS
Le film qui mérite l'OSCAR du rire!

SCOPE-COULEURS

COMPLÈMENT DE PROGRAMME ELKE SOMMER
TOUTE L'INSOUCIANCE ET LA CRAUÛTE DE LA JEUNESSE D'AUJOURD'HUI!

LE GANG DESCEND SUR LA VILLE

RESERVEZ AUX ADULTES 18 ans et plus

CENTRE COMMERCIAL MAISONNEUVE
3019 EST, SHERBROOKE, PRÈS FRONTENAC
525-2174 - STATIONNEMENT GRATUIT

Maisonneuve

SUR SEMAINE: 5.40 - 7.00
8.35 - 10.00, DIMANCHE:
12.00 - 1.30 - 2.50 - 4.00 -
5.40 - 7.00 - 8.35 - 10.00

JEAN-TALON

JEAN-TALON À L'EST DE PIE-IX, 725-7000, STATIONNEMENT GRATUIT

3 DERNIERS JOURS!
Ne sera présenté nulle part ailleurs à Montréal

L'OEUVRE LA PLUS REMARQUABLE DE L'ANNÉE

L'incompris
SCOPE-COULEURS

ALERTE À TOUTES LES POLICES

1304 EST, STE-CATHERINE STATION BEAUDRY
4505 ST-HUBERT STATION REAUBIEN
JEAN-TALON, À L'EST DE PIE-IX STATIONNEMENT GRATUIT

CANADIEN PLAZA JEAN-TALON

UNE OEUVRE PROVOCANTE ET SAISSANTE!

DES IMAGES BOULEVERSAANTES QUI TENGMENT DE L'ANGOISSE PHYSIQUE ET SPIRITUELLE!

3 GRANDS PRIX dont celui du MEILLEUR FILM DANOIS

réalisé par ARNAN JACOBSEN

RESERVEZ AUX ADULTES (18 ANS)

"UN FILM POUR LES ADULTES, PLEIN DE LYRISME ET DE TALENT!"

PARIS-MATCH

EN DANNOIS SOUS-TITRES ANGLAIS CINÉMA

L'ÉTRANGER FRAPPE À LA PORTE

1304 EST, STE-CATHERINE - 525-8400

un idiot à paris

SCOPE-COULEURS
DANY CARREL
JEAN LEFEBVRE

Un film délicieusement drôle qu'il serait idiot de manquer

cinéma fleur de lys

MOYENS: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

TEL. 388-3303 STATION BEAUDRY 855 EST, STE-CATHERINE

Arts et spectacles

FÉDÉRATION DES SERVICES SOCIAUX À LA FAMILLE

par Solange Chalvin

Radio Télévision

Dossier de Gaulle

Au lendemain de la fin des assises des États généraux du Canada français, le jour même où de Gaulle réitéra son appui à un Québec souverain et où, à Toronto, s'ouvrait la conférence interprovinciale, Radio-Canada nous présente un dossier de Gaulle qui était, disons-le, brûlant d'actualité. Réalisée par Max Cacopardo, animée par Louis Martin, l'émission est sur le seul plan de l'information une réussite qui il faut souligner.

Tout d'abord, l'animateur a brossé un bref tableau de la visite du Général de Gaulle en juillet dernier, rappelant quelques en avaient été les conséquences au pays et dans le monde, particulièrement en France où l'opinion, ignorante du fait québécois, s'était contentée d'un antigaulisme aveugle. Puis on a interviewé des personnalités françaises comme Emmanuel d'Astier, Maurice Duverger, le journaliste Raymond Tournoux, un aide de camp du Général. Le sens des propos du Général leur

paraît clair: croyant aux nations, au principe des nationalités, comme le disait Duverger, le Général sent que le Canada français doit, pour exister en tant que communauté libre, conquérir le plus d'autonomie possible, et que c'est à cette condition qu'il pourra résister à l'envahissement des États-Unis. M. Domenach ne s'est pas tellement écarté de cette opinion. A son avis, le retour à la nation est, en fait, un retour aux sources et un moyen de triompher de l'uniformisation dont la technique menace les peuples.

Puis on nous a présenté des extraits d'un reportage tourné à l'occasion de cette visite. On n'en montrait que les moments essentiels et en particulier le fameux discours devant l'Hôtel de Ville de Montréal. Nous avons entendu aussi des opinions aussi diverses que celles d'un René Lévesque (favorable au Général), d'un Jean Marchand (en colère, mais réprimant son sentiment), d'un Marcel Masse (expliquant que les dépenses occasionnées par cette visite n'étaient pas si déraisonnables qu'on l'a prétendu), d'un journaliste de Toronto, etc. Bref, et pour tout résumer, Radio-Canada nous a présenté un dossier aussi impartial que possible, ce qui nous a permis de revenir sur un problème que trop de réactions affectives avaient faussé. Evidemment, les déclarations de de Gaulle, ce même soir, nous replongeaient dans le climat qui avait été celui de sa visite. Une excellente émission.

André Major.

En un clin d'oeil

● FEMINA: au canal 2, 15 heures, à "Femme d'aujourd'hui", les amateurs Aline Desjardins et Yolande Guérard nous proposent: Comment se tenir en forme - Les arts visuels - L'éducation politique. A la radio d'Etat, à 14 heures 32, "Place aux femmes" s'interroge: les femmes sont-elles aventurières? Invitée: Rachel. Who is afraid of Rachel?

● JEUNESSE: à 18 heures, canal 2, "Jeunesse oblige les copains d'abord", et Michel Trahan recevra les Sultans au sujet de leur carrière bel et bien finie.

● VARIETES: canal 2, 19 heures, de Québec, "A guichet fermé" sera animé par Monique Gaube, qui recevra Jean-Loup Chauby, Pierre Calvé et une débutante, Odette Olivier. A 22 heures 15, les Cailloux recevront Alexandre Zelkine, folkloriste désormais célèbre dans nos cantons, en particulier à Montréal, et Louise Brunelle. Plus tôt, à 20 heures, autre épisode (Un voyage imprévu) de la série d'Iberville.

● SPORT: à 20 heures 30, canal 2, votre soirée du hockey ou la rencontre entre les Canadiens (français?) de Montréal et les Maple Leafs de Toronto, au Maple Leaf Garden. Vos commentateurs: René Lecavalier, J.-M. Bailly et Lionel Duval.

Horaires-TV

Table with columns for day (MERCREDI, CBFT, CFTM, CFCF) and time slots (9.55, 10.00, 10.30, etc.) listing various TV programs and their channels.

Images multiples et diversifiées des familles d'aujourd'hui

Porteuse des plus grandes richesses et des plus grandes menaces, la famille d'aujourd'hui offre-t-elle à ses membres le refuge où trouver l'amour, la sécurité, la liberté et le bonheur qu'ils recherchent? Répondant lui-même à son interrogatoire, le professeur René Didier, précise qu'il est optimiste quant au rôle nouveau de la famille et que l'évolution actuelle ne l'effraie pas.

Conférencier au déjeuner de clôture de la Fédération des services sociaux à la famille, le président de l'Union catholique internationale de service social, souhaite la tenue d'une enquête sur les images que véhiculent actuellement sur la famille, les media d'information, presse, radio, télévision et cinéma. Ces images sont multiples a dit M. Didier et méritent toutes de retenir notre attention. Il a décrit plusieurs de ces images. Nous avons retenu celles de la famille attractive ou oppressive, celle que les jeunes souhaitent fonder pour vivre un amour unique, la famille autonome ou interdépendante où chaque membre tend à son épanouissement personnel.

Parmi les plus récentes et importantes transformations subies par la famille, M. Didier a noté la recherche d'une indépendance de plus en plus grande des membres à l'intérieur du groupe familial. Le père, la mère et les enfants acceptent de plus en plus de jouer de nouveaux rôles dans la famille; en même temps ils prennent de nouvelles responsabilités et remplissent les uns les autres, les tâches des autres. Mais ce qui est significatif d'une évolution certaine de la famille a dit M. Didier, c'est qu'en même temps chaque membre conserve vis-à-vis la famille, une autonomie qui lui est propre et chère.

Tout en conservant son originalité propre, la famille est de plus en plus marquée par les autres groupes sociaux et

inversement elle se marquée à son tour, participant de plus en plus aux politiques éducatives et sociales. Si pour se réaliser la famille doit parvenir à un certain degré d'intimité, celui-ci ne doit pas freiner une participation au monde extérieur. Le conférencier a mis en garde les couples enclins à former une unité familiale si étroite que la venue de l'enfant est peu souhaitée. Cette notion du rôle d'époux au détriment de celui du père, et d'épouse au détriment de celui de mère est fortement reliée à l'image que l'on se fait de la sexualité au moment de l'adolescence.

Indissociable des groupes qui l'entoure, la famille doit réussir à intégrer chacun de ses membres dans la société de demain. C'est dans cet équilibre trouvé au milieu de la famille, malgré les contradictions dont elle est l'objet, que les gestes professionnels que nous posons, prennent un sens, a dit M. Didier, s'adressant aux aides et travailleurs sociaux des agences familiales réunis en congrès à Montréal.

Rectification

A chacune son dû. C'est par inadvertance, hier, que les initiales R.R. apparaissaient au bas de l'article, "Le ghetto des séparés". L'enquête, dont c'était la troisième partie, est on le sait, de Solange Chalvin.

D'autre part, le commentaire intitulé "La cuisine préférée des Canadiennes" aurait dû être signé R.R.

Les lecteurs auront sans doute compris qu'il s'agissait, une fois de plus, d'une erreur de mise en page.

Jean Marchand vante le rôle des paroisses

QUEBEC (PC) - Parlant au banquet de clôture du centenaire de la paroisse St-Sauveur de Québec, le ministre fédéral de la main-d'oeuvre et de l'immigration, M. Jean Marchand a incité les paroissiens de St-Sauveur au respect envers les cadres traditionnels qui ont marqué l'évolution du peuple canadien-français.

"Les paroisses qui ont joué un si grand rôle, chez nous, il ne faut ni les mépriser ni chercher à les détruire, a dit le ministre, car s'il n'y avait pas eu de paroisses, je crois que les Canadiens français n'existeraient plus en Amérique du nord."

Advertisement for Ben Afnam wine, featuring images of wine bottles and text describing the product and its availability at various locations.

Advertisement for Gabriel Boussion wine, including a cartoon character and text promoting the brand.

Advertisement for Club de Ski Pistes Joyeuses, detailing ski lessons and equipment for children and adults.

Le ministre Cloutier recevra les assistés sociaux à Mtl

A l'issue de sa conférence au 3e congrès de la Fédération des services sociaux à la famille, le ministre de la Famille et du bien-être, M. Jean-Paul Cloutier, a annoncé qu'il convoquerait, dès le début de la semaine prochaine, les représentants des assistés sociaux à son bureau de Montréal.

"J'ai l'intention, a dit le ministre, d'identifier et de recevoir ceux qui actuellement cherchent sans succès à faire entendre leurs voix. J'inviterai également des représentants du Conseil des oeuvres de Montréal, de la Fédération des

services sociaux à la famille et du service de Bien-être de Montréal. Je voudrais que cette rencontre nous permette de trouver ensemble des solutions extrêmement positives".

Le ministre n'a pas fixé le jour où se dérouleront ces pourparlers. On sait que pendant que le ministre prononcera sa conférence à Montréal, des représentants des mouvements d'animation sociale du Mile-End, l'abbé Fardeau en tête, attendaient le ministre, confortablement installés dans son bureau de Québec.

Le réveillon de Noël de 1500 vieillards dépend de vous

Depuis plus d'un mois, une armée de jeunes et de moins jeunes travaillent, d'arrachepied avec les petits frères des Pauvres pour que les vieillards solitaires de Montréal aient un Noël merveilleux.

Dans sept centres de la métropole, 1500 personnes âgées auront leur réveillon de Noël.

Cette activité de Noël est le point culminant de la présence affectueuse dont les petits frères entourent leurs vieux amis toute l'année. Les 6,000 colis annuels, les 3,000 repas de Noël et de Pâques, les 1,200 jours de vacances pour les vieillards sont leur façon d'offrir les dons qu'ils reçoivent du public.

Au réveillon, ceux qui vivent toute l'année au fond d'une cour pourront déguster, autour d'une table fleurie et éclairée aux chandelles le menu traditionnel.

Sans l'aide du public, les petits frères qui servent d'intermédiaires entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas, ne pourraient pas rendre heureux 1,500 vieillards à Noël et tout au long de l'année.

Faites-leur parvenir votre don à 2112 rue Bleury, Montréal. En vous remerciant, les petits frères vous feront parvenir un reçu pour fins d'im-pôt.

Sur votre agenda

Calendar table with columns for DATE, Invitation, and Lieu, listing various community events and meetings.

Les agences sociales sont tributaires d'une politique familiale inexistante

Les unions de famille et les services sociaux à la famille sont deux organismes qui ont un but commun: le mieux-être des familles. Et pourtant, nous ignorons de part et d'autre totalement ce que nous accomplissons. N'est ce pas significatif d'un cloisonnement vétuste de nos institutions, a dit Mme Gertrude Langlois, présidente des Unions de famille aux congressistes de la Fédération des services sociaux.

Les organismes familiaux sentent depuis longtemps qu'il y a un monde qui sépare les travailleurs professionnels pour la famille, et les amateurs bénévoles comme nous, a dit Mme Langlois. Pourtant, nous sentons clairement que nous avons besoin de vous tout autant que vous avez besoin de nous. Tant qu'il n'y aura pas une politique de prévention pour la famille, les agences sociales seront toujours une sorte de cataplasme et ne répondront pas aux besoins vitaux des familles.

Organiser le mieux-être

En attendant, je refuse de croire que dans certaines régions, comme on me l'a affirmé, les trois quarts des assistés sociaux ne sont pas reclassables, a dit Mme Langlois. Une fois de plus nous attendons pas trop tard et allons vite aider la famille moyenne en lui inculquant le goût de s'aider elle-même et en utilisant tout son potentiel de disponibilités à étudier, à s'aider elle-même et à exiger que prenne fin cette politique à courte vue du Ministère de la famille et du bien-être.

Des expériences positives ont déjà été amorcées dans certaines agences familiales; elles devraient se multiplier et être ouvertes à toutes les familles, selon Mme Langlois. Au manque de personnel dont se plaignent les agences pour mettre en route projets et expériences, Mme Langlois rétorque: cherchez votre personnel au sein de quelques services de bénévolat où nombre de personnes ont dû faire des prodiges d'imagination pour répondre aux besoins les plus urgents qu'une politique trop stricte des agences et du gouvernement ne combiaient pas en temps. D'autre part, le rôle de travailleur social devrait s'orienter de plus en plus vers celui d'animateur chargé d'établir des liens étroits entre la famille et l'école, la famille et les services sociaux qui lui sont offerts.

Toutefois même la mise en commun des ressources et des services, même toute la bonne volonté possible, ne réussira pas à combler les lacunes d'une politique familiale inexistante. Pas d'illusion possible, selon la présidente de la Fédération des unions de famille, une véritable politique familiale est l'unique moyen de réaliser - avec un personnel compétent - le mieux-être des familles.



Le SYLVANER

Advertisement for Sylvaner wine, featuring a bottle image and text describing the wine's characteristics and availability.

Fièvre aphteuse

OTTAWA (PC) - Le Canada a convenu d'aider la Grande-Bretagne à lutter contre une grave épidémie de fièvre aphteuse qui sévit dans ce pays, a annoncé le ministre de l'Agriculture J.J. Greene. Un groupe de 12 vétérinaires du ministère de l'Agriculture du Canada, possédant tous une bonne expérience dans les méthodes pratiques de réprimer les maladies contagieuses, arrivera ce matin, en terre britannique.

J'AVAIS PEUR DU PATRON...!

Advertisement for a personality course, including a cartoon character and text describing the course content and enrollment details.

Texte de l'exposé préliminaire du Québec à la conférence de Toronto

NDLR En guise de complément à l'allocution prononcée par M. Daniel Johnson lors de la séance inaugurale de la conférence interprovinciale de Toronto, le gouvernement du Québec a remis aux délégations présentes à la conférence un document intitulé "Exposé préliminaire". Dans ce document, le gouvernement du Québec expose les affirmations et propositions contenues dans le discours inaugural de M. Johnson.

Une première partie de l'"Exposé préliminaire" s'intitule "L'état de la question". On y présente un bilan du premier siècle de la Confédération et un examen de l'état actuel de la crise canadienne. Cette partie du document résume en quelques pages, en leur conférant un caractère plus officiel, des observations formulées à maintes reprises par divers organismes, hommes politiques et commentateurs.

La seconde partie s'intitule "Le Canada de demain". Cette partie offre un intérêt inusité, vu que le gouvernement de M. Johnson y esquisse en quoi pourrait consister l'égalité dont a souvent parlé le chef du gouvernement québécois. On trouvera ci-dessous le texte intégral de cette deuxième partie de l'"Exposé préliminaire".

Le Canada de demain

Pour être viable, le Canada de demain devra être fondé sur une nouvelle constitution. Celle-ci devra d'abord, comme c'est le cas maintenant, grouper, au sein d'un même pays, un certain nombre de territoires qu'on pourrait appeler provinces ou états. Mais elle devra aussi permettre l'association de deux sociétés, leur coopération au sein d'institutions communes et le respect des droits collectifs fondamentaux et des aspirations normales de chacune.

Dans ce qui suit, nous ne présenterons pas un projet complet de nouvelle constitution rédigé dans une forme juridique. Plutôt, nous traiterons brièvement sur les sujets qui, à notre avis, devraient donner lieu à des dispositions d'ordre constitutionnel. Dans chaque cas, nous formulerons des opinions sur lesquelles nous sommes tout à fait disposés, dans un esprit de franc dialogue, à connaître les réac-

tions des Canadiens de langue anglaise, car il importe d'abord que nous explorions ensemble, sans entrer dans des discussions de détail, les données générales du problème. C'est d'ailleurs là le but immédiat de la présente rencontre. Le gouvernement du Québec aura, de plus, à étudier les prises de position des États généraux du Canada français et il devra prendre connaissance du rapport de son Comité parlementaire de la constitution. Nous ne disposons pas non plus, à l'heure actuelle du rapport de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Il nous semble qu'il faille viser à atteindre quatre buts:

- 1) Définir clairement les principes devant guider la vie politique canadienne;
- 2) Établir un nouveau partage des pouvoirs et des ressources qui permette l'épanouissement de la nation canadienne-française de la libre évolution du Canada anglais;

3) Institutionnaliser ou instaurer certains mécanismes intergouvernementaux de consultation, de coordination et d'action;

4) Modifier le fonctionnement de certaines structures et institutions canadiennes actuelles, en moderniser d'autres et en créer de nouvelles de façon à ce que, dans l'ensemble, elles puissent refléter la réalité binationale du Canada.

Les principes fondamentaux

Une constitution est beaucoup plus qu'un texte juridique. Elle est un guide et une source d'inspiration. C'est dans les principes fondamentaux qui président à son élaboration qu'on doit retrouver les objectifs communs à l'ensemble des citoyens et les liens qui unissent des collectivités, des groupes ou des individus différents par la langue, l'histoire et la culture.

Dans cette perspective, il nous apparaît que la constitution doit, en tout premier lieu, proclamer la souveraineté absolue du Canada.

La constitution devra reconnaître l'existence, au Canada, de deux nations liées par l'histoire et jouissant de droits collectifs égaux. La constitution devra établir clairement le principe que l'anglais et le français sont les deux langues officielles du pays.

Cette constitution devra comporter une Charte des droits de l'homme s'appliquant aux compétences constitutionnelles du gouvernement central. Pour sa part, le gouvernement du Québec entend insérer dans la constitution québécoise, une Charte des droits de l'homme dont l'application viserait les domaines de compétence québécoise.

Enfin, une disposition consacrera le principe de la collaboration des États ou provinces en vue de la réalisation d'objectifs communs, de leur interdépendance économique et de leur appui réciproque, le tout dans le respect du caractère bi-national du pays.

Quant à la constitution interne du Québec, elle sera naturellement de son ressort exclusif.

Le partage des pouvoirs

La répartition des pouvoirs entre l'État central et les États

membres demeure l'élément fondamental de toute constitution fédérale. Dans le but de faire avancer le débat, nous soumettons certaines des positions du Québec à ce sujet.

Nous croyons qu'à l'instar de la plupart des autres fédérations, les provinces ou États-membres du Canada devront conserver tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément conférés à l'État central. De cette façon, nous saurons mieux où commence et où finit la compétence centrale et les tensions engendrées par l'ingérence centralisatrice seraient de beaucoup réduites.

Il va de soi, par ailleurs, que nous entendons éliminer des compétences fédérales les pouvoirs de réserve et de désaveu et le pouvoir déclaratoire du parlement fédéral. Ces dispositions avaient peut-être leur raison d'être à une époque antérieure, mais nous sommes d'avis qu'il convient aujourd'hui de doter les provinces d'une souveraineté interne complète dans les domaines de leur compétence.

D'autres positions du Québec ont déjà été exprimées dans le passé. Ainsi, dans le mémoire rendu public, en septembre 1966, lors de la quatrième réunion du Comité fédéral-provincial du régime fiscal, nous disions: "Comme point d'appui d'une nation, le Québec veut être maître de ses décisions en ce qui a trait à la croissance humaine de ses citoyens (c'est-à-dire à l'éducation, à la sécurité sociale et à la santé sous toutes leurs formes), à leur affirmation économique (c'est-à-dire au pouvoir de mettre sur pied les instruments économiques et financiers qu'ils croient nécessaires), à leur épanouissement culturel (c'est-à-dire non seulement aux arts et aux lettres, mais aussi à la langue française) et au rayonnement de la communauté québécoise (c'est-à-dire aux relations avec certains pays et organismes internationaux)."

Plus loin dans le mémoire, on disait qu'en prévision d'une nouvelle constitution, il importait tout d'abord d'en arriver à un réaménagement des fonctions qui pourrait commencer même à l'intérieur de la constitution actuelle. "En vertu de ce réam-

nagement, le gouvernement du Québec deviendrait graduellement seul responsable sur son territoire de toute dépense publique relative à l'éducation sous toutes ses formes, à la sécurité de la vieillesse, aux allocations familiales, à la santé, au placement et à la formation de la main-d'œuvre, au développement régional et, en particulier, aux programmes d'aide aux municipalités, à la recherche et aux beaux-arts de même qu'à la culture et, généralement, à tout autre service d'ordre socio-culturel de notre compétence en vertu de la constitution actuelle. Les programmes fédéraux existant dans ces domaines seraient assumés par le Québec qui, le cas échéant, en maintiendrait le caractère transférable."

Il ne nous appartient pas d'indiquer aux autres provinces quel partage de pouvoirs devrait exister entre elles et le gouvernement fédéral dans "la Confédération de demain". Nous ne voulons ici que formuler certains commentaires à ce sujet.

Nous venons de présenter l'objectif général du gouvernement du Québec. Sa réalisation exigera nécessairement que le Québec dispose de pouvoirs plus étendus qu'à l'heure actuelle grâce à une nouvelle répartition constitutionnelle des tâches. Même si nous sommes d'avis que ces pouvoirs plus étendus sont essentiels au Québec, cela ne signifie cependant pas que nous nous opposons, pour quelque raison que ce soit, à ce que les autres provinces du pays, réclament elles aussi, si elles le désirent, exactement les mêmes pouvoirs que le Québec.

De fait, il n'est pas du tout impensable d'envisager une nouvelle constitution qui consacrerait, pour toutes les provinces du pays, si elles sont d'accord pour assumer les mêmes responsabilités que le Québec, une décentralisation des pouvoirs beaucoup plus prononcée que celle qui existe présentement.

Evidemment, nous nous rendons compte que les autres provinces peuvent être disposées à confier au gouvernement central certains des pouvoirs que le Québec croit devoir exercer lui-même. Cette éventualité, selon nous, n'est pas incompatible avec le fédéralisme et l'on ne doit pas craindre de recourir à des solutions de ce genre si la réalité sociologique du pays les rend nécessaires. En ce cas, toutes les provinces se verraient au départ attribuer des pouvoirs constitutionnels identiques, quitte à ce qu'une disposition constitutionnelle en permette la délégation administrative ou législative au gouvernement fédéral. Ainsi, ce serait les provinces elles-mêmes qui, dans ce nouveau régime, décideraient de l'étendue effective de leurs propres responsabilités.

Comme nous n'avons pas voulu présumer de leur attitude à cet égard, il nous a semblé utile, pour ouvrir le dialogue, d'indiquer d'abord certaines de nos positions, quitte à les comparer ultérieurement à leurs.

La coopération intergouvernementale

S'il importe d'établir clairement les responsabilités de chaque secteur de gouvernement, il est également essentiel d'indiquer ici les modes de collaboration qui doivent exister entre chacun de ces secteurs. Le monde moderne ne permet en effet plus l'érection de frontières imperméables entre les gouvernements, pas plus qu'il ne permet d'attribuer tel ou tel problème à une seule cause. Le Québec est pleinement conscient de ce phénomène et s'il considère qu'il devrait, dans le Canada de demain, accroître le champ de ses compétences, ce n'est pas pour s'isoler, mais au contraire pour être mieux en mesure de contribuer à l'enrichissement collectif dans l'interdépendance. Chaque gouvernement doit se préoccuper des effets de ses actions sur les autres gouvernements.

Ainsi, même si le gouvernement fédéral a compétence sur la monnaie, il doit toujours tenir compte du fait que la politique monétaire a des répercussions concrètes sur l'action des autres gouvernements. Par ailleurs, nul ne niera la compétence exclusive des provinces en matière municipale; est-ce à dire, dès lors, que leurs activités dans ce domaine n'ont aucun effet sur les décisions que doit prendre le gouvernement fédéral dans d'autres domaines? Pas du tout. Quant à l'influence que les provinces exercent mutuellement les unes sur les autres, elle est fréquemment évidente même si chacune n'agit qu'à l'intérieur de ses compétences propres.

En ce qui nous concerne, nous préférons, d'une part, établir une répartition claire des responsabilités gouvernementales et, d'autre part, prévoir des mécanismes de coopération intergouvernementale.

Nous sommes en tout premier lieu d'avis qu'on devrait institutionnaliser les conférences fédérales-provinciales et interprovinciales. Bien entendu, il n'est pas question, dans la constitution, de déterminer la fréquence de ces rencontres ni leur ordre du jour. Ce serait tomber là dans une rigidité peu réaliste. Il suffirait probablement de prévoir un droit d'initiative et de convocation pour tout gouvernement.

De la même façon, on devrait prévoir l'existence de mécanismes précis de consultation et de coordination intergouvernementales en matière de politique économique. Là non plus, il ne serait pas nécessaire d'entrer dans les détails. Il s'agit tout simplement d'exprimer juridiquement les conséquences pratiques d'une interdépendance économique qui ne fait aucun doute. Les politiques économiques au Canada ne peuvent et ne doivent pas relever exclusivement d'un seul gouvernement, en l'occurrence le gouvernement fédéral. Les provinces ont et conserveront un intérêt

majeur dans ce domaine. Il ne peut être question de les exclure de l'élaboration et de l'application des diverses politiques économiques, en particulier des politiques fiscales, ne serait-ce qu'à cause de la dimension de leurs propres budgets et de leur influence sur l'économie. Le Québec, en tout cas, ne peut accepter de se désintéresser du domaine de la politique économique car, s'il le faisait, il confierait en quelque sorte à un autre gouvernement le soin de décider pour lui de l'orientation de toute son économie.

Même si la fiscalité, et plus précisément les arrangements fiscaux ne sont pas inscrits à l'ordre du jour de cette conférence, conformément au vœu du gouvernement ontarien qui l'a convoquée, dans la perspective d'une nouvelle constitution, il va de soi qu'il y a des compétences exclusives qui correspondent des pouvoirs exclusifs ou prioritaires de taxation.

Pour assurer, par ailleurs, le droit de chaque citoyen à des services comparables ou qu'il soit au Canada, il faudrait perfectionner et institutionnaliser au besoin, les mécanismes des arrangements fiscaux.

Il y aurait aussi avantage à instituer un secrétariat interprovincial permanent qui aurait entre autres fonctions celle de faciliter l'information réciproque des gouvernements provinciaux, par exemple en ce qui concerne leurs lois, leurs réformes administratives, leurs problèmes et les solutions adoptées, leurs politiques, etc. De plus, un tel secrétariat permettrait de mieux préparer les rencontres interprovinciales, tant au niveau des ministres qu'à celui des fonctionnaires.

Les institutions canadiennes

Quelles que soient leurs fonctions immédiates, il nous apparaît essentiel que, dans le Canada de demain, les institutions fédérales tiennent clairement compte, dans leur structure et leur orientation, du caractère binationnel du pays. Nous tenons ici à exprimer quelques réflexions sur le sujet, bien qu'il ne s'agisse pas d'une conférence fédérale-provinciale.

Il y aurait d'abord lieu de prendre les moyens requis pour assurer une participation réelle, efficace et proportionnée des Canadiens de langue française à la fonction publique fédérale. Des améliorations récentes se sont produites à ce sujet, mais il y a lieu d'accroître le mouvement et surtout de prévoir des mécanismes précis grâce auxquels la réforme pourra rapidement se traduire dans les faits. De plus, il est capital que le français devienne une langue courante de travail dans tous les services administratifs relevant directement ou indirectement du gouvernement fédéral, à Ottawa et dans les régions habitées par des francophones. Il doit en être de même dans les forces armées.

Nous pensons aussi que la capitale fédérale du Canada doit refléter la dualité linguistique de la population. On doit y consacrer l'égalité des deux langues officielles dans tous les services gouvernementaux, qu'ils soient fédéraux, provinciaux ou municipaux. Dans cette perspective, la "Commission de la Capitale nationale", organisme strictement fédéral, devrait être transformée en une "Commission de la Capitale fédérale" de caractère tripartite, où les trois gou-

vernements les plus directement intéressés, le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement du Québec, jouiraient de prérogatives égales, chacun lui déléguant les pouvoirs administratifs nécessaires sur une zone territoriale appropriée et assumant une quote-part du coût de ses opérations.

Nous sommes également d'avis qu'il convient d'établir un véritable tribunal constitutionnel dont la composition refléterait le caractère fédératif de nos institutions et la dualité culturelle canadienne.

Nous pensons aussi qu'il y aurait avantage à examiner la possibilité de transformer le sénat actuel en une véritable Chambre fédérale à caractère binationnel.

Enfin nous croyons que l'établissement d'une commission permanente fédérale-provinciale des droits linguistiques contribuerait considérablement à assurer la reconnaissance pratique, par tous les gouvernements concernés, de l'égalité des droits de nos deux collectivités en ce domaine. Les citoyens et les personnes morales pourraient porter leurs griefs ou formuler des plaintes, lorsqu'ils se croient lésés dans leurs droits linguistiques. Cette institution à caractère consultatif ne devrait en aucune façon limiter la compétence du Tribunal constitutionnel à l'égard des droits linguistiques.

Il y aurait certes bien des choses à ajouter ici en ce qui concerne la transformation, nécessaire à notre avis, d'autres institutions canadiennes, comme Radio-Canada, l'Office national du film, etc.

Suite à la page 13

Comment savoir si votre entreprise réussit mieux, aussi bien ou moins bien que ses concurrentes?

Ecrivez-nous.

Veuillez s.v.p. m'envoyer tous renseignements utiles sur mon secteur du commerce:

Nom _____
 Entreprise ou Société _____
 Adresse _____
 Nombre de l'entreprise _____ Nombre d'employés _____
 MLD V812924-F

Le BFS est une mine de renseignements. Tirez-en profit.

Le Bureau fédéral de la Statistique, Ottawa 3, Ontario

CHAUVENET
le prestige des vins de Bourgogne depuis 1853

WHITE FLAG Bourgogne blanc, sec, cuvée spéciale (No 447) — \$2,80
 RED FLAG grand Bourgogne rouge, sélectionné (No 428-H) — \$2,80
 BEAUJOLAIS rouge, léger et fruité (No 428-D) — \$2,80

F. CHAUVENET, Nuits-Saint-Georges, France.

Les cadeaux des Rois mages se voulaient l'expression de l'admiration

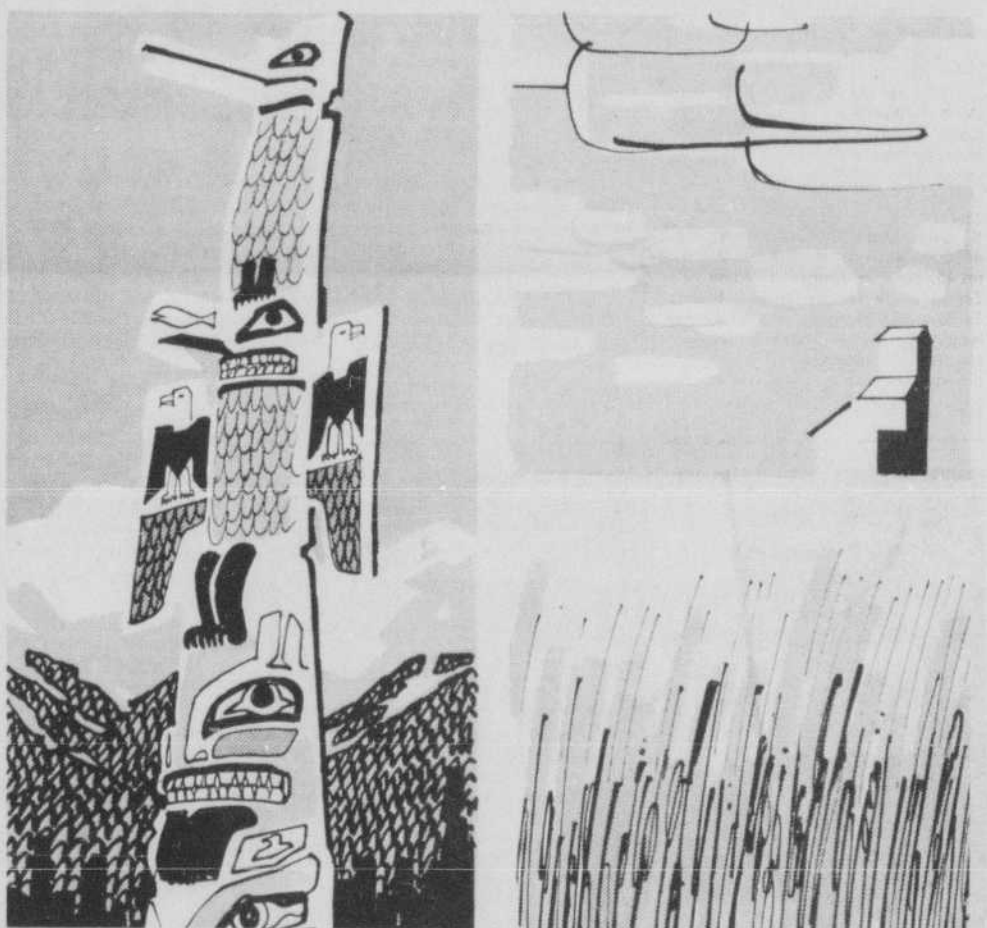
Pour donner le cadeau qui saura plaire visitez l'exposition "Cadeaux de Noël": vous y verrez ce qu'on a conçu de mieux chez nous pour l'occasion.

22 novembre—30 décembre Centres DESIGN CANADA Place Bonaventure, Montréal 131 ouest, rue Bloor, Toronto 10h30 à 18h (sauf le dimanche) Le jeudi, le Centre DESIGN CANADA de Toronto est ouvert de 10h30 à 21h.



Conseil national de l'esthétique industrielle Ministère de l'Industrie Ottawa

Les 2 grands trains de l'ouest du CN



Super Continental le grand train transcontinental liaison Montréal-Vancouver

le grand train transcontinental liaison Montréal-Vancouver

- Voitures-coach et choix complet de places couchées
- Excellents repas gratuits aux détenteurs de billets de voiture-lits
- Jeux organisés et passe-temps pour les enfants et les adultes
- Arrivées dans les villes intermédiaires à des heures commodes
- Toutes les places doivent être réservées d'avance
- Départs quotidiens de la gare Centrale

Départ de la gare Centrale:	17h 00
Arrivées: Winnipeg	22h 45
Saskatoon	09h 00
Edmonton	14h 15
Vancouver	10h 30

Départ de la gare Centrale:	23h 15
Arrivée: Winnipeg	08h 20

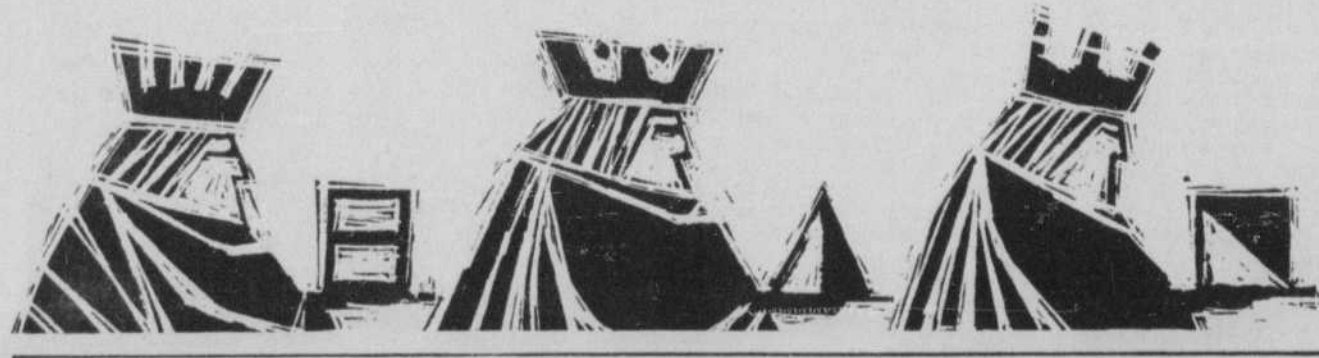
Exemples d'aubaines les jours de tarif Rouge:

Billet simple de voiture-coach	Billet simple de voiture-lits (chambrette)
de Montréal à:	
Winnipeg	\$24.00
Saskatoon	\$31.00
Edmonton	\$36.00
Vancouver	\$45.00
	\$45.00

bon prix

bon repas

bon repos



Déclaration de M. Pearson sur le président de Gaulle

OTTAWA (PC) — Voici le texte intégral de la déclaration faite par le premier ministre, M. Lester B. Pearson, aux Communes, en réponse aux remarques du général de Gaulle sur le Québec:

M. le président, j'aimerais faire une courte déclaration pour commenter celle que faisait hier à Paris le général de Gaulle, au moment où je quittais Londres pour revenir au Canada, déclaration que je n'ai pas entendue avant d'arriver au Canada. Peut-être est-ce mieux que je n'aie pas eu l'occasion de la lire avant de parler hier à Londres.

Avant que je fasse ma déclaration, M. le président, peut-être me permettez-vous d'exprimer, comme premier ministre, mon appréciation pour la gentillesse que m'a témoignée le gouvernement britannique pendant notre visite à Londres la semaine dernière et pour le privilège que j'ai eu, à un moment très pénible pour le gou-

vernement britannique, de discuter avec les dirigeants de quelques questions internationales et sur le Commonwealth. Nous avons discuté particulièrement de la situation à Chypre, qui est restée si dangereusement explosive pendant les derniers jours et qui, si un conflit armé pouvait se déclencher entre deux membres de l'OTAN sur le territoire d'un membre du Commonwealth, pourrait avoir des conséquences presque fatales sur l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

Dans ma déclaration du 25 juillet 1967, M. le président, j'ai dit, en commentant certaines remarques antérieures du président de la République française, que le Canada avait toujours eu des relations spéciales avec la France qui est la mère-patrie de tant de ses citoyens. J'ai dit que nous attachions la plus grande importance à notre amitié avec le peuple français, qu'il avait été et qu'il

demeurait dans les ambitions profondes du gouvernement du Canada d'entretenir cette amitié. J'aimerais aujourd'hui confirmer ces paroles, M. le président.

Je n'ai pas l'intention d'analyser en détail la déclaration d'hier du général de Gaulle, déclaration visiblement préparée avec soin et faite pour la presse. La déclaration du général de Gaulle, sans aucun doute, a suscité la discorde au Canada. Je suis certain que le peuple de ce pays se contendra dans la réponse qu'il y donnera, comme je le fais aujourd'hui dans la mienne, de façon à ne pas servir les buts de ceux qui veulent désunir et diviser notre pays.

Je crois que la déclaration a partiellement déformé l'histoire canadienne, travesti certains événements contemporains et fausement envisagé l'avenir. Cette déclaration n'était pas seulement un commentaire sur les politiques canadiennes, intérieures ou étrangères, que nous aurions pu ignorer; elle était une intervention dans des politiques par le chef d'un Etat étranger. A ce titre, elle reste inacceptable. En vérité, M. le président, il est intolérable dans ce cas que le chef d'un Etat ou d'un gouvernement étranger recommande la poursuite d'une politique ou d'une mesure constitutionnelle qui détruirait la Confédération canadienne et l'unité de l'Etat canadien.

L'avenir du Canada, M. le président, sera décidé au Canada, par les Canadiens.

J'ai confiance, et je sais que tous les députés de cette Chambre ont confiance, dans la capacité et le bon sens de tous les Canadiens, francophones ou anglophones, à prendre la décision juste. Ils le feront de leur propre façon et avec leurs propres méthodes démocratiques. Je crois que cette décision nécessitera des changements constitutionnels pour adapter notre fédéralisme à l'actualité et pour assurer, entre autres choses, aux Canadiens français qui forment l'un des deux groupes fondateurs, ou sociétés si vous préférez, culturels et linguistiques, la reconnaissance et le respect de leurs droits au Canada.

Je conviens également qu'un gouvernement fédéral doit encourager et promouvoir des relations culturelles spéciales et étroites entre les Canadiens francophones et la France, et les autres pays francophones. En fait, M. le président, c'est ce que nous faisons. Il ne devrait pas y avoir de discussion sur ce point, excepté avec ceux qui veulent utiliser ces relations pour annihiler la responsabilité du gouvernement fédéral dans les affaires étrangères, ce que nous n'acceptons pas.

Le Canada est un pays libre et son peuple se dirige lui-même. Les Canadiens, au Québec et ailleurs au Canada, peuvent exercer pleinement leurs droits politiques dans les élections fédérales et provinciales. L'auto-

détermination n'est pas une découverte pour nous.

Nous n'avons pas besoin qu'on nous l'offre. La prétention du contraire est une insulte à ceux qui utilisent leurs privilèges démocratiques comme électeurs canadiens et à ceux qui servent leur pays dans cette Chambre ou dans les gouvernements provinciaux.

A ceux qui voudraient nous libérer, nous répondons: nous sommes libres. A ceux qui voudraient nous désunir, nous répondons: nous restons unis, dans un système fédéral qui s'adapte aux exigences de nos temps et à nos origines et notre histoire.

Le 19 novembre 1960, le vaillant et illustre chef d'un autre Etat, parlant à Ottawa, disait ceci: je cite ses paroles:

"Et maintenant, comment nous apparaissez-vous, Canadiens? Matériellement, comme un pays neuf, d'une étendue vaste, avec des ressources puissantes, habité par un peuple travailleur et entreprenant. Politiquement, comme un Etat qui a trouvé les moyens d'unir deux sociétés, très différentes dans leur origine, leur langue et leur religion, qui exerce son indépendance sous la Couronne britannique et fait partie du Commonwealth; qui se forge un caractère national, même sur une étendue de plus de 3,000 milles, grâce à une fédération très puissante, un Etat solide et stable".

M. le président, j'approuvais les paroles du général de Gaulle en 1960, je désapprouve ses paroles en novembre 1967.

Ottawa ne retiendra du rapport Carter que la portion congrue (Edgar Benson)

par Claude Lemelin

Le ministre du revenu national, M. Edgar Benson, a laissé entendre hier devant les membres de l'Association canadienne d'études fiscales que le gouvernement fédéral ne retiendrait que la portion congrue des recommandations de la commission Carter sur la fiscalité.

"Je puis vous dire deux choses, a-t-il précisé, la première c'est que nous n'accepterons pas toutes les recommandations de la commission royale. La deuxième c'est que notre système fiscal se rapprochera certainement du modèle proposé par la commission".

Il appert que les autorités fédérales ont été particulièrement impressionnées par quatre des arguments invoqués contre l'application intégrale du rapport dans les quelque mille mémoires reçus jusqu'ici par le ministre des finances.

1. L'importance qui a été accordée par les commissaires à l'équité, c'est-à-dire la justice distributive, dans l'organisation du régime fiscal. De nombreux mémoires ont rappelé que s'il est important d'avoir un système équitable, il ne faut pas pour autant négliger complètement d'autres

objectifs, la croissance économique par exemple ou des objectifs dits "sociaux" tels que le droit pour un père à payer un tribut fiscal trop lourd.

2. Le caractère subjectif du concept de l'équité; tous les individus étant loin d'avoir la même conception de ce qui est juste et injuste.

3. Les désavantages qu'il y aurait à modifier trop souvent de façon radicale le système fiscal. Pour reprendre les mots de M. Benson, "il n'y a pas de doute que les gouvernements doivent hésiter à tout chambarder régulièrement; pour que les individus et les entreprises prennent des décisions rationnelles, une certaine stabilité s'impose".

4. Les problèmes que suscitera pour les Canadiens la mise en place d'une structure fiscale radicalement différente de celle des Etats-Unis et de nos autres principaux partenaires commerciaux.

M. Benson a toutefois laissé entendre que le gouvernement songeait à appliquer prochainement deux des recommandations de la commission af-

férentes à l'administration fiscale: la création d'une Commission du revenu chargée de la perception de tous les impôts fédéraux et qui relèverait du ministre des finances; et l'intensification de l'effort d'analyse et de recherche de l'administration fédérale dans le domaine fiscal. Le ministre du revenu a souligné que déjà la direction de l'analyse fiscale du ministère des finances s'était enrichie d'un grand nombre d'experts venant de toutes les disciplines, qui procèdent à l'heure actuelle à l'épluchage du rapport. Quant au ministère du revenu, le projet de réorganisation que l'on est en train de mettre au point prévoit également un renforcement de sa direction de recherches.

Enfin M. Benson a signalé que sous l'impulsion de la commission Carter son ministère avait accéléré la régionalisation de ses services et qu'il étudiait présentement les moyens d'améliorer sa procédure d'instance, conformément au vœu exprimé par la commission.

DÉCÈS

CARON Subitement à Montréal, le 27 novembre 1967 à l'âge de 66 ans, est décédé Me Maximilien Caron, avocat de l'Université de Montréal. Epoux bien-aimé de Colombe Beupre demeurant au 4015 avenue Marleau. Père de Mme Jean Montpelt (Madeleine) Mme Pierre Goulin (Hélène) et Yves époux de Denise Fortin. Les funérailles auront lieu jeudi le 30 courant. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgie Limitée, angle boul. Décarie et Ave. Notre-Dame de Grâce à 8 heures 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Grâce où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de Valleyfield lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

S.V.P. pas de fleur. Faites parvenir vos dons à Famé Péro.

FORTIN à Montréal, le 28 novembre 1967 à l'âge de 77 ans, est décédée Mme Charles Eugène Fortin, née Hortense Benard du 4737 Palm. Mère de Monique (Mme Roger Gendron de St-François) Charlotte (Mme Nestor Patenaude de Notre-Dame de Stanbridge) Ruth (Mme Henri Rochon de Montréal) Violette (Mme Gérard Laurin de Brossard). Les funérailles auront lieu jeudi le 30 courant. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgie Limitée au 4505 rue Notre-Dame ouest à 10 heures 45, pour se rendre à l'église St-Zotique où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière de Henryville. Comte d'Iberville lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

S.V.P. pas de fleur.

Mme J.-Prosper Ricard

Nous apprenons le décès de feu Joseph Prosper Ricard, décédé dimanche le 26 courant, à l'âge de 85 ans et 3 mois. Lui survivent, ses fils, Julien ingénieur de la Ville de Montréal et Paul, ses brux, Mmes Julien Ricard (Jeanne Boivin) et Paul Ricard (Pauline Tardy); ses petits-enfants, Hubert et Marielle Ricard; ainsi que nombreux neveux et nièces.

La dépouille mortelle est exposée à son domicile, 1653 est, rue Ontario, les funérailles auront lieu, jeudi matin à 9 heures 00 heures en l'église du Sacré-Coeur.

RICARD à Montréal, le 26 novembre 1967 à l'âge de 85 ans, 3 mois, est décédé feu Joseph Prosper Ricard, employé de la Cité de Montréal et ancien échevin. Mère de Julien, ingénieur à la Cité de Montréal et de Paul. Les funérailles auront lieu jeudi le 30 courant. Le convoi funéraire partira de sa résidence au 1653 rue Ontario est à 8 heures 45 pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur de Montréal où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de la Cite-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

VAILLANCOURT. A l'hôpital St-Charles Borromée le 26 novembre 1967 est décédé Monsieur le Curé Rosario Vaillancourt, ancien curé de St-Sulpice Comte l'Assomption, retraité au Collège l'Assomption. La translation aura lieu mercredi, départ à 3.30 P.M. de la Résidence Funéraire Edg. Guilbault, 371 Boul. Ange-Gardien, à l'Assomption, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Sulpice où une messe sera célébrée à 4 P.M. et le service sera chanté jeudi à 10.00 A.M. à St-Sulpice. Et de là au cimetière du même endroit.

L'EXPOSÉ

Suite de la page 12

La question linguistique et les minorités canadiennes-françaises

Il importe, en terminant, d'attirer l'attention de façon tout à fait spéciale sur l'un des grands problèmes canadiens de l'heure: la place du français au Canada. Déjà, dans ce qui précède, nous avons abordé à quelques reprises cette question qui, pour nous, est fondamentale.

Le gouvernement du Québec s'est engagé à faire de la langue française au Québec une véritable langue nationale, tout en respectant les droits linguistiques de la minorité. Nous étudions actuellement les différents moyens de favoriser l'usage généralisé du français sur l'ensemble de notre territoire, de façon que les Canadiens-français du Québec puissent travailler et vivre en français dans leur propre province, tout comme les Canadiens d'expression anglaise vivent et travaillent dans leur langue dans les autres provinces.

Mais cela ne peut résoudre tout le problème. Essentiellement, ce que veulent les Canadiens français, c'est être eux-mêmes et se développer normalement comme tout autre peuple, au Québec et dans les autres régions du Canada. Plus particulièrement, ils veulent édifier un milieu québécois qui favorise leur propre croissance. Ils désirent également que les éléments de leur collectivité qui vivent dans les autres provinces puissent se développer comme peuvent le

Trois CEGEP en voie de formation

On s'emploie activement en plusieurs régions du Québec à organiser de nouveaux collèges d'enseignement général et professionnel à temps pour la prochaine rentrée scolaire.

Ainsi:

- A Montréal, un comité provisoire a annoncé lundi son intention de mettre un CEGEP de langue anglaise sur pied au centre-ville, d'ici septembre prochain. Ce

CEGEP serait créé de toutes pièces plutôt que de résulter de fusion d'institutions existantes; les organisateurs croient en effet que les collèges Loyola, Marianopolis et MacDonald ne peuvent être sacrifiés. Le groupe travaille déjà depuis six mois et espère qu'un CEGEP anglophone et non-concessionnel pourra ouvrir ses portes à l'automne 1968, quitte à ce que ce soit dans des locaux loués.

faire les Canadiens de langue anglaise vivant au Québec.

Dans un pays comme le nôtre, on doit d'abord assurer l'instruction publique, à tous les niveaux, dans l'une et l'autre des deux langues officielles du Canada, par tout où le groupement de langue française ou de langue anglaise est suffisamment important. Ceci n'exclut évidemment pas la nécessité de fournir à ces groupes français ou anglais les moyens d'acquies une connaissance solide de la langue majoritaire dans leur milieu. Quant aux autres services gouvernementaux, comme les ministères, les tribunaux, les institutions administratives, nous pensons que la meilleure façon d'éviter les problèmes et de rendre justice au plus grand nombre d'intéressés, c'est d'aborder la question sur une base régionale, indépendamment des frontières provinciales.

Des rencontres intergouvernementales ultérieures nous permettront de continuer le dialogue amorcé ici.

 **PROJET '67**

**ANGLAIS
ESPAGNOL
ALLEMAND**

**COURS SPÉCIAL
\$89.00**

 **LEÇON GRATUITE
866-9731**

1 PLACE VILLE MARIE - SUITE 1538

Etat Financier de TORONTO-DOMINION pour 1967 en TERMES SIMPLES

Les états financiers et bilans annuels semblent parfois n'avoir été préparés que pour l'examen expert des comptables et des spécialistes financiers. Pour nos clients, actionnaires et amis n'appartenant pas à ces catégories, voici en termes simples et directs les faits saillants de nos opérations en 1967, comparés à ceux de l'année précédente:

Fonds qui nous ont été confiés:	en date du 31 octobre	
	1967	1966
En comptes personnels servant surtout à accumuler des économies	\$1,349,397,711	\$1,207,480,124
En comptes commerciaux pour le paiement de salaires, l'achat de matériaux, le paiement d'impôts et autres obligations	1,823,637,046	1,632,023,519
Total des dépôts des clients		
	\$3,173,034,757	\$2,839,503,643
Engagements envers les clients pour les aider dans leurs transactions commerciales, étrangères et domestiques, et autres comptes payables	91,181,394	106,796,168
Provisions pour perte possible sur nos prêts et nos investissements	46,635,570	40,314,504
Fonds fournis par les porteurs d'obligations non garanties aux fins générales de La Banque	12,500,000	—
Fonds fournis par les actionnaires pour pourvoir aux bureaux et à l'équipement de La Banque et comme réserve pour protéger les fonds de nos clients	134,949,032	130,314,304
Total des fonds disponibles pour investissements		
	\$3,458,300,753	\$3,116,928,619
Ces fonds ont été employés comme suit:		
Ressources liquides pour faire face aux retraits quotidiens de fonds par nos clients	612,615,868	532,776,005
Prêts à demande et obligations du gouvernement du Canada disponibles pour fournir des fonds liquides supplémentaires à court délai	716,184,480	586,488,883
Fonds prêtés aux provinces, municipalités et corporations par l'achat de leurs obligations	197,239,487	195,101,495
Prêts à nos clients pour le financement de leurs opérations commerciales, pour l'achat de leur maison et pour leurs autres besoins personnels	1,816,935,555	1,674,323,415
Terrains, immeubles et équipement nécessaires au service approprié et efficace de nos clients dans nos 695 succursales	24,497,701	21,883,352
Autre actif, surtout en engagements de clients envers La Banque couvrant des transactions commerciales étrangères et domestiques	90,827,662	106,355,469
Total des fonds employés		
	\$3,458,300,753	\$3,116,928,619

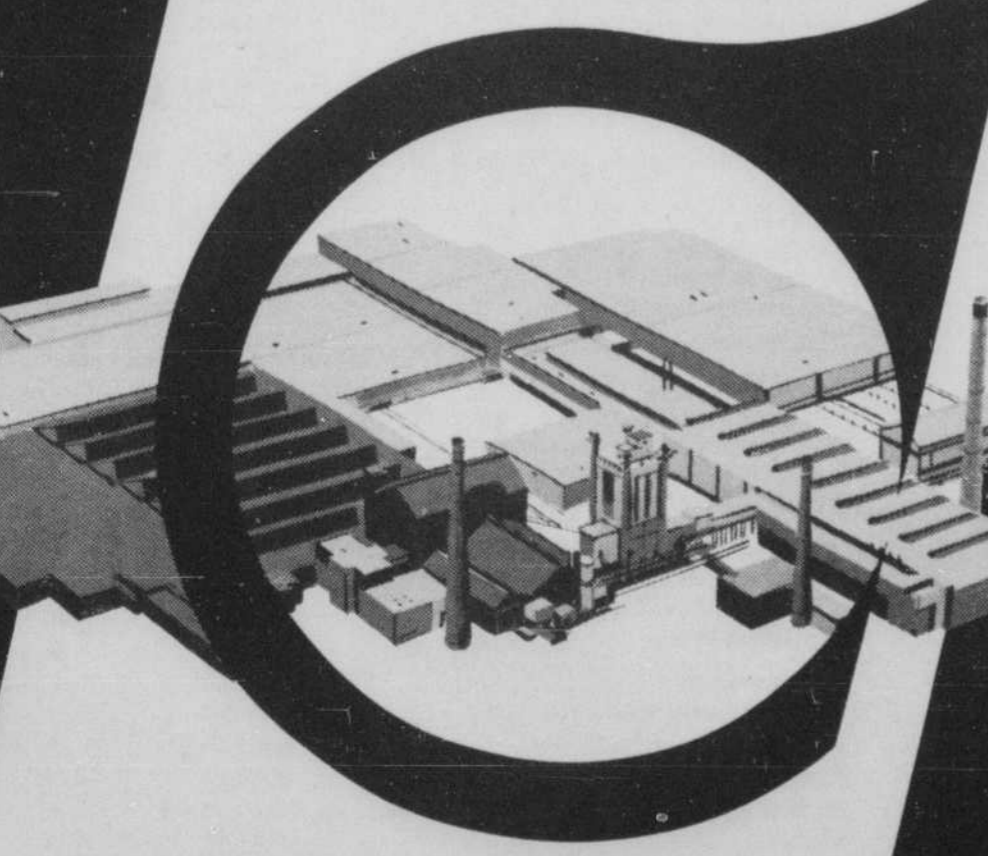
C'était là, en termes simples, notre situation financière au 31 octobre 1967. L'accroissement de \$342 millions, soit 11 pour cent, de notre actif total qui est maintenant de \$3,458 millions et l'augmentation de \$26.6 millions du montant total de notre revenu, qui atteint \$194.9 millions, sont la preuve de nos progrès. Nos profits, après déduction des impôts et de tous nos frais, s'élevèrent à \$12.3 millions, soit 82 cents par action à comparer à 73 cents par action pour l'exercice de 1966, et les dividendes sont passés de 48 cents à 51 cents par action. Ce bénéfice net équivalait à environ 0.37 pour cent des fonds employés. Ce fut une année d'expansion des services offerts à nos clients et nous en profitons pour les remercier de leur confiance soutenue. Ce fut une bonne année grâce au dévouement et à l'esprit d'équipe de nos 9,672 employés à travers tout le Canada, une excellente raison pour nous de rester persuadés que vraiment...

le personnel crée toute la différence à

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Pour recevoir un exemplaire de notre état financier, écrivez au Service des relations extérieures, Siège social, Toronto 1.

Le Canada passe à l'avant-garde dans la production du verre



La nouvelle usine de verre Float construite par Pilkington à Toronto est la plus moderne au monde. Edifiée au coût de plusieurs millions, elle produit du verre Float, un verre révolutionnaire. On l'obtient par flottage d'un ruban de verre fondu sur un bain d'étain liquide. Le verre en sort avec des surfaces parfaitement plates, parallèles et polies au feu. Le verre Float a remplacé la glace polie. C'est le meilleur verre d'usage général qui soit.

PILKINGTON GLASS LIMITED
3444 EST. BOUL. SAINT-JOSEPH
ROSEMONT (MONTRÉAL 19), QUÉBEC

La Banque Royale a atteint en 1967 de nouveaux sommets dans tous ses secteurs

potins financiers

Actif global de \$7,779,659,283.00

NOMINATIONS DE VICE-PRÉSIDENTS CHEZ ROTHMANS

La Bourse de Londres ne s'est guère ressentie hier des remarques du président de Gaulle, relatives à la non admission de l'Angleterre au Marché Commun. La tendance sur le marché de l'or de Paris était, hier plus normale que durant les séances précédentes. Le Napoléon-or a baissé à 51 francs vs 54 la veille. Les gains continuaient de l'emporter sur les pertes hier sur la Bourse de N.-Y. et l'indice des industriels compilé par DJ clôturait 2,77 points plus haut à 884,88, au regard d'une avance de 4,51 points la veille. Les Bourses de Montréal et de Toronto clôturaient hier irrégulièrement.

La nouvelle que la production sidérurgique aux E.-U. était présentée au plus haut niveau vu depuis 17 mois fait bien vue hier des aciéries à Wall Street.

Les spéculateurs canadiens semblent attendre que la tendance soit plus définie sur le marché de N.-Y., avant de transiger sur une plus haute échelle.

Relations Publiques & Industrielles Limitée devient conseiller au directeur des Relations Publiques des Bourses de Montréal et Canadienne, M. Jean-P. Branchaud et c'est M. Jean Clavel, de la première firme mentionnée qui assurera la liaison. Eh dire qu'il existe encore maintes institutions commerciales, industrielles, financières et autres qui ne reconnaissent pas encore la nécessité d'entretenir de bonnes relations avec le public, particulièrement à cette époque où l'on doit tenir de plus en plus compte de l'opinion publique.

C'est demain que la Banque d'Épargne rendra public son rapport annuel.

Le dernier bulletin de Raymond Camus Inc. renferme une liste de valeurs comportant des rendements variant entre 7,25% et 7,75%.

Les droits de Satellite Metal Mines Ltd se transigent sur la base régulière sur la Bourse Canadienne depuis le 28 novembre 1967.

C'est ce soir la "Soirée des hommes" chez Dupuis Frères, Limitée. A cette occasion, M. Marc Carrière, président, ainsi que les membres du conseil d'administration de notre plus important établissement commercial canadien-français, ont lancé de nombreuses invitations afin que les représentants du sexe fort, qui ne sont généralement pas forts pour magasiner lorsqu'il y a foule, profitent de l'occasion exceptionnelle qui leur est offerte d'effectuer leurs achats et de choisir des étrennes pour l'être aimée, avec l'aide d'hôtesse compétentes pour faciliter leurs choix pour "Elle". Qui sait si la perspective féminine ne leur permettra pas de trouver ce qui lui fera le plus plaisir... et ce qui signifiera pour bien des hommes, un remboursement qui vaudra son pesant d'or n'est-ce pas? Nos félicitations à la direction de Dupuis Frères Limitée pour ce geste, qui démontre qu'elle se tient toujours à la page... et comment... puisqu'il y aura bar et canapés et vestiaires et stationnement gratuits.

Les actions des entreprises suivantes se vendront aujourd'hui ex-dividende tant par action: Imperial Oil Limited, ordinaire - 50 cents l'action, extra - 10 cents l'action. Moore Corporation, ordinaire - 11 1/4 cents l'action (U.S. Premium Iron Ores Ltd., ordinaire - 07 cents l'action. The Price Company Ltd, 4% privilégiée - 2% l'action, 4% privilégiée - 23% l'action, Québec téléphone ordinaire - 17 1/2 cents l'action. Ronalds-Federated Ltd, ordinaire - 12 1/2 cents l'action, Canada Foods Ltd., ordinaire - 10 cents l'action. Sherwin-Williams Company of Canada, 7% privilégiée - 17 1/2 l'action. Trans Mountain Oil Pipe Line Company, ordinaire - 25 cents l'action; extra - 25 cents l'action.

Pour ce qui est des dépenses, la Banque a versé \$173,193,159 en intérêts sur dépôts, en augmentation de plus de \$28 millions ou 19.4 p. 100. Les salaires, contributions de retraite et autres avantages fournis aux employés ont coûté en tout \$105,277,084, en augmentation de près de \$11 millions ou 11.5 p. 100 sur 1966.

Après paiement aux actionnaires de dividendes se totalisant par \$19,958,400, montant inchangé par comparaison avec l'année précédente, il restait un solde de \$10,320,155. On a ajouté à ce montant le solde des bénéfices non répartis reporté de l'exercice précédent, ce qui a produit un total de \$12,527,633. A même ce montant, la Banque a viré \$11,000,000 au compte de la réserve de prévoyance, laissant un solde de \$1,527,633 en bénéfices non répartis.

Le capital global de la Banque, qui comprend le capital-actions, la réserve de prévoyance et les bénéfices non répartis, a augmenté de 3.1 p. 100 pour atteindre \$348,055,633.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu au siège social de la Banque à Montréal le 11 janvier 1968 à 11h. de l'avant-midi.

La Banque Royale du Canada rapporte aujourd'hui qu'elle a atteint de nouveaux sommets dans tous les secteurs de ses opérations, au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 1967. Le rapport annuel de la Banque annonce des augmentations de 10.7 p. 100 dans l'actif, de 11.5 p. 100 dans les dépôts, de 9.4 p. 100 dans les prêts, et de 10.4 p. 100 dans le bénéfice net.

A la fin de l'exercice, soit le 31 octobre, le total de l'actif de la Banque s'établissait à \$7,779,659,283, en augmentation de près de \$750 millions sur l'année précédente. Les dépôts se sont accrus de près de \$725 millions pour atteindre le niveau record de \$7,028,815,538. Le total des prêts a recouvré s'établissait en fin d'exercice à \$4,402,748,488, en augmentation de près de \$378 millions sur les chiffres de la fin de l'exercice 1966.

Bénéfice, accru

Compte tenu d'une provision de \$30,800,000 pour impôts sur le revenu, le bénéfice net de la Banque pour l'exercice s'est élevé à \$30,278,555, en augmentation de quelque \$2.8 millions sur l'année précédente. Pour 1967, le bénéfice par action a été de 91.0 cents comparativement à 82.4 cents en 1966, compte tenu du fractionnement des actions de la Banque Royale effectué en juin 1967 à raison de 5 pour 1.

Le total des revenus pour l'année a augmenté de 15.0 p. 100 pour atteindre \$418,626,583, tandis que le total des dépenses a augmenté de 15.7 p. 100 pour atteindre \$349,735,028.

Les facteurs suivants ont contribué à l'accroissement des revenus de la Banque: une augmentation de \$35 millions (14.2 p. 100) dans le revenu provenant des prêts; une augmentation de \$8.7 millions (13.0 p. 100) dans le revenu provenant de valeurs; et une augmentation de près de \$11 millions (22.0 p. 100) dans les autres revenus d'exploitation.

Assemblée le 11 janvier

Après paiement aux actionnaires de dividendes se totalisant par \$19,958,400, montant inchangé par comparaison avec l'année précédente, il restait un solde de \$10,320,155. On a ajouté à ce montant le solde des bénéfices non répartis reporté de l'exercice précédent, ce qui a produit un total de \$12,527,633. A même ce montant, la Banque a viré \$11,000,000 au compte de la réserve de prévoyance, laissant un solde de \$1,527,633 en bénéfices non répartis.

Le capital global de la Banque, qui comprend le capital-actions, la réserve de prévoyance et les bénéfices non répartis, a augmenté de 3.1 p. 100 pour atteindre \$348,055,633.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu au siège social de la Banque à Montréal le 11 janvier 1968 à 11h. de l'avant-midi.

Assemblée le 11 janvier

Après paiement aux actionnaires de dividendes se totalisant par \$19,958,400, montant inchangé par comparaison avec l'année précédente, il restait un solde de \$10,320,155. On a ajouté à ce montant le solde des bénéfices non répartis reporté de l'exercice précédent, ce qui a produit un total de \$12,527,633. A même ce montant, la Banque a viré \$11,000,000 au compte de la réserve de prévoyance, laissant un solde de \$1,527,633 en bénéfices non répartis.

Le capital global de la Banque, qui comprend le capital-actions, la réserve de prévoyance et les bénéfices non répartis, a augmenté de 3.1 p. 100 pour atteindre \$348,055,633.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu au siège social de la Banque à Montréal le 11 janvier 1968 à 11h. de l'avant-midi.



Le conseil d'administration de Rothmans du Canada Limitée est heureux d'annoncer la nomination de MM. P. J. Erasmus, R. H. Hawkes, D. Di Ianni et G. Stewart aux postes de vice-présidents de la compagnie.

M. Erasmus, qui cumulait les postes de contrôleur et trésorier chez Rothmans, est dorénavant vice-président à la section finance et conserve le poste de trésorier de la compagnie.

M. Hawkes, auparavant secrétaire de la compagnie, devient vice-président et secrétaire.

M. Di Ianni, gérant de la production durant de nombreuses années, a été nommé vice-président en charge de la production.

M. Stewart, précédemment directeur du personnel, est maintenant vice-président à la section du personnel et des relations industrielles.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Les administrateurs de Domtar Ltd ont réduit, hier, le dividende dans le meilleur intérêt de la compagnie

Lors d'une réunion qui s'est tenue hier, le conseil d'administration de Domtar Limited a autorisé le paiement d'un dividende de 15 cents par action ordinaire pour le trimestre se terminant le 31 janvier 1968. Ce dividende sera payable le 1er février 1968 aux actionnaires inscrits le 2 janvier 1968.

On estime que la décision de réduire le dividende, par rapport au taux trimestriel précédent de 25 cents, est dans le meilleur intérêt de la Compagnie étant donné les bénéfices actuels et les conjonctures à brève échéance.

Plus de 70% des ventes de Domtar se situent dans le secteur des pâtes et papiers, et personne n'ignore que cette industrie doit faire face temporairement à une capacité excédentaire considérable qui, alliée à une augmentation constante des coûts, continue à réduire les marges bénéficiaires.

La Compagnie croit que les perspectives de ses matériaux de construction s'améliorent et que le rythme normal d'accroissement de ses produits chimiques se maintiendra.

Sullivan Consolidated Mines a payé en dividendes \$13,560,000.00 depuis ses débuts, il y a 35 ans

Sullivan Consolidated Mines Limited fera parvenir ces jours-ci son rapport annuel à ses actionnaires. Dans son message à leur adresse, M. Pierre Beauchemin, Président de cette entreprise et des 8 autres faisant partie du groupe Sullivan, leur fit remarquer que le profit net de Sullivan Consolidated Mines seulement fut de \$60.45 l'action durant l'exercice clos le 31 août 1967, au regard de \$0.49 cents seulement, durant l'exercice clos 1965-66 et contre seulement \$0.03 cents seulement, il y a 10 ans. La dernière période fiscale est la 9ième année consécutive, au cours de laquelle le profit net s'est accru et la position financière de Sullivan Mines s'est grandement améliorée au point qu'après le versement de \$1,280,000 en dividendes, \$1,136,363 furent versés au surplus retenu lequel atteignit les \$6,561,127, à la fin du dernier exercice financier. Depuis les débuts de cette compagnie, il y a 35 ans, ses administrateurs ont déclaré \$13,560,000 en dividendes, soit l'équivalent de \$3.39 l'action, et soit un total excédant la mise de fonds initiale de ses premiers actionnaires.

Notre marché des obligations est plus achalandé cette année qu'en 1966

Comme on le constatera dans la compilation ci-dessous, qui vient d'être rendue publique par la maison de valeurs de placement A.E. Armes & Co. Limited, il a été vendu plus d'obligations sur notre marché cette année à ce jour que durant les mêmes périodes l'an dernier et en 1965. On notera aussi, que plus d'obligations furent lancées sur le marché américain que durant les 2 années précédentes.

	1967	1966	1965
	au 20 Nov.	au 21 Nov.	au 22 Nov.
Gouvernements	\$1,935,000,000	\$1,125,000,000	\$1,700,000,000
Provinciales	\$570,000,000	\$369,650,000	\$358,500,000
Prov. garanties	\$84,075,000	\$706,808,500	\$460,235,500
Municipales	\$389,386,623	\$383,967,779	\$355,773,020
Corporations	\$989,770,000	\$1,024,000,000	\$1,115,045,000
Total	\$4,738,231,623	\$3,609,426,279	\$3,989,553,520

Les valeurs ci-dessous furent vendues sur le marché américain:

Provinciales	\$245,000,000	\$45,000,000	\$65,000,000
Prov. garanties	\$340,985,000	\$282,500,000	\$37,000,000
Municipales	\$66,002,000	\$9,950,000	\$9,278,000
Corporations	\$277,170,000	\$368,130,000	\$337,550,000
Total	\$929,157,000	\$735,580,000	\$578,828,000

Etant une entreprise de gestion, la survie de Sullivan Consolidated Mines est assurée, en dépit de la fermeture prochaine de sa mine d'or

Il ressort, en outre, du message du président de Sullivan Consolidated Mines Ltd, formulé à l'adresse de ses actionnaires, que les prêts et avances de cette compagnie affectés au développement de nouvelles filiales ont passé de \$1,858,555 au 31 août 1966 à \$3,175,065 au 31 août 1967. Ces chiffres ainsi que ses placements divers figurant à \$12,590,752 et ses disponibilités, son surplus d'approcher de \$125,635, seulement d'exigibilités, son surplus d'apporter de \$361,394, ses profits non répartis de \$6,561,127, la plus-value non réalisée sur ses placements représentant \$10,118,540 et, enfin, un chiffre de \$10,118,540, représentent l'avoir des actionnaires constituent autant d'item invitant les détenteurs d'actions de cette entreprise de ne pas s'en faire avec la nouvelle qu'elle ferait ses portes le mois prochain, vu que le minerai n'a plus une teneur justifiant une exploitation commerciale. Il ne faut pas perdre de vue que l'on a pas cessé d'en extraire depuis 1934. Comme Sullivan Consolidated Mines détient, aujourd'hui, 42.4% des actions de East Sullivan, 62.6% de celles de Capra, 39.1% de celle d'Harling, 51.0% de celles de Nigadoo, 54.8% de celles de Québec Lithium, 65.2% de celles de la Société minière d'Estrie Lée, 36.3% de celles de Courvan, 46.0% de celles de Federal Metals et enfin 48.0% de celles de Chester Mines, il est évident que la Sullivan Consolidated Mines est, aujourd'hui, une entreprise de gestion et que la fermeture de sa première propriété propre ne saurait guère l'affecter, grâce à la clairvoyance "de son âme dirigeante" qui a su en assumer la longévité, au bénéfice des actionnaires et de l'économie québécoise.

Marcel Clément

Bourse de Toronto Bourse de Montréal

Lourdeur des mines d'or sur ce marché hier

Les aurifères ont baissé de nouveau mardi à la Bourse de Toronto alors que l'activité était modérée.

L'indice des aurifères a baissé de 4.84 à 174.61 poursuivant une tendance inverse à celle de la semaine dernière au cours de laquelle l'indice avait monté à 172.64 avant la hausse qui a suivi la dévaluation de la livre sterling et la course à l'or sur les marchés européens.

La baisse a suivi l'annonce faite par les grandes banques nationales qu'elles continueraient à appuyer le dollar américain à sa valeur actuelle. La course à l'or avait été causée en grande partie par la crainte que le dollar américain soit dévalué aussi.

Dome Mines a baissé de 1-7/8 à 51-1/2, Campbell Red Lake de 3-4 à 28-1/4, Kerr Addison de 3-8 à 18-1/8 et Sigma de 30 à 4.65. Mais McIntyre a monté de 1-2 à 83-1/2.

Les industrielles étaient irrégulières. CPR a monté de 1-7/8 à 62 1/4, Imperial Oil de 7/8 à 67 1/4, Massey-Ferguson de 1/2 à 16 1/4 et la Banque de Commerce et MacMillan Bloedel de 1/2 chacune à 13 et à 24 1/4. Goodyear a fait un bond de 3 à 199 et IMC de 1 1/4 à 29 1/4.

Inco a baissé de 1-1/4 à 124-3/4, Union Carbide de 3-4 à 18, son plus bas niveau, et Domtar de 1-2 à 10-1/2, son plus bas niveau aussi. Union Oil et Bow Valley ont perdu 1/4 chacune passant à 52 et 9-1/4 et Dosco a perdu 3-8 passant à 9-1/2.

Parmi les métaux de base, Denison a baissé de 1 à 79-1/2 et Roman Corp. de 1-2 à 27-3/8. Hudson Bay Mining a gagné 1-1/4 passant à 58-3/4 et Preston a monté de 1-2 à 20.

Chez les pétroles de l'Ouest, Pacific Petroleum a monté de 5-8 à 19 et Great Plains de 1-2 à 20-1/2. Canadian Gridroll a baissé de 5-8 à 10 et Scurry-Rainbow de 1-2 à 45-7/8.

L'indice des industrielles a monté de .01 à 163.08 et celui des pétroles de l'Ouest de .86 à 214.49 après avoir atteint au cours de la journée 215.65, un sommet de tous les temps. Les métaux de base ont perdu 28 passant à 106.33.

Le nombre des transactions a été de 2,968,000 comparativement à 3,183,000 lundi. Les baisses ont dépassé les avances dans une proportion de 260 à 210 tandis que 216 valeurs demeuraient inchangées.

Bourse de N.-Y.

Soutien tardif hier à Wall Street

NEW YORK - A la grande surprise de beaucoup d'habitues de la bourse, la Bourse de New York a enregistré mardi sa cinquième hausse quotidienne d'affilée alors que l'activité a augmenté.

L'indice Dow Jones des industrielles a monté de 2.77 à 884.88. Le nombre des transactions a monté à 11,040,000 comparativement à 10,040,000 le jour précédent.

Le marché a monté à l'ouverture puis a réduit ses gains, devenant irrégulier durant quelques heures mais refusant de reculer de façon définitive. La régularité du marché a attiré des acheteurs et la liste était à son sommet de la journée lors de la fermeture alors que les "tickers tape" ont terminé deux minutes après la fermeture.

A la fermeture, l'indice Dow des industrielles avait pratiquement atteint la zone de 885-890

où l'on anticipe une résistance à de nouvelles hausses.

L'indice de la Bourse a monté de 20 à 552.47.

L'indice Standard and Poor, formé de 300 valeurs, a monté de 32 à 94.49.

Parmi les valeurs canadiennes, McIntyre a perdu 3. Dome 1-7/8, Hudson Bay 1-2 et Inco 1-1/4. Massey et Alcan ont perdu 1-4 chacune tandis que Granby a monté de 2, CP de 1-1/8, Walker de 3-8 et Distillers de 1-4.

Les prix ont monté à la Bourse américaine. Scurry a perdu 1-4 et Preston et Javelin 1-8 chacune. Jupiter et Brazilian ont monté de 1-8.

Fluctuations:

A la hausse	Mar. Lun.
	801 719
A la baisse	484 554
Inchangées	203 219
Totaux	1,488 1,492

Les hausses et les baisses étaient à peu près égales hier à la Bourse de Montréal alors que plusieurs valeurs ont subi des variations d'un point.

Un analyste a déclaré que le marché n'avait aucune tendance et que les investisseurs attendaient toujours qu'un mouvement définitif prenne naissance à la Bourse de New York.

Un autre a prétendu que les investisseurs attendaient l'annonce de la hausse prochaine des impôts et qu'ils étaient inquiets des résultats de la dévaluation de la livre sterling.

La plus grande partie des transactions de la journée ont porté sur les grandes mines et les pétrolières.

Hudson Bay Mining et B-A Oil ont monté chacune de 1/2 passant à 58 et à 37 1/2, tandis que Canadian Marconi a baissé de 1/2 passant à 79 1/2 et que International Nickel a baissé d'un point à 124 1/4.

Des analystes ont déclaré que la plupart des changements résultaient des récentes variations de prix plutôt que de nouvelles spécificités relatives à certaines valeurs.

Parmi les industrielles, CPR a fait un bon de 1 1/4 à 62, tandis que Canadian Marconi a baissé de 3/8 à 5 1/2 menant la liste des valeurs s'actives avec 23,600 transactions.

Domtar a perdu 3/8 passant à 10 1/2 après que les directeurs eurent annoncé que le dividende pour le trimestre finissant le 31 janvier était réduit de 25 à 15 cents. Fraser a glissé de 1/4 à 17 à la suite de la nouvelle que les bénéfices seraient considérablement réduits pour la période de neuf mois se terminant le 30 septembre.

Les baisses ont dépassé les hausses dans une proportion de 45 à 39 à la Bourse Canadienne, où plusieurs mines spéculatives et les pétroles ont monté au cours de nombreuses transactions.

North American Rare Metals a monté de 5/8 cents à .46, menant la liste des valeurs mineures les plus actives avec 148,900 transactions. Mistango a gagné 3 1/2 cents passant à 27 1/2 cents en 138,600 transactions.

Eagle Mines a glissé de .01 à \$1.66 en de nombreuses transactions. Le nombre de transactions industrielles a été de 282,400 et celui des mines et des pétroles de 1,127,900.

L'indice des industrielles a monté de 20 à 167.54, celui des services publics de 43 à 137.80, celui des banques de 32 à 122.21, celui des papiers de 25 à 91.07 et l'indice composé, formé de 85 valeurs, de 25 à 157.40.

Marché de bestiaux

MONTREAL (PC) - Les prix des bestiaux étaient généralement stables hier aux marchés à bestiaux de la métropole, comparativement au début de la semaine précédente. La demande était bonne et les échanges se suivaient à un rythme accéléré.

Les arrivages comptaient: 746 bovins, 530 veaux, 7 porcs, aucun ovin.

Les bonnes bouvillères se vendaient \$28.25, ceux de qualité moyenne de \$25 à \$27.25 et les communs de \$21.25 à \$24.75.

Les bonnes tauras rapportaient de \$22 à \$23, celles de qualité moyenne \$21.75 et les communs de \$14.50 à \$18.75.

Les bonnes vaches étaient à \$18.50-\$19.75, celles de qualité moyenne à \$17.50-\$18.25, les communes à \$15.25-\$17.75 et celles destinées à la charcuterie et à la mise en conserve à \$12-\$14.75.

Les tauraux de qualité moyenne rapportaient de \$20 à \$21.75, et les communs de \$18.25 à \$18.75.

Les veaux de type jeune boeuf se vendaient \$21-\$27, les bons \$38.50-\$40.50 et ceux de qualité moyenne \$35-\$36.50.

On n'a établi aucun prix pour les porcs, les moutons ou les agneaux.

Indices des obligations à New York

	Hier	Ind.	Haut	Bas	Stk.
Hier	458.3	189.4	143.0	317.7	
La veille	456.7	177.9	142.7	315.3	
Sem. der.	451.7	177.8	140.1	312.3	
Mos. der.	458.5	184.1	137.3	316.8	
Ann. der.	415.9	159.4	148.0	292.1	
1967 Haut	492.2	209.4	159.1	342.6	
1967 Bas	412.4	159.4	136.5	292.5	
1966 Haut	537.9	213.9	170.5	300.7	
1966 Bas	388.0	143.9	130.2	289.4	

Les bonnes tauras rapportaient de \$22 à \$23, celles de qualité moyenne \$21.75 et les communs de \$14.50 à \$18.75.

Les bonnes vaches étaient à \$18.50-\$19.75, celles de qualité moyenne à \$17.50-\$18.25, les communes à \$15.25-\$17.75 et celles destinées à la charcuterie et à la mise en conserve à \$12-\$14.75.

Titres au Comptoir

	Hier	Ind.	Haut	Bas	Stk.
Administr. & Trust	25	27			
B.C. Moly. Wts.	5	9			
Cap. In.	4.45	4.65			
Charter Credit	2 1/2	3			
Crown Life	22	24			
Crodon	1	1 1/4			
Eastern Canada Savngs	5	6			
Elec. Association	11	11 1/4			
Harvey Food	14	14 1/4			
Industrial Life	14	16			
Int. Systems	41 1/2	42 1/2			
La Prévoyance	15	17			
Leugh Ind.	260	275			
La Prévoyance	14	17			
London Life	45	-			
North Telephone 5 1/2 P.	17	-			
Paris	1 1/4	1 1/4			
Que. Savings Bank	6 1/4	7 1/4			
Scitrus	14	14 1/4			
Steadman Ind.	18 1/2	19 1/2			
Stability Life	2 1/4	2 1/4			
Unit. Ind.	2	2 1/4			
Univ. Factors	2.50	3.00			
Velek	56	58			

Indices des Dow Jones

	Hier	Ind.	Haut	Bas	Stk.
Hier	852.05	890.43	876.82	884.85	877
La veille	852.05	890.43	876.82	884.85	877
Sem. der.	852.05	890.43	876.82	884.85	877
Mos. der.	852.05	890.43	876.82	884.85	877
Ann. der.	852.05	890.43	876.82	884.85	877
1967 Haut	852.05	890.43	876.82	884.85	877
1967 Bas	852.05	890.43	876.82	884.85	877
1966 Haut	852.05	890.43	876.82	884.85	877
1966 Bas	852.05	890.43	876.82	884.85	877

Indices à New York

	Hier	Ind.	Haut	Bas	Stk.
Hier	66.5	67.1	78.7	90.9	79.3
La veille	66.5	67.1	78.7	90.9	79.3
Sem. der.	66.5				

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian market, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

L. G. Greenwood LA BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE vient d'annoncer que M. L. G. Greenwood, directeur général principal, a été élu administrateur de la Banque. M. Greenwood a occupé plusieurs postes dans différentes régions du Canada. Il a, de plus, assumé les fonctions suivantes: gerant à Seattle, Washington; gerant du bureau principal à Toronto; directeur général régional, service international, M. Greenwood fut promu directeur général principal en décembre 1964.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

FONDS MUTUELS

Cours fournis par Francis D. Dupont et Co.

Table of mutual fund data, including columns for fund names and values.

NOMINATIONS CHEZ VACHON INC.



P. Vachon

Le conseil d'administration de la compagnie Vachon Inc. annonce la nomination à la présidence de M. Paul Vachon et de M. Benoît Vachon au poste de vice-président et directeur général. Ces deux directeurs ont à leur crédit de nombreuses années dans l'industrie de la boulangerie. Les installations de la maison Vachon située à Ste-Marie de Beauce, Que. en font la pâtisserie la plus moderne au Canada.

Valeurs minières hors-liste

Cours fournis par Bangard, Leslie & Co. Ltd. Suite 1522 Royal Bank of Canada Building, Place Ville-Marie, Montréal 2, Que.

Table of mining stock data, including columns for stock names, prices, and changes.

Dividendes

Traders Group Ltd. pour les trois mois terminés le 30 septembre 1967, \$3,276,225, soit l'équivalent de 7 cents l'action, au regard de \$3,086,766, ou 70 cents l'action, en 1966.

Alcan Aluminum Ltd., 25 cents International Nickel Company l'action ordinaire, le 5 décembre, Canada, 70 cents l'action ordinaire, plus 20 cents supplémentaires en devises américaines, le 15 janvier, inscription le 31 décembre, inscription le 20 novembre.

INGÉNIEURS-CONSEILS

BEAUCHEMIN - BEATON - LAPINTE

ÉTUDES • ESTIMATIONS • PLANS • SURVEILLANCE pour travaux publics, municipaux et industriels 6655 CHEVAIN DE LA COTE-DES-NEIGES MONTRÉAL 26, CANADA 731-8521

ACHAT ET VENTE D'OBLIGATIONS

CHOIX DES MEILLEURS FONDS MUTUELS

CRÉDIT - QUÉBEC INC.

Courriers en valeurs 200, rue ST-JACQUES - Montréal - Tél. 849-5361

E.A. Whitehead Limitée

Courriers d'assurances agréés

SERVICE PROFESSIONNEL DE CONSULTATION RELATIONS INTERNATIONALES

Jean Grégoire, vice-président et administrateur

Place du Canada, Suite 950, Montréal 3, - 878-4331

Laurin, Laurin, Beaudry Inc.

Dominion Insurance Agencies Limited

Courriers d'assurance agréés

Étude et administration de portefeuilles d'assurances pour commerce et industrie

TOUR DE LA BOURSE PLACE VICTORIA, MONTRÉAL 3 Tél. 861-4761

VALEURS DE PLACEMENT

UNE RÉPONSE A CHAQUE APPEL COMMERCIAL OU RESIDENTIEL

866-6921

SHERBROOKE GRANBY QUÉBEC 569-6366 372-5851 522-2024

Banque Nationale de Paris

La plus grande banque française. Présente dans plus de 50 pays.

SFCI

FILIALE AU CANADA: SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE S.F.C.I. LTÉE

Financement d'opérations de commerce international. Prêts à demande et à terme en toutes devises. Dépôts commerciaux à court terme.

Montréal: Tour de la Bourse, Place Victoria - Tél.: 866-8712 Québec: 5000 Saint-Jacques - Tél.: 529-0457

l'information sportive... l'information sportive... l'information sportive...

TOUJOURS L'OPTION

Dans l'article d'hier, suite au congrès annuel de la Fédération québécoise de la faune, intitulé: "Quelle option choisira de défendre la Fédération québécoise de la faune?"...

L'ESPAGNE SE CROIT LA PLUS FORTE

JOHANNESBURG — "Je pense que nous avons de bonnes chances de gagner" a déclaré hier à la presse M. Jaime Bartoli, entraîneur de l'équipe espagnole de tennis qui rencontrera à partir de jeudi à Johannesburg, l'Afrique du Sud en finale interzones de la Coupe Davis...



Que voilà de jolies filles, n'est-ce pas. Elles sont toutes candidates au titre de Mlle Coupe Grey et le choix du jury sera fait jeudi soir au cours d'une cérémonie spéciale. D'aucuns de Montréal favorisent déjà, et c'est bien naturel, Mlle Lucie Bélanger...

La charte à Blue Bonnets

Table of horse race results for Blue Bonnets, including Premier Course, Deuxième Course, Troisième Course, and Quatrième Course, listing names, odds, and winners.

Après Béliveau et Richard, Vadnais est à son tour blessé à un genou!

Le sport semble s'acharner contre les genoux des joueurs du Canadien cette saison. Après Jean Béliveau et Henri Richard, c'est maintenant Carol Vadnais qui, à la suite d'une chute lors d'un exercice, s'est présenté sur la glace hier matin avec de la difficulté à patiner.

Jean Béliveau a patiné hier matin pour la première fois depuis le quatre novembre. Henri Richard subit toujours des traitements à son genou blessé la semaine dernière contre St. Louis. John Ferguson qui s'est cassé un doigt de la main gauche lors de son combat contre Wayne Maki...

COURSES INTERDITES

LONDRES — En raison de l'épidémie de fièvre aphteuse qui sévit en Grande-Bretagne, le ministère de l'Agriculture a décidé hier d'interdire toutes les courses hippiques jusqu'à nouvel ordre.

200e TRIOMPHE DE RON FEAGAN

CAMPBELLVILLE, Ontario — En menant Game Mir à la victoire dans la quatrième course de la piste Mohawk, Ron Feagan a obtenu sa deux centième victoire de la saison.

CHAMPION DU TURF EN 1967: FORT MARCY

NEW YORK — Fort Marcy, vainqueur de la classique internationale Washington à la piste de Laurel le 11 novembre dernier, a été désigné le champion du turf pour l'année 1967 par l'association des éleveurs de chevaux des États-Unis.

GAUDAR, INTÉRESSÉ PAR LE POSTE DE COMMISSAIRE

HAMILTON — Le gérant général des Tiger-Cats de Hamilton de la Conférence de l'Est du football canadien, Jake Gaudar, a déclaré que si une nouvelle offre lui était faite pour occuper le poste de commissaire de la ligue canadienne de football, il y réfléchirait sérieusement.

REED: LE PROBLÈME NO 1 DES TIGER-CATS

OTTAWA — Il ne reste que quatre jours aux Tiger-Cats de Hamilton et aux Roughriders de la Saskatchewan pour figurer leur stratégie en vue de la finale de la coupe Grey, samedi après-midi au Parc Lansdowne à Ottawa. Bien que les joueurs des Tiger-Cats se disent assurés de pouvoir contenir George Reed, l'instructeur Ralph Sazio semble beaucoup moins optimiste et le problème Reed semble lui causer des maux de tête.

A la piste Blue Bonnets

DOSTIE, ASSURÉ (VIRTUELLEMENT) DU CHAMPIONNAT DES CONDUCTEURS

La course au championnat des conducteurs sur la scène locale des courses sous harnais est, à toute fin pratique, terminée, quoique non officiellement.

MEILLEUR, OPPOSÉ À PEREZ

NEW-YORK — L'aspirant au titre canadien des poids moyens, Jim Meilleur de Windsor en Ontario se mesurera hier à New-York au Portoricain Danny Perez. Meilleur, qui a été battu par le champion du Canada Dave Downey à Halifax en septembre dernier, a une fiche de 26 victoires, huit défaites et deux combats nuls tandis que Perez a gagné 19 combats et en a perdu trois.

l'association des chroniqueurs de boxe.

Il recevra le trophée Edward J. Neil pour avoir été désigné le meilleur boxeur de l'année. Ortiz a défendu victorieusement son titre à cinq reprises au cours des deux dernières années. Sa fiche à vie est de 55-5-1. Il recevra son trophée lors d'un dîner en son honneur le 14 janvier prochain à l'hôtel Waldorf Astoria.

Ortis, boxeur de l'année

NEW YORK — Carlos Ortiz, champion mondial des poids légers et l'un des meilleurs boxeurs de sa génération, a été choisi le boxeur par excellence de l'année, hier, par l'association des chroniqueurs de boxe.

Advertisement for V.O. Scotch Whisky, featuring a bottle and the text: "Parfois, le V.O. semble encore meilleur... aujourd'hui, par exemple!"

Advertisement for Concert Nocturne Classique, featuring the text: "CONCERT NOCTURNE CLASSIQUE MINUIT À 6 H. A.M. CE SOIR À MINUIT avec Louis Bélanger et Hal Wardell CKV-FM 96.9 La plus belle musique au monde"

Advertisement for Forum, featuring the text: "FORUM Jeudi le 30 novembre à 8.00 P.M. HOCKEY-LIGUE NATIONALE MINNESOTA vs CANADIENS"

Advertisement for Forum, featuring the text: "Entre-temps, l'épreuve principale de ce soir verra huit anbleurs tenter de toucher la grosse part d'une bourse de \$3,000. Abbe Lark, avec Melvin Turcotte dans le sulky, a hérité du rôle de préfavori. Le rejeton de quatre ans de Gene Abbe a rapporté \$16,875 à ses propriétaires, R.O. Fournier et J.M. Guindon, grâce à une fiche de 6-8-6 en 33 départs. Direct M. Adios, vainqueur dans trois de ses cinq dernières courses, et Grateful Pat représentent la principale opposition. Pour la première fois, le dernier de ceux-

Advertisement for Armstrong, featuring the text: "Armstrong, confirmé dans ses fonctions EDMONTON — La direction des Eskimos d'Edmonton de la Conférence de l'ouest du football canadien a annoncé que Neil Armstrong, l'instructeur en chef de l'équipe avait signé un nouveau contrat de trois ans dont les termes n'ont pas été révélés."

Advertisement for Rapido travel agency, featuring the text: "par le Rapido vous voyagez en toute quiétude à quatre pieds d'altitude! 3 Rapidos par jour - aller-retour. Repas offerts gracieusement aux détenteurs de billets de voiture-salon. Départs de la gare Centrale: 7h 50, 12h 00, 17h 20. A l'aller et au retour, le train arrêté à Ste-Foy. Le tarif Rouge est de retour! Billet simple de voiture coach, les jours de tarif Rouge: \$4.20"

Après la conférence de presse

L'Angleterre compte sur l'appui des cinq partenaires de Paris

LONDRES (AFP) — C'est sur les cinq partenaires de la France dans la Communauté européenne que compte maintenant le gouvernement britannique. Après ce qu'on estime ici comme un nouveau veto opposé lundi par le général de Gaulle à la candidature britannique on juge la réunion du conseil des ministres des "Six" qui se tiendra à Bruxelles les 18 et 19 décembre comme devant être décisive.

Si aucune offensive n'est envisagée, du moins sur la place publique, pour amener les partenaires de la France à durcir leur attitude à l'égard de celle-ci, de nombreuses réunions vont avoir lieu d'ici au 18 décembre où la pression britannique va s'exercer en privé.

A Londres même, les dirigeants britanniques recevront le 1er décembre, le ministre luxembourgeois des affaires étrangères, M. Pierre Grégoire; le 4 décembre M. Jean Rey, président de la commission européenne, qui doit faire un rapport verbal le 11 décembre au conseil des Six; le 5 décembre, le Dr Joseph Luns, chef de la diplomatie néerlandaise, et le 9 décembre le vice-chancelier fédéral allemand, M. Willy Brandt, qui doit assister, en même temps que les premiers ministres de Suède, du Danemark et de Finlande, à une réunion privée aux Chequers des dirigeants de "l'Internationale socialiste".

Aux Communes mardi l'armement des partisans de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun s'est donné libre cours. Le mot "humiliation" est revenu souvent dans la bouche des députés. Mais derrière cette rancoeur et malgré l'affirmation de M. Harold Wilson que rien n'était changé dans la politique britannique, l'échec patent de cette politique lançait les parlementaires des deux partis sur les voies les plus diverses. Trois d'entre elles sont apparues le plus clairement.

1- retrait de la candidature et relance d'un commerce accru avec le Commonwealth et l'AELE.

2- Possible étude d'une association avec le Marché commun. Tandis que le Foreign

Office continuait de proclamer qu'une telle solution était exclue, M. Harold Wilson, tout en la rejetant, a déclaré que le "général de Gaulle n'avait pas proclamé l'automatisme de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun après une période donnée d'association". Ce commentaire a aussitôt fait dresser l'oreille à de nombreux observateurs: le premier ministre pourrait-il finalement accepter une association si l'assurance lui était donnée qu'elle serait suivie automatiquement par une entrée de plein droit?

3- Enfin, la position officielle: la candidature posée devant les Six reste valable et c'est aux Six de répondre.

La presse économique des Etats-Unis: de Gaulle n'a pas tort

NEW YORK (AFP) — Le Wall Street Journal estime que les propos tenus par le général de Gaulle dans sa conférence de presse au sujet de la question monétaire ne sont pas nouveaux mais ajoute, dans un article de son correspondant à Paris, qu'ils "prennent une signification nouvelle à la lumière de l'agitation mondiale créée par la dévaluation de la livre, des actions récentes de la France et des commentaires par lesquels d'autres représentants de la France ont indiqué ce que ce pays prévoit et espère. Certains de ces commentaires sont plus vigoureux que ceux du président de Gaulle". L'article estime d'autre part que "la France a la capacité financière de causer des difficultés considérables aux Etats-Unis dans leur défense du dollar — et encore plus de difficultés pour l'Angleterre dans sa défense de la livre dévaluée qu'elle devra, selon la prédiction sans ambages de certains représentants français, dévaluer à nouveau au printemps prochain. Les propos du général et les actes de la France peuvent avoir une influence psychologique considérable sur les marchés financiers mondiaux".

Dans son éditorial de tête le Wall Street Journal s'interroge d'autre part sur les chances du dollar d'échapper au sort de la livre.

"On dit que la France s'est efforcée de saboter à la fois la livre et le dollar, que le général de Gaulle joue un jeu personnel en essayant de relever son prestige international et celui de son pays. Il est vrai que la France s'est retirée du Pool de l'or en juin dernier. Il est possible cependant que la France soit consciente de la futilité qu'il y a de soutenir la monnaie au moyen d'une mission permanente de secours internationale. Ce qui convient plutôt est une simple dose de contrainte fiscale et monétaire à l'ancienne façon... L'économie américaine est certes

plus importante et plus forte que celle de l'Angleterre mais elle ne supportera pas éternellement les abus".

"Ne sous-estimez jamais l'or" affirme le "Journal of Commerce" en titre de son éditorial. "Lorsque la fièvre de l'or sera passée, ce qui semble sur le point de se produire, il est peu probable que ceux qui disent que l'or est un produit comme les autres, qu'il constitue un anachronisme pour les réserves mondiales et qu'il finira par être remplacé par quelque chose d'autre, auront peu de chances d'être écoutés. Le monde entier a en effet démontré qu'il ne préfère rien à l'or et n'a guère confiance en quoi que ce soit d'autre".

Le Journal of Commerce ajoute cependant qu'il est heureux que la nouvelle crise soit intervenue avant que les Etats-Unis aient perdu davantage de métal précieux du fait de "politiques intérieure et internationale qui, pour les qualifier de façon charitable, étaient dépassées compte tenu du volcan financier sur lequel le monde, et en particulier les Etats-Unis, était assis sans s'en rendre compte".

"La guerre sera acharnée, les pirates américains et leurs agents s'agitent avec frénésie, ajoute le journal. Mais le chemin glorieux de la victoire dans cet hiver-printemps est déjà très net pour l'armée et le peuple du sud. Rien ne peut les empêcher de poursuivre leur route".

Examinant par ailleurs, dans un long article, le plan militaire en quatre étapes exposé par le général Westmoreland lors de son voyage aux Etats-Unis, "Quandoi Nhandan" écrit que celui-ci "a élevé son numéro de habiletés à un niveau jamais vu". Le journal ajoute que les dirigeants américains retiront le général Westmoreland du Sud-Vietnam "avant que la guerre n'ait été complètement perdue".

Au lieu de "renforcer la position politique de Johnson" ajoute l'éditorialiste, "ce général déjà défait sur les champs de bataille est aussi en train de perdre sa bataille contre l'opinion américaine".

Hanoï annonce un renforcement de l'offensive militaire au Vietnam

HANOÏ — (de l'envoyé spécial de l'AFP Bernard-Joseph Cabanes) — Un renforcement de l'offensive militaire au Sud-Vietnam a été annoncé hier à Hanoï par le journal de l'armée populaire nord-vietnamienne "Quandoi Nhandan".

Les engagements qui ont eu lieu depuis le début de la saison sèche hiver-printemps 67-68, soit depuis un mois environ, note le journal dans un éditorial, ne sont que des "victoires d'ouverture" pour cette saison. "Quandoi Nhandan" précise que l'armée et la population sud-vietnamiennes vont porter leurs efforts "au plus haut point", continuer "d'assener des coups violents aux troupes américaines et fantoche, et frapper plus dur encore, pour obtenir de grandes victoires au cours de la saison présente".

"La guerre sera acharnée, les pirates américains et leurs

Selon le journal, le général Westmoreland a fait état des "progrès" des troupes américaines en ce contentant de mentionner des questions d'importance secondaire (ravitaillement, logistique etc...) sans parler de problèmes essentiels tels que la conduite de la guerre.

"Son plan en quatre étapes ne peut pas tromper l'opinion américaine", ajoute "Quandoi Nhandan". Car il est justement le bilan général le plus complet des échecs des agresseurs américains durant les années passées, sur les champs de bataille du sud.

"Il prépare l'opinion à des échecs plus grands encore dans les temps à venir".

Le départ de McNamara est appris sans surprise à Saigon

A Saigon, les nouvelles annonçant la démission prochaine de M. Robert McNamara,

secrétaire à la défense, ont été reçues sans surprise et avec regret dans les milieux militaires des trois armes au Vietnam.

On oublie les positions "modérées" prêtées au secrétaire à la défense sur le problème vietnamien pour évoquer que le travail accompli par M. McNamara comme secrétaire à la défense.

L'élément de respect profond l'emporte, même si M. McNamara dans sa recherche de réductions des dépenses, a souvent froissé des hommes ou même l'ensemble de l'une ou l'autre arme.

On admet que M. McNamara doit être classé comme une "colombe" si on le compare à M. Dean Rusk, secrétaire d'Etat. Mais si sa modération dans l'effort de guerre contre le Vietnam est critiquée par certains généraux, on trouve aussi des défenseurs parmi les corps des officiers, au Vietnam.

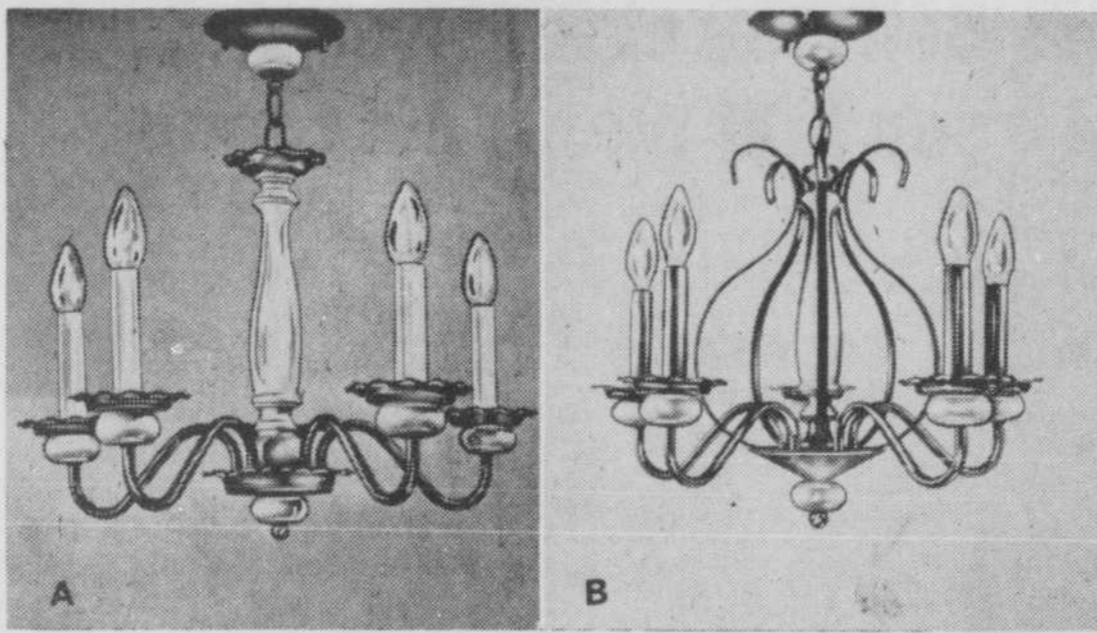
La modération imposée par M. McNamara autour de Hanoï est par exemple défendue par de nombreux officiers de l'aéronavale ou de l'aviation.

On ne cache pas une certaine appréhension devant les conséquences psychologiques, tant dans l'armée américaine que sur les dirigeants nord-vietnamiens, que pourra avoir la démission du secrétaire à la défense.

Cette démission, ne peut trahir, selon les observateurs à Saigon, qu'une divergence d'opinion entre la Maison-Blanche et M. McNamara ou simplement entre McNamara et l'autre conseiller du président, M. Dean Rusk.

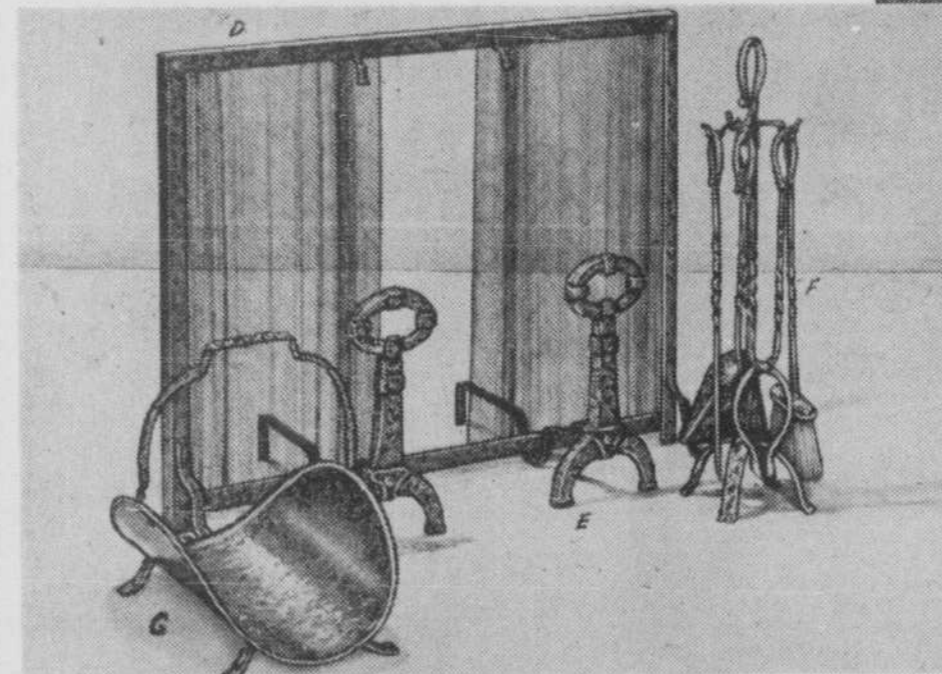
On ne va pas jusqu'à conclure qu'il faut s'attendre à une nouvelle escalade du conflit notamment dans sa phase des bombardements au Nord-Vietnam. On souligne simplement que seules des raisons profondes ont pu amener le président Johnson à "accepter de changer de cheval au milieu de la rivière", suivant le proverbe américain.

A plusieurs occasions, on avait eu l'impression que M. McNamara, toujours tranchant d'ordinaire, éprouvait des doutes.



Jadis et naguère... prestige inégalé des accessoires maison en fer forgé

- A. Lustre 5 ampoules... en fer forgé main, parure de bois de noyer patiné et colonne au centre. Base 19" de largeur, 13" de profondeur et chaîne. Vente **24⁹⁹**
- B. Lustre 5 ampoules... forme "cage" de fer forgé travaillé main et garniture de bois de noyer patiné. Base 19" de largeur, 13" de profondeur et chaîne. Vente **24⁹⁹**
- C. Luminaire "chaîne"... volutes de fer forgé main et délicates chaînes au centre d'où sont suspendues 5 ampoules dans des globes de style "colonial", couleur ambre. 17" de hauteur, 27" de diamètre, plus chaîne. Vente **49⁹⁹**



Parures de fer martelé pour foyer. Parures de classe et décoratives pour votre intérieur.

- D. Pare-étincelles... 36" sur 28". Ord. 32.50 **24⁹⁹**
- E. Chenets... Quantité limitée. **10⁹⁹**
- F. Ensemble 5 pièces... brosse, tisonnier, pincettes, pelle et support. 28" de hauteur. Ord. 37.50 **27⁹⁹**
- G. Support pour bûches de bois Ord. 18.95 **14⁹⁹**



H. Lampe de table... gracieux détails de volutes, hauteur 32". Abat-jour de couleur: rouge, turquoise ou avocat avec garniture ton or. Ord. 19.95. **14⁹⁹**

J. Lampe de table. Modèle plus petit, à volutes et arabesques, abat-jour de couleur: rouge, turquoise ou avocat avec parure ton or. 18" de hauteur. Ord. 9.95. **5⁹⁹**

K. Lampe bougeoir... joli modèle miniature de fer forgé noir et "bougie" blanche. Choix de couleurs pour l'abat-jour blanc, noir ou avocat. 10" de hauteur. Ord. 10.95. **6⁹⁹**

TÉLÉPHONER À 842-6261

Accessoires - maison et lampes, rayon 52... au quatrième. Centre-ville, Dorval, Rockland et Boulevard.

HEURES D'OUVERTURE: Centre-Ville et Snowdon 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. Dorval Rockland et Boulevard, 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h. Téléphoner à 842-6261.

HENRI MAIRE

Arrosé de bon vin repas devient festin

POTS BEAUJOLAIS (C1833) 3/4 bouteille \$2.30

VIN FOU Blanc brut (C1964) la bouteille \$4.70

ARBOIS Rosé (536-A) la bouteille \$2.75

PRODUIT DE FRANCE
Office Général des Grandes Marques, limitée

Chine: nouvel échec à l'ONU

NATIONS UNIES (Reuter - AFP) — L'Assemblée générale des Nations unies a rejeté hier une tentative visant à expulser la délégation de la Chine nationaliste pour la remplacer par une délégation de la Chine communiste.

L'organisation mondiale a rejeté par 58 voix contre 45 et 17 abstentions une résolution demandant que l'ONU reconnaisse officiellement le régime de Pékin. Le Canada s'est abstenu de voter sur cette question épineuse.

Lors d'une résolution identique présentée l'année dernière, le vote avait été de 57 voix à 46 avec 17 abstentions.

"Nous recommandons comme solution temporaire de permettre aux représentants des deux gouvernements chinois de siéger en cette assemblée jusqu'à ce que soit réglé le différend juridique qui existe entre eux," aurait déclaré lundi soir M. Georges Ignatieff, représentant du Canada, au cours du débat de l'Assemblée générale de l'ONU sur la représentation chinoise.

"Nous croyons, a ajouté M. Ignatieff, que, abstraction faite des nouveaux facteurs apportés par les événements récents en Chine continentale, nous devons continuer à travailler à l'association effective et, selon nous, nécessaire de la République de Chine avec la collectivité internationale."